

**PROGRAMME DE REFORME
DE LA POLITIQUE DU RIZ AU
SENEGAL TROISIEME RAPPORT
DE SITUATION & RAPPORT FINAL**

Mai 1998

**APAP III
Research Report
No 1059**

Prepared for

Agricultural Policy Analysis Project, Phase III, (APAP III)

USAID Contract No LAG-Q-00-93-00061-00

Formerly known as Contract No LAG-4201-Q-00-3061

**Authors David Tardif-Douglin, chef d'équipe
 Jeffrey Metzel
 Thomas Randolph**

**PROGRAMME DE REFORME
DE LA POLITIQUE DU RIZ AU
SENEGAL TROISIEME RAPPORT
DE SITUATION & RAPPORT FINAL**

Mai 1998

**APAP III
Research Report
No 1059**

Prepared for

Agricultural Policy Analysis Project, Phase III, (APAP III)

USAID Contract No LAG-Q-00-93-00061-00

Formerly known as Contract No LAG-4201-Q-00-3061

**ors David Tardif-Doughn, chef d'équipe
Jeffrey Metzger
Thomas Randolph**

B

République du Sénégal
Ministère de l'agriculture
Unité de politique agricole (UPA)

USAID/Dakar et Projet d'analyse de la
politique agricole (APAP III)

**PROGRAMME DE REFORME DE LA POLITIQUE DU RIZ AU SENEGAL
TROISIEME RAPPORT DE SITUATION & RAPPORT FINAL**

Mai 1998

**David Tardif-Douglin, chef d'équipe
Jeffrey Metzler
Thomas Randolph**

PASR/APAP, rapport N° 16

Ce rapport a été produit avec un financement du Programme d'ajustement du secteur du riz (PASR) de l'USAID/Sénégal, dans le cadre du contrat N° LAG-4201-Q-00-3061-00 commande 14

C



AGRICULTURAL POLICY ANALYSIS PROJECT, PHASE III

Sponsored by the
U S Agency for International Development

Assisting USAID Bureaus Missions and Developing Country Governments to Improve Food &
Agricultural Policies and Make Markets Work Better

Prime Contractor **Abt Associates Inc.**
Subcontractors **Development Alternatives Inc.**
 Food Research Institute, Stanford University
 Harvard Institute for International Development, Harvard University
 International Science and Technology Institute
 Purdue University
 Training Resources Group
Affiliates **Associates for International Resources and Development**
 International Food Policy Research Institute
 University of Arizona

Project Office 4800 Montgomery Lane Suite 600 Bethesda, MD 20814 Telephone (301) 913-0050
Fax (301) 652 3839 Internet apap3@abtaassoc.com USAID Contract No LAG-4201-C-00-3052-00

d

TABLEAU DE MATIERES

1	Introduction et objectifs	1
2	Chronologie du processus de réforme de PASR	3
2 1	Reformes dans le sous-secteur du riz anterieures au PASR	3
2 2	Reformes du PASR, 1994-1997	4
2 3	Les reformes et le prix moyen national du riz	11
2 4	L'intégration du marché national telle que suggeree par les prix regionaux	12
2 5	Conclusions sur le processus de la réforme	13
3	Impact sur le marche du riz	17
3 1	Introduction	17
3 2	Impact sur le systeme de commercialisation du riz importe	17
3 3	L'impact sur le marche du riz local	24
3 4	Conclusion	26
4	Impacts sur la consommation et le bien-être des consommateurs	29
4 1	Structure et tendances de la consommation du riz	29
4 2	Impacts de la reforme du secteur du riz	39
4 3	Tendances possibles a long terme de la consommation du riz	44
4 4	Conclusions	44
5	L'Impact sur la production et les producteurs	47
5 1	La performance de la production de riz en 1997/98	47
5 2	L'impact de la reforme sur le systeme de production de riz	49
5 3	Reformes inachevées et questions futures pour les producteurs de riz	57
6	Réalisations de l'assistance technique et de la formation	63
6 1	Les activites du projet	63
6 2	L'assistance technique fournie	67
6 3	La formation	71
7	Enseignements et recommandations pour un contrôle durable du marche par le secteur privé et le renforcement de L'UPA	73
7 1	Le suivi et l'évaluation des réformes du sous-secteur par le PASR a é une reussite	73
7 2	Enseignements et recommandations pour un contrôle durable du marche du riz par le secteur prive	73
7 3	Enseignements et recommandations pour le renforcement de la capacite d'analyse de la politique agricole	75
7 4	Considérations spéciales pour l'appui et le renforcement du SIMRIZ	75
	Bibliographie	81

TABLEAUX ET FIGURES

<u>Tableau</u>	<u>Page</u>
2 1	13
3 1	23
3 2	26
4 1	31
4 2	34
5 1	48
5 2	55
5 3	56
6 1	64
7 1	78
<u>Figure</u>	<u>Page</u>
2 1	6
2 2	13
3 1	18
3 2	20
3 3	21
3 4	22
4 1	30
4 2	30
4 3	31
4 4	33
4 5	35
4 6	39
4 7	40

PROGRAMME DE REFORME DE LA POLITIQUE DU RIZ AU SENEGAL

TROISIEME RAPPORT DE SITUATION & RAPPORT FINAL

1 INTRODUCTION ET OBJECTIFS

En février 1994 l'USAID signait un accord avec le Gouvernement du Senegal pour liberaliser l'importation, la commercialisation et la fixation des prix du riz dans le pays. Cet accord faisait partie d'un programme plus étendu et à multiple donateurs pour l'ajustement du secteur agricole, coordonné par la Banque mondiale et le Gouvernement du Senegal (GDS). En février 1995 les cadres du Projet d'analyse de la politique agricole (APAP) produisaient un premier 'rapport de situation' sur le Programme d'ajustement du secteur du riz (PASR). Ce rapport décrivait en détail les réformes sur lesquelles on s'était mis d'accord, les progrès accomplis à cette date vers la réalisation des objectifs de la réforme et les plans pour un programme conjoint APAP/UPA pour des études de suivi et d'évaluation qui évalueraient les effets du programme de réforme sur les agriculteurs, les consommateurs et le système national d'importation et de commercialisation du riz au Senegal¹. Deux ans après, en janvier 1997, le personnel de APAP et de l'Unité de politique agricole (UPA) du GDS publiait un second "rapport de situation" centré sur les progrès accomplis dans la libéralisation du marché du riz, le suivi des effets du programme de réforme et le renforcement de la politique agricole et de la capacité de formulation au sein du GDS.

Beaucoup de choses se sont passées dans les trois années qui ont suivi le premier rapport de situation. Le Gouvernement du Sénégal se lançait rapidement dans l'application du programme de réformes, et la plupart des réformes étaient accomplies au début de l'année 1996, avec au moins un an d'avance sur le calendrier le plus optimiste prévu dans l'accord original sur la réforme entre l'USAID et le GDS. À peine avait-il reçu l'autorisation d'importer vers la fin de l'année 1995, le secteur privé sénégalais y répondait de façon convaincante. Il dissipait rapidement toutes les craintes selon lesquelles il n'avait ni la capacité financière ni la capacité de gestion nécessaires pour importer du riz en grandes quantités. La libéralisation des importations du riz a été instaurée à une période de prix inhabituellement élevés sur le marché mondial. Avec la dévaluation du Franc CFA, ceci aurait pu avoir des conséquences désastreuses sur les prix du riz au niveau du consommateur. Cependant, à quelques exceptions près, les prix du riz à la consommation sont restés à des niveaux raisonnables et une gamme plus étendue de qualités et de prix commençait à apparaître sur les marchés du riz du Sénégal.

L'exécution rapide du programme de réforme du riz et le fait qu'il n'y eue aucune perturbation majeure sur le marché national du riz ont poussé certains à déclarer que le programme était une réussite incontestée. Par exemple, l'USAID/Sénégal déclarait récemment que son objectif stratégique de réforme de politique nationale (le programme de réforme du riz étant un point central de cet objectif) était arrivé à maturité (en d'autres termes avait été retiré du programme général) puisque l'essentiel des objectifs du programme avait été réalisé. Bien que nous soyons d'accord que d'une façon générale les réformes du PASR ont été accomplies, d'importantes questions secondaires de politique de développement subsistent encore, qui affectent l'état du sous-secteur du riz et des

¹ Voir 'Rapport de situation sur la réforme de la politique du riz au Sénégal', par David Wilcock, Steven Block et David Tardif Douglin (Rapport PASR/APAP/UPA NE2) de février 1995. Une liste de tous les rapports PASR/APAP/UPA préparés à ce jour est comprise à la fin de ce rapport.

acteurs du sous-secteur depuis les producteurs jusqu'aux consommateurs. Par exemple, et ceci étant dû à toute une série de facteurs, la production du riz dans la vallée du Fleuve Sénégal a quelque peu diminué au cours des dernières années. De plus, certains producteurs et décortiqueurs ont eu des problèmes de transition à mesure que la production, le décorticage et la commercialisation du riz dans la vallée entamaient une longue procédure d'ajustement à un nouvel environnement économique. À l'autre extrémité de la chaîne de commercialisation, les consommateurs de riz (et particulièrement les groupes les plus pauvres) souffraient d'une perte de leur revenu réel parce que les prix moyens du riz augmentaient plus rapidement que le revenu moyen des familles. Ces questions et quelques autres seront examinées dans ce rapport final du PASR/APAP.

Dans ce troisième rapport de situation sur la réforme de la politique du riz, qui est aussi le rapport final, nous poursuivons quatre objectifs

1. Présenter une "chronologie des événements" avec annotations relatives aux trois dernières années depuis que le programme de réforme du riz a été appliqué et pour identifier ce qu'on peut apprendre sur la façon idéale d'exécuter les réformes du marché et des prix (section deux)
2. Faire une évaluation de l'impact du programme de réformes du PASR sur les systèmes d'importation et de commercialisation du riz sur le marché local (section trois), sur le consommateur et le bien-être des consommateurs (section quatre) et sur la production et le revenu des producteurs de riz (section cinq)
3. Donner une brève description des activités d'assistance technique et de formation de l'APAP/UPA entreprises depuis septembre 1995 jusqu'en mars 1998 (section six). Enfin,
4. Faire une revue des leçons tirées du processus de suivi et d'évaluation, spécialement sur la façon de garantir le contrôle permanent du marché par le secteur privé et de renforcer la capacité de formulation et d'analyse de la politique agricole au sein du GDS (section sept)

2 CHRONOLOGIE DU PROCESSUS DE REFORME DE PASR

La section 2 a pour objet de "raconter l'histoire" du programme de la réforme du riz pendant les années 1994-1997, et ceci pour trois raisons

- Avoir une chronologie précise de ce qui est arrivé et quand pour future référence
- Evaluer la relation entre ces événements et le prix moyen de détail du riz à travers le Sénégal pendant cette période. Alors que l'évaluation des effets du PASR sur l'économie sénégalaise est plus complexe qu'une simple moyenne des prix du marché, ces prix du marché constituent le meilleur indicateur des effets globaux du programme de réforme
- Tirer quelques enseignements du processus d'application de la réforme du riz. En général les réformes se sont déroulées en douceur bien que quelques difficultés ont accompagné la façon dont elles ont été appliquées

Le sous-secteur du riz a subi des réformes depuis la fin des années 1980. Il convient donc de jeter un coup d'œil plus global sur la réforme du sous-secteur afin de mettre en place les éléments de l'étude plus détaillée des réformes faites dans le cadre du PASR

2.1 Réformes dans le sous-secteur du riz antérieures au PASR²

La production commerciale du riz se concentre principalement dans la vallée du Fleuve Sénégal (la "vallée" du Fleuve" ou la "vallée") La SAED (ou Société d'Amenagement et d'Exploitation des terres du Delta du fleuve) organisme para-public, était créée en 1965 pour promouvoir l'organisation et le développement de la vallée du Fleuve. La SAED était bâtie sur le modèle classique de l'agence de développement d'état qui se substituait au marché et fournissait tous les services aux agriculteurs producteurs de riz : le crédit, la fourniture des intrants, la location des services de tracteurs, la gestion de l'eau et du sol, la commercialisation et le décorticage du riz et la formation technique des agriculteurs. L'intention était de faire que la vallée devienne le "grenier" du Sénégal l'objectif global étant l'autosuffisance en riz. Pres de 20 ans après que la SAED ait commencé à fonctionner (1984) le GDS définissait une nouvelle stratégie de politique agricole caractérisée par une plus grande utilisation des mécanismes du marché, qui rendait les producteurs plus responsables de leurs propres affaires et encourageait le secteur privé à entreprendre ou à reprendre la fourniture de certains biens et services (Déclaration de Politique de Développement Agricole [DPDA], 1994). Le retrait de la SAED de la lourde administration de la production et de la commercialisation du riz s'est fait en trois étapes, en 1987, 1990 et en 1994. En 1987, la SAED se retirait de

- La gestion directe des périmètres irrigués, en confiant la responsabilité de la gestion aux communautés rurales,

²Cette section s'appuie beaucoup sur le document très utile de Beliere, Havard et Le Gal "Desengagement de l'état et dynamiques d'évolution de la riziculture irriguée dans le delta du Fleuve Sénégal" présentée à la conférence sur l'avenir du riz en Afrique occidentale réunie à Bordeaux en avril 1995

- La fourniture d'un credit annuel et d'equipement (ceci avant lieu simultanement avec l'ouverture a Saint-Louis d'une agence de la Caisse Nationale du Credit Agricole [CNCA])
- La vente des intrants aux agriculteurs et enfin
- Les services de preparation mecanisés des terres

En 1990, la SAED renonçait a deux autres services

- La construction et l'entretien courant des ouvrages de terrassement pour l'irrigation (l'unité concernée de la SAED était privatisée), enfin,
- La production et la commercialisation des semences de riz

Ces reformes ont eu des effets mitigés sur les agriculteurs et la production du riz dans la vallée. Certaines mesures encourageaient l'aménagement rapide de nouveaux perimetres irrigués. D'autres mesures ou circonstances contribuaient a une réduction du remboursement des prêts et de l'utilisation des intrants améliorés. Les reformes entraînaient une vaste restructuration de la production et de la commercialisation du riz dans la vallée qui se poursuit jusqu'à ce jour. Notons que durant toute cette période, la production locale de riz ne couvrait qu'une petite partie (moins d'un tiers) de la consommation nationale.

2.2 Réformes du PASR, 1994-1997

Les principaux événements de la réforme du PASR sont présentés par ordre chronologique dans l'encadré 2.1 de la page suivante. La liste commence en janvier 1994, un mois avant la signature de l'accord, au moment où la France et les gouverneurs de la Banque centrale des états de l'Afrique de l'ouest (BCEAO) se mettaient d'accord sur la première dévaluation du franc CFA. Bien que ne faisant pas officiellement partie du programme des réformes, cet événement a plus que toute autre chose obligé le GDS de se désengager de ses interventions directes et des subventions accordées au sous-secteur du riz. Et bien que les prix des importations du riz avaient doublé à cause de contraintes politiques, le GDS était obligé de ne transmettre qu'une partie de cette augmentation au consommateur. L'augmentation limitée des prix officiels du riz après la dévaluation, ajoutée à une montée en flèche des prix du riz sur le marché mondial au même moment, transformait le système d'importation et de distribution du riz de la Caisse de Péréquation et de Stabilisation des Prix (CPSP) d'une affaire lucrative avant la dévaluation en un gouffre financier pour le trésor public après la dévaluation.

1994 La première série des réformes du PASR arrivait dans la vallée en juin 1994, lorsque le GDS s'arrêtait simultanément d'acheter, de décortiquer et de distribuer le riz de production locale. Le prix d'achat officiel du riz était supprimé et les usines de décortiquage de l'URIC (appartenant à la SAED) étaient vendues aux employés pour concurrencer les autres usines de décortiquage. Ces

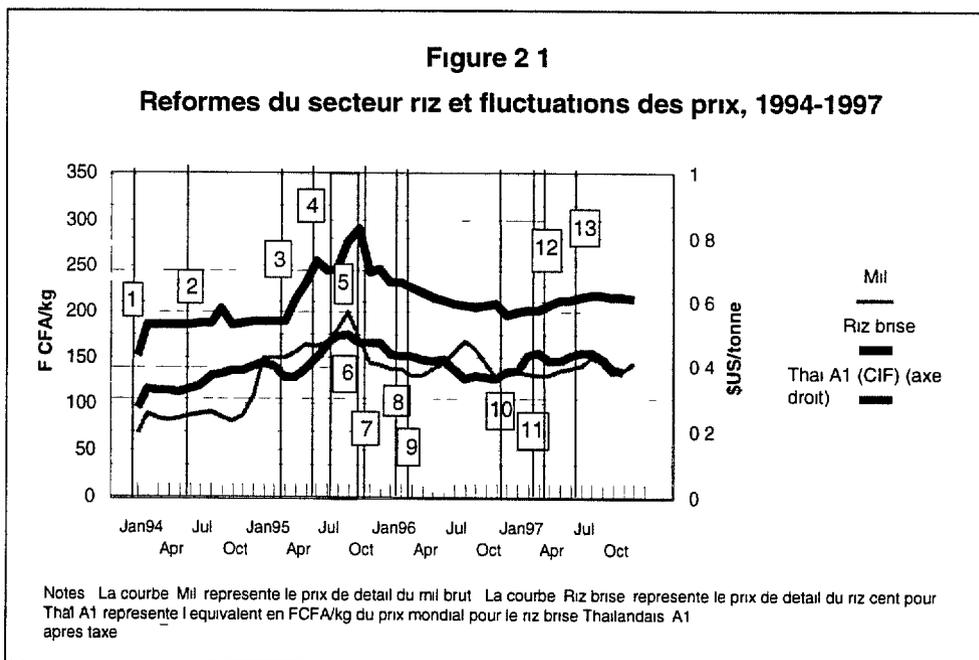
Encadrement 2 1
 CHRONOLOGIE DES EVENEMENTS CLEFS DU PROGRAMME DE REFORME RIZ,
 1994-1996

Les nombres entre parentheses renvoient aux principaux evenements de la figure 2 1		
1994	12 janvier	—Devaluation du franc CFA
	28 fevrier	—Signature de l'accord PASR entre l'USAID et le GDS
	6 juin	—Elimination du prix fixe du paddy a la production (2)
	30 juin	—Fin de la collecte et du decortilage du paddy et de la distribution du riz local par la CPSP (2)
	Decembre	—L'equipe APAP commence a collaborer avec l'UPA sur le programme de reforme du riz —periode des importations "test" par le secteur prive (60 000 tonnes) organisees par la CPSP (les importations eurent lieu en avril 1995)
1995	3 mars	—Toutes les marges commerciales du riz sont liberalisees (3) Elimination des marges commerciales fixes (la CPSP continue la vente en gros a des prix fixes)
	Avril	—La CPSP augmente le prix du riz brise a cause de l'augmentation des prix mondiaux
	Juin	—La CPSP ferme tous ses magasins de l'interieur et met fin aux subventions pour les transports l'USAID/UPA fait des inspections sur le terrain pour verifier le respect des conditions de la premiere tranche (4)
	29 août	—La loi sur la protection frontaliere du riz est votee au parlement (mais n'est pas appliquee jusqu'en decembre 1996)
	Août octobre	—Augmentation des prix de detail a cause des goulots d'etirement crees par le systeme des autorisations delivrees par la CPSP aux commerçants prives pour qu'ils puissent prendre livraison du riz dans les magasins de la CPSP a Dakar (mesure servant des interets personnels) (5)
	Septembre	— Decret 95-887 (19/9/95) Le secteur prive est autorise a importer du riz brise (6)
	Novembre	—De grandes livraisons de riz brise a meilleur marche (Indien et autres) font pression pour abaisser les prix sur le marche interieur (7)
	29 decembre	— Loi 95-35 la CPSP est supprimee, un liquidateur est nomme pour vendre les biens
1996	Fevrier	—La CPSP s'arrête d'importer les importateurs prives achètent le riz commande par la CPSP (debut de l'utilisation etendue du systeme des "bateaux flottants") le mois du Ramadan passe avec de grandes livraisons de riz et des prix raisonnables (8)
	Mars	—les equipes de l'UPA font une seconde verification sur le terrain pour les conditions du PASR —le Ministere du commerce met en garde les marchands de riz contre les prix eleves (9)
	8 mai	— Decret 96-345 et arrêté ministeriel 003600 Le SIMRIZ (cellule de gestion et de surveillance des marches du riz) est cree au sein du Ministere du commerce et sa mission et son organisation sont definies
	Juillet	—Les decortiqueurs et les avocats de l'autosuffisance du riz dans la vallee font pression pour que le GDS soutienne les prix du riz
	Decembre	—la loi sur la protection frontaliere du riz est appliquee (10)
1997	Fevrier	—L'equipe USAID/UPA fait la verification sur le terrain des conditions du PASR
	Mars	—le Ministere du commerce sous la pression de groupes de consommateurs fixe les marges commerciales autorisees sur le marche du riz pour une duree de deux mois les prix locaux et les prix mondiaux commencent a diverger (11) —Seminaire de l'USAID/UPA/PASR (APAP) tenu a Dakar sur les reformes du marche du riz
	Avril	—Le decret ministeriel pour le contrôle des marges commerciales du riz expire, l'option d'un renouvellement unique est abandonnee, le marche redevient pleinement liberalise (12)
	Juin	—Le SIMRIZ commence a collecter et a publier des informations sur l'etat du marche du riz international et du marche local (13)

premières reformes centrées sur la SAED et la vallée constituaient en réalité l'étape finale du processus de désengagement de la SAED de son rôle actif dans la gestion et l'appui financier au sous-secteur du riz qui avait commencé dans la vallée quelques années auparavant. Leur influence et les conséquences sur la production du riz local étaient aussi grandes que l'effet sur le marché et les consommateurs au niveau national était négligeable.

En décembre 1994, l'état se préoccupant soi-disant de la capacité du secteur privé d'importer du riz, organisait un "test d'importation" limité du riz par le secteur privé. Soixante mille tonnes de riz étaient commandées par la CPSP et lorsque le riz arrivait à Dakar plusieurs mois plus tard, il devait être remis à six groupes commerciaux ou fraternités, qui devaient alors compléter les procédures d'importation et vendre le riz par les voies normales du secteur privé. Alors que tous les six groupes participaient à ce "test", un seul, l'UNACOIS (Union Nationale des Commerçants Indépendants du Sénégal) vendait le riz de lui-même. Les autres groupes simplement encaissaient la marge bénéficiaire fixée et autorisaient la CPSP à vendre leur riz par les voies d'importations normales. Le "test" en question n'était en fait qu'un patronage politique accordé à cinq associations politico-sociales et n'avait pas grande signification dans le processus de la réforme.

1995 L'essentiel des événements des grandes réformes du PASR a eu lieu en 1995. La première mesure importante a été l'élimination des marges officielles des prix du riz en date du 3 mars. À même moment, la CPSP relevait le prix de gros du riz brisé importé. Ces mesures provoquaient une augmentation des prix moyens du marché d'au moins 60 FCFA par kg pendant les quatre mois suivants (figure 2.1 événement 3), ce qui reflétait la hausse brutale des prix du riz sur le marché mondial qui avait commencé au moins 8 mois auparavant. Ainsi commençait une période d'instabilité des prix dans le pays et de changements rapides de la structure et du fonctionnement du marché qui se poursuivait pendant les 8 à 9 mois suivants jusqu'en novembre-décembre 1995.



Le mois de juin voyait le changement le plus important dans la distribution en gros du riz brisé. La CPSP, sans presque avertir les commerçants privés fermait soudainement tous ses magasins en gros de l'intérieur et mettait fin aux subventions des transports départ Dakar. Il s'en suivait que le riz brisé en gros ne pouvait s'obtenir que dans les entrepôts de la CPSP à Dakar. Pendant les premières quatre à six semaines, les quantités de riz en dehors de Dakar étaient suffisantes pour garantir une stabilité relative des prix. Cependant, au mois d'août, divers goulots d'étranglement dans le système d'approvisionnement en gros de la CPSP commençaient à resserrer les livraisons de riz brisé de façon dramatique et entraînaient des augmentations de prix rapides et alarmantes dans certaines régions. La principale cause en était les procédures administratives imposées par la CPSP pour allouer les livraisons de riz aux marchands en gros à Dakar. Il s'agissait d'un système d'autorisations signées (les "bons") et de procédures de paiement qui ralentissaient de façon significative la sortie du riz à partir des entrepôts de la CPSP. En outre, ce système inefficace et de rationnement de fait permettait à certains de faire des bénéfices personnels en revendant les bons.

Ces abus de la dernière heure du système de la CPSP étaient devenus si flagrants qu'une action rapide devenait nécessaire. Un décret présidentiel, signé vers la mi-septembre, autorisait finalement le secteur privé à importer du riz brisé. L'état chaotique du marché en gros à Dakar et le niveau élevé des prix déclenchaient une course entre les importateurs privés pour entrer sur le marché. Au mois d'octobre, les prix moyens continuaient à augmenter, mais en novembre, des importations de riz brisé à meilleur marché, en particulier le riz en provenance de nouvelles origines comme l'Uruguay et surtout l'Inde³ entraînaient une chute substantielle des prix moyens du riz au Sénégal (figure 2.1, événements 5 à 7). Au début du Ramadan, au mois de janvier 1996, époque à laquelle la consommation du riz augmente, le pays était inondé de riz importé ce qui était salutaire pour la stabilité sociale et politique du pays.

En août 1995, la loi sur la révision de la protection tarifaire aux frontières était votée à l'Assemblée nationale. Cette mesure, qui faisait partie des conditions du Prêt d'ajustement du secteur agricole (PASA), cherchait à protéger la production du riz local pendant trois ans, en taxant le riz importé d'un tarif ne dépassant pas 45 pour cent. Mais, comme l'expliquent Kingsbury (rapport PASR N°3) et Ouedraogo et Gueye (rapport PASR N° 10), divers aspects du mécanisme d'application de cette loi avaient des défauts. Plus important encore, le prix mondial de référence à utiliser pour calculer les tarifs était le prix du riz "A1 special" à 100 pour cent de riz brisé, f o b Bangkok. En 1995, ce prix avait perdu une partie de sa valeur pour prédire le "prix mondial du riz"⁴ avec l'apparition de grandes quantités de riz indien meilleur marché. D'autres défauts importants

³Le gouvernement de l'Inde, après huit bonnes moussons consécutives et profitant des prix élevés du riz sur le marché mondial, commençait à organiser des ventes bien plus grandes qu'à l'habitude à partir de ses grandes réserves. Dès le début de 1995, ce riz, qu'il s'agisse du riz entier brisé à 25 pour cent ou brisé à 100 pour cent, et généralement de basse qualité, était fourni aux exportateurs indiens à des prix de gros bien inférieurs aux prix prévalant sur le marché mondial à cette époque. Ceci catapultait l'Inde vers le rang d'exportateur mondial de riz numéro deux pour cette année-là (pour plus de détails, voir le Rapport sur la situation annuelle et les perspectives du riz de Randy Schnep, novembre 1995, pages 19-27).

⁴Une révision du mécanisme du tarif frontalier proposée par l'UPA et basée sur les travaux de Ouedraogo et Gueye a été approuvée par un comité inter-agence du GDS. Cependant, à cause des prochaines élections (novembre 1996), l'adoption des révisions à cette loi semble avoir été remise.

étaient la longue période qui s'écoulait entre la date d'établissement du prix de référence et les importations auxquelles le prix de référence et le tarif qui en découle devaient s'appliquer. Cette nouvelle loi n'était mise en vigueur qu'en décembre de l'année suivante (1996).

Le dernier événement PASR de 1995 était vers la fin décembre l'adoption par l'Assemblée Nationale de la loi 95-35 portant dissolution de la CPSP et établissant les procédures pour la liquidation ordonnée de ses biens. Le fait que la CPSP était éliminée plutôt que réduite de façon draconienne comme l'accord du programme de réformes le prévoyait à l'origine montrait bien que le GDS avait confiance et était sûr que le programme des réformes fonctionnerait sans mettre en danger l'approvisionnement en riz, élément important de la sécurité alimentaire nationale.

1996 Comme l'essentiel du programme des réformes était achevé en 1995, 1996 était une période de consolidation des gains réalisés. Au début de 1996, même après avoir été supprimée par l'Assemblée nationale, la CPSP tentait encore d'importer ses dernières cargaisons de riz. Cependant, en février, le Ministère des finances refusait d'approuver tout nouveau financement et la CPSP informait les sociétés commerciales qu'elle ne prendrait pas livraison des cargaisons de riz se trouvant sur les bateaux prêts à entrer dans le port de Dakar. Des compagnies privées sénégalaises commençaient alors à négocier avec les propriétaires des cargaisons pour prendre livraison de ce riz. C'était la utilisation la plus extensive du système des "bateaux flottants" de l'année précédente et qui contribuait à établir les grands stocks de riz au début de 1996.

Vers la fin du mois de mars, le Ministère du commerce reprimaient durement les marchands de riz pour faire payer ce qu'il percevait comme étant des prix élevés du riz au détail. Le Ministre suggérait que le prix du riz pourrait baisser d'environ 30 FCFA par kg. Bien qu'aucune mesure n'ait été prise, cet épisode montrait l'ambivalence du gouvernement vis-à-vis de la libéralisation du marché, et suggérait que certains faisaient pression sur le gouvernement de montrer qu'il a la situation bien en main. On peut aussi considérer cela comme une période d'ajustement, dans laquelle le gouvernement s'ajuste au fait que la fin était venue pour son système d'organisation et de contrôle du marché national du riz dans lequel il pouvait imposer des prix stables pour le riz importé et subventionner le riz local. La libéralisation avait souligné le contraste de ces objectifs politiques en conflit qui étaient obscurcis auparavant par les finances ténébreuses de la CPSP.

Au mois de mai, le gouvernement prenait des mesures pour créer la cellule de gestion et de surveillance des marchés du riz (CGSMR) au sein du Ministère du commerce, établi pour gérer un système d'information du marché pour le riz (SIMRIZ), qui devait couvrir les marchés du riz tant international que national et diffuser l'information aux utilisateurs publics et privés. Au cœur de cette unité se trouvent un petit groupe d'anciens employés expérimentés de la CPSP, qui ont reçu une certaine assistance matérielle et technique avec des fonds de l'USAID provenant de ventes antérieures de riz du PL 480. Cependant, il fallait attendre l'année suivante pour que le SIMRIZ, sous la direction de la CGSMR, commence à recueillir et à diffuser l'information du marché.

En juillet 1996, la vallée connaissait un certain revers de la politique du riz. De grandes quantités de riz étaient restées invendues, en partie parce que la protection tarifaire à la frontière n'avait pas été appliquée, et en partie à cause de certaines inefficacités dans le sous-secteur local du riz. Les prix de vente semblaient être inférieurs aux coûts de production. Les agriculteurs de la Vallée et les décortiqueurs faisaient pression sur le GDS pour soutenir les prix ou subventionner le

riz decortique local. Ces efforts semblaient sur le point d'aboutir, mais les bailleurs de fonds, en particulier l'USAID, rappelaient au GDS ses engagements de ne pas prendre ce genre de mesures et il se retractait. Par la suite, les decortiqueurs baissaient leurs prix pour écouler leurs stocks, pensant peut-être que les subventions viendraient encore, et surtout en année électorale. Vers la mi-juillet, le riz local se vendait au détail à Saint-Louis à 200 FCFA par kg, prix auquel les decortiqueurs avaient refusé de vendre auparavant.

1997 Cette année a été largement caractérisée par le renforcement du contrôle du secteur privé sur le marché du riz, des prix stables ou en légère augmentation sur le marché intérieur, une brève période d'intervention de l'état dans la fixation des prix du riz et le début du système d'information du marché du riz. Vers la fin de l'année, la meilleure façon de caractériser l'attitude générale vis-à-vis des tendances de la libéralisation du marché du riz serait peut-être un optimisme retenu. Il y avait beaucoup de riz sur le marché, non seulement à Dakar, dans tout le pays, et les prix au détail étaient souvent plus bas dans les régions qu'à Dakar. Ceci reflète très probablement la sensibilité d'un marché contrôlé par le secteur privé à des différences dans le pouvoir d'achat. Les prix dans les régions étaient généralement inférieurs parce que les qualités du riz dans ces marchés étaient inférieures à celles des marchés de Dakar. La protection du secteur local du riz par une taxe variable a été inefficace au cours de l'année, ce qui s'est traduit par une pression à la baisse des prix du riz de production locale et a obligé les decortiqueurs locaux à se concentrer sur l'amélioration de la qualité. Mais on craignait aussi que ces différences ne reflètent un pouvoir non justifié des marchands de riz sur le marché.

En février, répondant probablement à une information déjà ancienne sur les prix du riz, le Ministère du commerce annonçait un décret ministériel par lequel l'état pouvait fixer les marges commerciales pendant une période de deux mois, renouvelable une fois. Les marges maximales étaient fixées à trois niveaux de la chaîne de commercialisation - le gros, le demi-gros et le détail. Ceci créait une grande confusion et irritait les marchands de riz, non seulement parce qu'elle était appliquée de façon rigoureuse par le Ministère, mais aussi parce qu'on n'avait clairement pensé à la façon de l'appliquer. Une règle exigeait une autre, afin de pouvoir appliquer facilement les restrictions des marges commerciales, le gouvernement envisageait de reprendre une loi qui obligeait les commerçants à spécifier à quel niveau du marché ils allaient opérer et de ne pas dévier de cette position. Ceci signifiait que les grossistes ne pouvaient jamais être demi-grossistes et que les demi-grossistes ne devaient jamais faire la vente au détail, etc. En d'autres termes, une approche à la commercialisation de bureaucrate et non d'entrepreneur.

Un des arguments clés à la base de la loi fixant les plafonds des marges commerciales était qu'il semblait absurde que les prix du riz soient plus bas à l'intérieur du pays qu'à Dakar. Ce raisonnement a été affaibli par deux analyses de marché faites par des équipes UPA/PASR/APAP. Tout d'abord, une analyse de la chaîne commerciale a montré que les grossistes de l'intérieur évitaient d'entreposer leur riz au port ou dans les entrepôts de Dakar, pour le transporter directement vers les points de vente dans les régions, ceci pour éviter les prix élevés de l'entreposage à Dakar (et éviter les pertes liées aux multiples manipulations). Deuxièmement, une reconnaissance des marchés de Dakar et des marchés régionaux suggère que les prix comparés ne concernaient souvent pas les mêmes types et qualités de riz. Le riz de moindre qualité et meilleur marché était généralement expédié vers l'intérieur, le riz de meilleure qualité et plus onéreux restait à Dakar.

Face à une opposition tenace des marchands et à des preuves montrant que les marges commerciales n'étaient peut-être pas aussi excessives qu'il le croyait, le Ministère du commerce décidait de ne pas reconduire la loi à la fin de la première période de deux mois. À la fin du mois d'avril 1997, le marché du riz avait regagné son statut de marché entièrement libéralisé, mais avec un rude rappel au secteur privé que le gouvernement interviendrait lorsqu'il le jugerait nécessaire. Mais plutôt que d'intervenir directement sur le marché, le gouvernement s'était convaincu de faire appel à des mesures plus indirectes, et spécialement le fonctionnement assuré par le Ministère du commerce, du système d'information du marché du riz, le SIMRIZ. En juin, le SIMRIZ devenait opérationnel, ce qui ajoutait un élément significatif à la transparence du marché⁵.

Le schéma destiné à protéger la production locale du riz par un système de taxes variables n'a pas fonctionné pas comme on l'espérait. Le système de protection frontalière était finalement appliqué en décembre 1996. Le Ministère des finances devait prélever une surtaxe variable (au-delà du tarif fixe appliqué à toutes les importations de riz) sur le riz importé à un prix inférieur à un certain prix spécifique. Ceci devait protéger la production locale en élevant les prix du riz sur le marché intérieur à un niveau considéré comme suffisamment rentable. Les importateurs ont fait connaître leur inquiétude avec ce système et dans certains cas déclaraient ouvertement qu'ils trouveraient les moyens d'éviter de payer la surtaxe sur le riz à bon marché⁶. À mesure que nous comprenons mieux le système de protection, il est clair à nos yeux que les importateurs ont trouvé le moyen de maintenir les prix CAF au-dessus du prix plancher qui déclenche la surtaxe (Randolph 1998). Comment ils l'ont fait est moins clair, bien que le choix laissé aux importateurs était soit de payer la surtaxe au gouvernement ou de payer un montant équivalent à leurs fournisseurs. Il semble que les importateurs aient choisi la différence entre les prix réels et le prix CAF plus la surtaxe à leurs fournisseurs (Randolph, 1998, ACG, 1998). Un coup d'œil sur la figure 2.1 suggère que c'est ce qui a pu se passer. Notons que la différence entre les prix mondiaux à la frontière (en baisse) et les prix du marché local (stables ou en légère hausse) augmentent dans la période qui a suivi l'application de la nouvelle loi.

On constate un fait ironique : une partie de l'effet de protection de la loi a été réalisé en encourageant les importateurs à gonfler les factures ou à payer à leurs fournisseurs plus cher que le prix demandé pour éviter de payer la surtaxe. Bien que cette pratique ne fournisse aucun revenu supplémentaire au Trésor, elle tend à relever les prix sur le marché intérieur, ce qui fournit effectivement une certaine protection à la production du riz local.

⁵Depuis que le SIMRIZ a commencé à diffuser régulièrement l'information hebdomadaire du marché, l'objectif de transparence semble avoir été atteint au point que les fournisseurs et certains commerçants se sont plaints que le marché était trop transparent et que le SIMRIZ divulguait certains secrets commerciaux. L'envers de la médaille est qu'une certaine opposition serait en train de se développer, ce qui rendrait sa tâche plus difficile. Mais du côté positif, ce type de transparence est précisément ce que les promoteurs du SIMRIZ (y compris les assistants techniques de l'APAP) avaient à l'esprit.

⁶La preuve la plus remarquable de la résistance des importateurs à cette mesure pour protéger la production locale de riz par une taxe variable était une déclaration faite par un grand importateur et représentant d'une association de marchands au séminaire sur le riz tenu en février 1997 et organisé par le PASR/UPA. Cet importateur suggérait d'imposer un taux unique sur toutes les importations de riz et affirmait que ni lui ni les autres importateurs ne respecteraient la taxe variable.

Vers la fin de 1997 il était clair que le secteur privé était absolument capable d'importer suffisamment de riz pour couvrir la demande nationale. Il est vrai que les importateurs sénégalais n'ont pas eu beaucoup d'efforts à faire pour importer du riz : le déchargement de cargaisons de riz provenant de nombreux "bateaux flottants" permettait souvent aux importateurs de "s'asseoir et attendre" que le riz arrive au port de Dakar. Des informations anecdotiques suggèrent que plus d'une fois les fournisseurs se sont vus obligés de décharger leur riz au port **avant** de négocier les conditions avec les acheteurs potentiels (ACG 1998 communication personnelle). Ainsi donc le secteur privé sénégalais s'est révélé pleinement capable de faire fonctionner le marché du riz dans des conditions assez favorables aux marchands sénégalais. Il reste à voir comment ils agiront avec le temps et lorsque les prix mondiaux augmenteront.

2.3 Les réformes et le prix moyen national du riz

Une des principales raisons invoquées pour l'amélioration des marchés et l'élimination du contrôle des prix est d'améliorer la façon dont les prix se transmettent du marché mondial vers les marchés locaux, ce qui permettra au marché intérieur de refléter plus rapidement et avec plus de précision les conditions de l'offre et de la demande sur le marché mondial. Les réformes du secteur du riz semblent atteindre cet objectif au Sénégal. Avant que le marché ait été libéralisé, les prix du riz sur le marché intérieur fournissaient une information faussée sur la rareté relative du riz qui avait certainement une influence sur les réponses de la production et de la consommation (production supérieure aux niveaux économiques de production et consommation inférieure aux niveaux économiques de consommation du riz).

Dans les paragraphes qui précèdent et dans la figure 2.1 nous avons noté une relation claire entre des changements de politique spécifiques et les mouvements du prix intérieur moyen du riz brisé à travers le Sénégal. Ce prix est une moyenne non pondérée des prix sur les marchés locaux recueillis dans différents marchés à travers le pays. La série est collectée et maintenue par le CSA. Certes, la variation des prix sur les marchés individuels était supérieure aux variations dans les séries de prix moyens, mais la corrélation entre les marchés est élevée. Le fait qu'on puisse observer cette relation entre des "événements politiques" et les prix sur la moyenne des marchés à travers tout le pays, chacun ayant des caractéristiques d'offre et de demande différentes, prouve dans quelle mesure le marché national du riz brisé est intégré.

Trois observations générales peuvent être faites quant aux mouvements du prix moyen du riz brisé au Sénégal, et ses relations avec le prix national du mil et le prix international du riz (Thaïlande, A1, CAF Dakar, en CFA) comme le montre la figure 2.1

- Des changements soudains dans les politiques et procédures de la CPSP pour les systèmes d'importation et de distribution du riz dans les huit mois compris entre mars et novembre 1995, a conduit à un grand changement du marché et une instabilité des prix qui est clairement visible même dans cette série de prix très regroupée. Depuis novembre 1995 le "marché national du riz brisé" a retrouvé une stabilité des prix moyens beaucoup plus grande qui se reflète aussi sur les marchés régionaux. La tendance à la baisse dans les prix nominaux au détail du riz brisé s'est poursuivie jusqu'à la fin de 1996, lorsque les prix se sont stabilisés.

- La relation qui a été observée dans le passé entre les prix du riz-brisé et du mil avec quelques corrections pour des changements qui ont lieu dans l'approvisionnement en mil après la récolte se maintient durant toute cette période. Ce qui est particulièrement significatif est que lorsque l'approvisionnement en riz est fortement affecté et que les prix augmentent ou tombent brutalement le même schéma se retrouve généralement dans les prix du mil, ce qui reflète une relation de substitution étroite entre les deux céréales.
- La relation entre le prix moyen du riz brisé au Sénégal et la série de prix internationaux du riz brisé la plus utilisée le prix du riz "A1 spécial" à Bangkok doit être suivie et analysée de près à l'avenir. La figure 2.1 nous permet de tirer les conclusions suivantes : (a) le prix moyen au Sénégal et le prix à la frontière (prix CAF équivalent du riz de Thaïlande A1) ont une corrélation claire ; (b) la corrélation est plus élevée dans la période qui a suivi la libéralisation des marges commerciales (mars 1995), (c) la corrélation a diminué en 1997 et (d) le prix mondial du riz A1 est plus changeant que le prix moyen au détail au Sénégal à cause de l'effet de masse de cargaisons entières injectées sur le marché sénégalais (une cargaison de 40 000 tonnes pourrait représenter le dixième de toutes les importations de l'année, riz, qui une fois dans le pays serait vendu à des prix relativement fixes). De plus les importateurs sénégalais s'adresseront à d'autres sources de riz brisé (telles que le riz indien en 1995) si le prix du riz de Thaïlande devient trop élevé. Le gouvernement de l'Inde et les exportateurs indiens ont clairement profité des prix bien plus élevés du riz thaïlandais mais ont eu soin de maintenir leur prix de vente en gros à un niveau plus bas afin d'augmenter leur part du marché. Cette relation entre le prix mondial du riz et les prix de vente en gros à Dakar (une série de prix qui doit être créée d'urgence) sera cruciale pour le nouveau système d'information du marché du riz du Ministère du Commerce.⁷

2.4 L'intégration du marché national telle que suggérée par les prix régionaux

En utilisant la série des prix maintenue par la Commission de la sécurité alimentaire (CSA) il apparaît que la relation des prix moyens au détail du riz brisé dans les régions avec les prix moyens de détail à Dakar a changé. La figure 2.2 le montre très clairement. Dans la période qui a précédé les réformes du riz, les prix régionaux étaient régulièrement supérieurs à ceux de Dakar. La corrélation des prix régionaux était très élevée parce que les prix de gros étaient administrés par la CPSP et le prix sur le marché du riz, officiel au moins, était fixe à l'échelle du territoire. Dès après la libéralisation de toutes les marges commerciales (en mars 1995), les prix régionaux commençaient à se distancer beaucoup plus de ceux de Dakar. Les prix moyens sur des marchés plus lointains, tels que Saint-Louis, Tambacounda et Ziguinchor devenaient généralement inférieurs à ceux de Dakar. La corrélation avec les prix de Dakar s'affaiblissait quelque peu après que le marché ait été libéralisé, mais restait encore forte. Ceci montre que les régions ont différentes structures de coûts et de demande que Dakar qui font que les prix divergent. Parmi ces différences les frais de commercialisation (manutention, entreposage, etc.) et le budget et le pouvoir d'achat des familles (plus bas dans les provinces).

⁷L'écart entre le prix mondial du riz entier de plus haute qualité et celui du riz brisé est aussi l'objet d'un suivi régulier (par exemple par le Département américain de l'agriculture - USDA dans son rapport mensuel sur la situation et les perspectives du riz). On observe en général que lorsque les prix du riz sont élevés pour le riz entier l'écart entre les prix du riz entier et du riz brisé se referme et vice-versa.

Figure 2 2
Divergence des prix regionaux du prix de detail de Dakar
(riz brise importe, 1994-97)

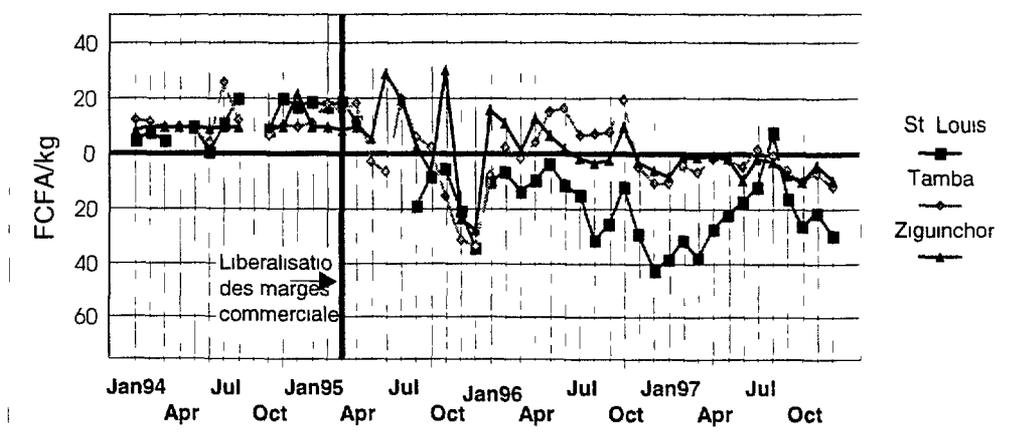


Tableau 2 1 Correlations dans la periode janvier 1994-avril 1995

	Dakar	St Louis	Tambacounda	Ziguinchor
Dakar		828	676	732
St Louis	<i>900</i>		806	840
Tambacounda	<i>915</i>	<i>870</i>		707
Ziguinchor	<i>963</i>	<i>896</i>	<i>868</i>	

Les chiffres en italique sont pour la periode de janvier 1994 en avril 1995 Les chiffres en gras sont pour la periode de mai 1995 en decembre 1997

	Dakar	St Louis	Tambacounda	Ziguinchor
Dakar				
St Louis	828			
Tambacounda	676	806		
Ziguinchor	732	840	707	

2 5 Conclusions sur le processus de la reforme

Le processus de réforme du marche du riz au Senegal s est generalement deroulé bien plus rapidement qu'on ne l avait prevu au debut de la planification du projet Comme c est d'habitude le cas dans les reformes de marche et a souvent ete le cas au Senegal, une pression substantielle voulait qu'on fasse marche arriere Cependant, pendant toute la periode de reforme, la plupart des tendances vers un retour au statu quo ante se sont heurtees a une resistance Cette resistance provient d'une combinaison de facteurs qui ont crée une coalition publique et privee pour endosser les objectifs de la liberalisation

La ou des mesures avaient été prises pour replacer le marché sous contrôle du secteur public la pression intérieure et les pressions de l'USAID et autres bailleurs de fonds ont généralement été suffisantes pour contenir les tendances à l'intervention. Le meilleur exemple était le décret du Ministère du Commerce fixant les marges commerciales en février 1997. Ceci fut annoncé à l'époque d'un séminaire de l'UPA/USAID (PASR) sur l'impact des réformes du secteur du riz avec un grand auditoire et très suivi et par conséquent le sujet fut aussitôt injecté dans le débat. Cette mesure menaçait sérieusement le décaissement d'une troisième tranche des fonds d'ajustement du programme du riz, et refroidissait quelque peu les relations entre le gouvernement et quelques bailleurs de fonds en particulier l'USAID qui y voyaient l'équivalent d'un recul par rapport aux engagements pris par le gouvernement envers la libéralisation du marché du riz.

D'une façon générale, les faits sont clairs. Au moins pour un proche avenir le marché du riz a prospéré à la suite de sa libéralisation. Les livraisons sont plus que suffisantes non seulement à Dakar mais aussi dans l'ensemble du pays. Les prix intérieurs n'ont pas monté en flèche et les consommateurs ont beaucoup plus de choix quant au rapport qualité/prix qu'auparavant (Tardif-Douglin et Diouf, 1998). Les projections à moyen terme se présentent bien mais auront besoin d'être suivies (Randolph, Gueye, 1998).

Les seuls perdants réels de l'opération à part la CPSP en tant qu'organisation ont été les producteurs et decortiqueurs locaux spécialement ceux qui opéraient à haute intensité de capital (Metzel, 1998). Ceux-ci ont vu leurs bénéfices plonger de façon dramatique après la réforme. Mais même ce groupe commence à voir comment il peut répondre aux réalités changeantes en se concentrant sur un riz haut de gamme à prix élevé plutôt que d'essayer de concurrencer le riz brisé à très bas prix.

Il faudra plus que quelques années pour que tous les effets de la réforme du marché se frayent leur chemin à travers le système. Quoiqu'il en soit trois ans après l'application de certaines des réformes les plus importantes, nous pouvons tirer quelques conclusions au sujet de ce processus. Ces conclusions se trouvent dans les paragraphes qui suivent.

La première conclusion est que le fait de ne pas avoir prêté attention à la date et à la coordination des différentes parties du programme des réformes a souvent conduit à des perturbations inutiles du marché du riz et a mené à un affaiblissement de l'appui envers les réformes. Par exemple, l'élimination en mars 1995 des marges fixes des prix du riz et la fermeture en juin des magasins de vente en gros de la CPSP en dehors de Dakar n'ont pas été coordonnées avec le fait de permettre au secteur privé d'importer du riz brisé. Comme les événements l'ont montré par la suite, le riz importé aurait atténué les pénuries et les hausses de prix excessives dues aux imperfections des dernières procédures de distribution en gros de la CPSP.

Deuxièmement, les changements dans les procédures opérationnelles de la CPSP ont été si maladroits qu'on peut soupçonner qu'elles avaient été faites intentionnellement dans le but de perturber le marché et pour obtenir des gains personnels. Par exemple, la fermeture des centres de distribution régionaux de la CPSP causait de graves problèmes parce que ces fermetures intervenaient une semaine seulement après que le secteur commercial privé en ait été notifié. Puis, lorsque toutes les ventes en gros passaient à Dakar, les installations et procédures de contrôle étaient telles que les quantités de riz vendues ne suffisaient plus à satisfaire la demande, aboutissant directement à la

hausse des prix a des penuries et des opportunités de gains rapides pour les gens du bord en revendant les bons de livraison du riz. Une des raisons a cela en est que l'exécution de cette réforme avait été laissée aux bons soins de la CPSP qui était l'agence qui avait le plus a perdre

Troisièmement, il est clair que le secteur privé n'a pas été consulté suffisamment à l'avance pour l'application de la réforme. Certaines procédures de la réforme, telles que la vente de tout le riz à partir des magasins de Dakar, auraient pu être beaucoup plus aisées sans perturber le marché de cette façon, si les commerçants avaient été consultés à l'avance sur les procédures de vente. De plus, il est clair que les importateurs privés auraient pu faire un meilleur travail s'ils avaient été mieux informés de la date des changements de politique et de la situation sur le marché mondial du riz. Non seulement les acteurs du secteur privé n'ont été suffisamment consultés par les personnages concernés du gouvernement, mais les commerçants privés sont périodiquement menacés par les fonctionnaires des ministères qui devraient promouvoir leurs intérêts. Même si ces menaces sont proférées pour des gains politiques aisés dans la presse populaire de Dakar, elles reflètent encore une méfiance très répandue envers le secteur privé. Ceci constitue un élément important d'un environnement négatif envers les entreprises, qui rend plus difficile d'attirer un investissement privé dont on a désespérément besoin pour promouvoir une croissance véritable du secteur agricole du Sénégal.

Quatrièmement, des mesures de protection frontalières inadéquates ont été transformées rapidement en loi il y a 29 mois, mais n'ont été modifiées et appliquées il y a 10 à 15 mois seulement (Randolph et Gueye, 1998). Bien que ces mesures aient été appliquées en décembre 1996, très peu de cargaisons de riz sont arrivées à des prix suffisamment bas pour déclencher l'application de tarifs douaniers plus élevés afin de protéger la production locale.⁸ Lorsque les prix mondiaux baissent (et le prix du riz brisé originaire d'autres pays comme l'Inde est encore moins cher), la production et la commercialisation du riz dans la vallée du Fleuve risquent d'être affectées plus qu'il ne le faudrait. Il importe qu'un niveau réaliste de protection tarifaire soit appliqué à tous les riz importés. Le GDS a eu la chance d'avoir trouvé du riz indien sur le marché à des prix inférieurs au "vrai Siam", mais ceci risque de trop punir les producteurs sénégalais dans la vallée si un système de protection plus réaliste n'est pas mis en place prochainement.

Cinquièmement, les mesures d'accompagnement telles que le SIMRIZ et la Commission sur la concurrence et la compétitivité n'ont pas reçu l'attention qu'elles méritent ou doivent recevoir pour être appliquées et rendues opérationnelles rapidement. Non seulement ceci retarde l'accès à une information importante relative au marché (SIMRIZ) par laquelle la structure, le comportement et la performance du marché en évolution peuvent être mesurés, mais aussi cela érode la confiance du public qui pensait que les réformes étaient faites pour améliorer l'efficacité du marché plutôt que pour permettre au gouvernement de se débarrasser simplement d'interventions non souhaitées et coûteuses.

⁸Randolph (1998) signale que selon les données de l'administration des douanes, le tarif de protection frontalière n'a été appliqué aux importations de riz que cinq mois après que la loi révisée ait été promulguée (mai 1997).

3 IMPACT SUR LE MARCHÉ DU RIZ

3.1 Introduction

Le rôle central du PASR a été de procurer efficacement du riz aux consommateurs sénégalais. Le problème principal était de transformer le marché du riz qui était contrôlé par le gouvernement en un marché libre et compétitif. En accord avec les paradigmes du marché libre, si cela réussit, les réformes devraient améliorer de façon substantielle le secteur et rendre le marché plus flexible dans l'allocation des ressources pour répondre aux forces de la demande en encourageant les opérateurs à minimiser leurs coûts dans un contexte de compétition.

Le programme de réforme a produit dans la pratique les gains prévus d'efficacité et de bénéfices économiques, mais, plus spécialement, on peut se demander si le marché au Sénégal va mieux maintenant qu'avant la libéralisation. Pour répondre à cette question, l'équipe d'étude APAP/UPA a étudié la situation actuelle et la réalité au regard de l'impact du programme sur le marché du riz. Deux types de réponses ont été considérées : (i) si les réformes ont créé en fait un marché compétitif, et (ii) quels sont les résultats économiques en termes de prix et de frais de commercialisation.

L'analyse des changements dans le statut actuel du système de commercialisation du riz a été menée dans le cadre de l'approche Structure-Conduite-Performance (SCP). Dans cette approche, l'efficacité économique du système de commercialisation a été évaluée en comparant les caractéristiques de comportement des deux principaux produits — le riz importé et le riz produit localement — à ceux associés à un marché de concurrence parfaite. Ceci constitue le cadre adopté par l'équipe chargée d'étudier l'impact des réformes sur le marché du riz.

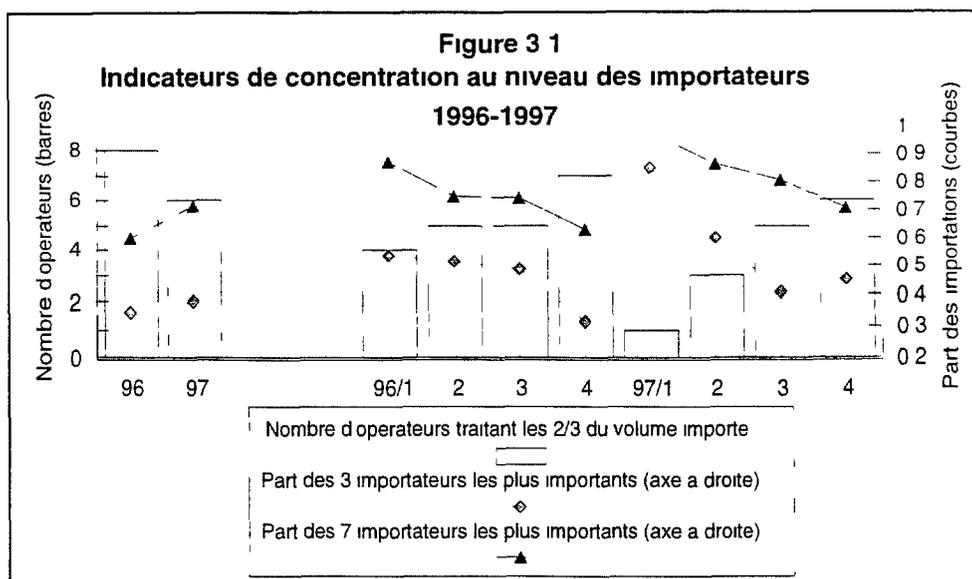
3.2 Impact sur le système de commercialisation du riz importé

Le marché sénégalais du riz est dominé en termes de volume par le riz importé, cette catégorie de riz constitue les 4/5 des besoins du pays en riz. La plupart des importations sont constituées de riz brisé à 100% en provenance d'Asie transitant par le port de Dakar pour être distribué dans le reste du pays.

3.2.1 Structure

La réforme la plus significative du PASR a été le démantèlement de la CPSP en fin 1995 et début 1996. Sans la CPSP, le Gouvernement ne pouvait pas contrôler les prix. Aussi, dans l'espace de quelques mois, les importations de riz brisé à 100% étaient transférées au secteur privé.

Ce transfert a remarquablement réussi. Quand on sait que les importations nécessitent une bonne assise financière, on a eu peur qu'un petit groupe d'opérateurs seulement pourraient investir dans le marché ce qui pourrait conduire à une concentration du marché. Par la suite, un nombre important d'opérateurs ont importé du riz — 43 opérateurs différents en 1996, et 33 en 1997 — avec près de 20 opérateurs participant à la commercialisation à tous les trimestres (données de la SGS). Depuis qu'un groupe d'importateurs (l'UNACOIS) s'est lancé dans les opérations du riz en plus des trois sociétés d'importation, le nombre d'opérateurs est réellement devenu plus important.



Rien ne prouve qu'il y ait une concentration parmi les importateurs (Figure 3 1). En 1996, deux tiers des importations ont été effectuées par les huit plus grands importateurs. Ce qui signifie que le marché n'est pas dominé par un ou un petit nombre d'importateurs. Il n'y a pas eu de concentration même temporaire du marché au début de 1997, mais cela n'est pas dû à une baisse des importations, mais plutôt à un changement de la structure du marché. Pour toute l'année 1997, deux tiers des importations étaient toujours entre les mains des six plus grands opérateurs, ce qui augure d'un degré élevé de saine compétition.

Il a été aussi question que les importateurs privés auraient moins de puissance de marché et pourraient alors être victimes d'un comportement prédateur de la part des négociants. Les principaux faits de la première moitié de l'année 1996 indiquent que les importateurs ont fait un arrangement avec au moins une douzaine de négociants différents, dont les quatre plus grands comptabilisent 63 % du volume total du riz importé (ACG 1996). Les importateurs privés ont importé leur riz partir d'un plus grand nombre de pays exportateurs que ne l'avait fait la CPSP et ont prouvé qu'ils étaient capables de faire varier les sources d'approvisionnement en réponse aux signaux émis par le marché international. Après avoir profité des bas prix du riz indien en 1995 et 1996, les importateurs se sont rabattus sur le Vietnam et la Thaïlande en 1997.

Le reste du marché, grossistes, demi-grossistes, détaillants, est devenu beaucoup plus fluide avec beaucoup plus de distinctions entre les différents niveaux d'un marché devenu flou ou confus. Le nombre d'opérateurs opérant sur le marché du riz est certainement suffisant pour assurer une compétition et ce nombre continue à croître, avec environ 400 à Dakar et plus de 500 dans le reste du pays en 1996 (USAID 1998). Une enquête d'opinion effectuée en début 1997 dans les marchés du pays montre qu'il n'y a pas de concentration évidente parmi les grossistes (Wilcock *et al* 1997).

3 2 2 Comportement

Le comportement désigne la manière dont les affaires se font avec le secteur, et on examine le comportement des opérateurs, les rôles qu'ils jouent dans la conduite des opérations, en

comparant avec ce qui devrait se produire dans un marché compétitif

Conditions d'entrée/sortie Parmi les importateurs et les négociants se trouvant dans le système de commercialisation du riz on a noté l'arrivée d'un nombre important de nouveaux intervenants depuis le début des réformes ce qui signifie qu'il n'y a ni barrières ni pratiques d'exclusion pour entrer ou sortir du marché

Accès aux informations du marché ceci est plus difficile à évaluer car aucune enquête n'a été menée sur ce thème spécifique Depuis son démarrage à la mi 1997 l'administration du SIMRIZ a immédiatement commencé à annoncer chaque semaine les prix nationaux et internationaux du riz dans les journaux, la radio et la télévision ce qui fait que maintenant tout le monde a accès aux informations de base de marché en fonction des prix et des tendances

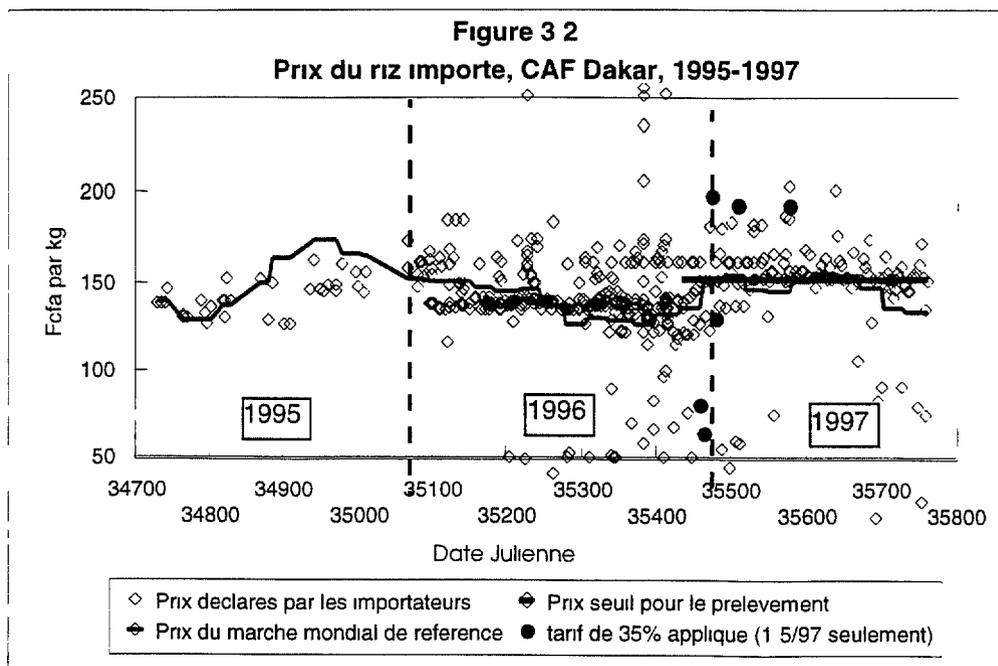
La segmentation du marché en fonction de la qualité du produit on avait supposé que la libéralisation des prix permettrait aux consommateurs d'exprimer leurs préférences en fonction des qualités et des prix du riz Et effectivement les négociants ont répondu en offrant une gamme étendue de qualités et de prix du riz

Achat à partir des bateaux flottants Ainsi comme on le supposait, les importateurs privés ont augmenté leurs achats à partir des bateaux flottants le long des côtes de l'Afrique occidentale au lieu d'adresser à d'autres sources Les transactions avec les bateaux flottants offrent beaucoup plus de bénéfices sur le prix car la marge de manœuvre des vendeurs n'est pas grande Ce point de vue est confirmé par le fait que la plupart des négociants qui ont vendu leur riz à Dakar ont perdu de l'argent et ne sont pas prêts à recommencer

La politique des tarifs d'importation Pour garantir un certain degré de protection pour le riz local en concurrence avec le riz importé, une politique de tarification spéciale a été instituée, cette tarification comprend (1) une taxe *ad valorem* de 15,2% et (2) un prélèvement qui varie entre 0 et 30% quand le prix CAF Dakar tombe en dessous de 153 FCFA/kg (Ouedraogo et Gueye 1996) La première loi votée en août 1995 n'a jamais été appliquée Une loi révisée a commencé à être appliquée depuis janvier 1997 Cependant le prélèvement a rarement été appliqué et contribue à encourager une fraude systématique de la part des importateurs quand ils déclarent la valeur de leur produit Cela est évident lorsqu'on examine la figure 3.2 où les valeurs CAF déclarées des importations ont soudainement augmenté par rapport à janvier 1997, se groupant juste au-dessus de la valeur seuil de 153 FCFA À noter, que les prix mondiaux ont aussi augmenté pendant cette période ainsi le volume de la fraude était relativement mineur À la fin de 1997, les prix mondiaux ont encore chuté, élargissant le différentiel Les données n'étaient pas disponibles pour montrer si la fraude apparente s'est poursuivie

Soupçon de collusion entre les négociants de Dakar En dépit du grand nombre de négociants à Dakar, il s'est avéré que le commerce du riz est contrôlé par un groupe ethnico-religieux comprenant les Baol-Baol et l'UNACOIS (Wilcock 1997a) Les arguments principaux portent sur le différentiel inverse non prévu du prix du riz entre Dakar et les marchés régionaux Alors que les prix étaient supposés être plus bas à Dakar point d'entrée des importations depuis que les marges commerciales ont été libéralisées en mars 1995 les prix à Dakar sont significativement plus élevés que ceux des autres régions Avec un nombre aussi important de négociants, il est

difficile d'imaginer qu'une connivence ait pu être organisée et se soit implantée dans un cadre aussi étendu. Une explication plus plausible est que le marché de Dakar reçoit des riz de qualité supérieure et les nouveaux stocks alors que les marchés des autres régions absorbent un riz de qualité inférieure et les stocks plus anciens avec des niveaux de prix correspondant assez bas.



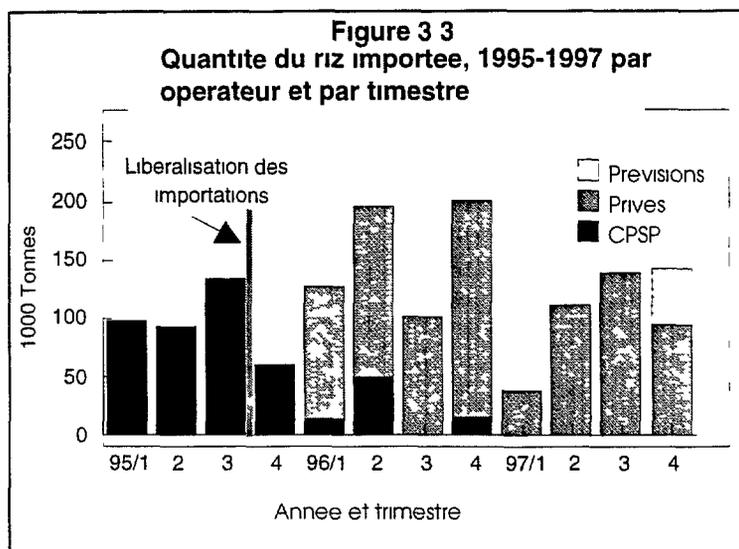
3 2 3 Performance

Offre adequate Estimant que l'impact des reformes du marché du riz en termes de performance comporte deux sujets principaux. Le premier est la question de savoir si le secteur privé est capable de fournir le marché en quantité adéquates et dans les délais. Ce fait est évident sur la figure 3 3, les importateurs privés ont commencé à importer avec beaucoup d'enthousiasme au début de 1996 jusqu'à la saturation du marché et de moins en moins au début de 1997. Il y a eu beaucoup plus d'importation en 1996 que pendant la période CPSP, mais la tendance de ces importations a convergé vers celle de la CPSP en 1997. Pendant cette période aucun marché n'a été en rupture de stock et le niveau de stocks de sécurité de trois mois de consommation était toujours présent. Le secteur privé a clairement prouvé sa capacité d'assurer l'approvisionnement en riz des consommateurs.

Les marges brutes Le second résultat est que le secteur privé a enfin réalisé son gain espéré d'efficacité dans ses livraisons aux consommateurs. Un indicateur est la marge brute agréée sur l'offre de riz brisé à 100 %. Ceci est mesuré par la différence entre le prix⁹ de référence mondial après taxe et la moyenne du prix de détail à Dakar. Malheureusement, la comparaison avec les marges d'avant la réforme est problématique parce que les prix de détail étaient maintenus.

⁹Le prix de référence utilisé est celui du riz de Thaïlande Super A1 (100 % brisé) FOB Bangkok basé sur les cotations de prix fournies par les négociants qui sont l'objet d'un suivi hebdomadaire par l'Ambassade des États Unis à Bangkok. Les taxes d'importation sont chiffrées à 15,2% (jusqu'en juin 1996) ou 15,7% (à partir de juin 1996) du prix de référence plus 35 \$ de frais de transport.

artificiellement bas fait prouvé par le déficit budgétaire énorme contracté par la CPSP. En 1996, après les réformes, la marge agréée pour le secteur privé était de 73 FCFA/kg ou 31% du prix de détail. Cette marge a baissé en 1997 jusqu'à 57 FCFA/kg ou 25% du prix de détail.

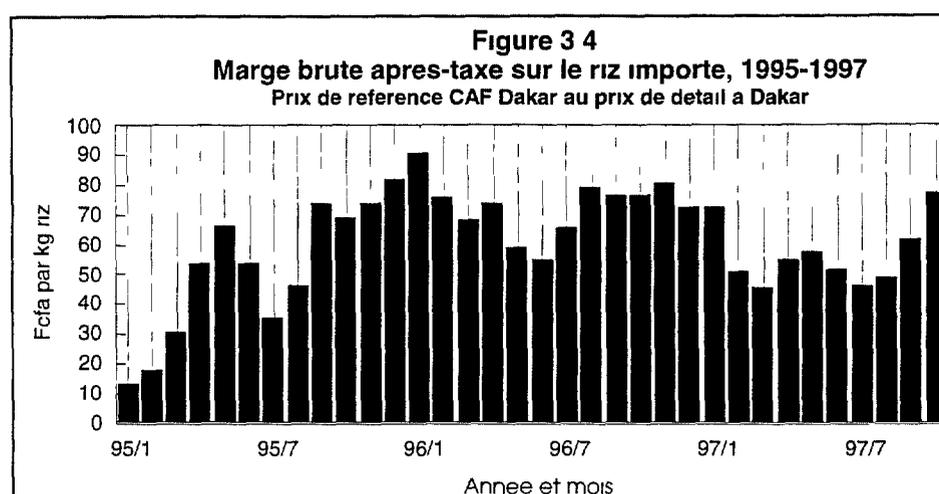


Cette marge brute agrégée a deux composantes : (1) la capacité d'obtenir un meilleur prix d'offre sur le marché mondial et (2) les marges brutes réalisées dans la distribution depuis le port de Dakar vers les marchés de détail. Comparant le prix CAF Dakar déclaré par les importateurs au prix de référence mondial ajusté au CAF Dakar comme l'indique la figure 2 fournit une mesure de la première composante. Dans la période écoulée entre la mi-1995 et la mi-1996, durant laquelle les importations étaient privatisées, les prix déclarés à l'importation étaient généralement plus bas que le prix de référence mondial, ce qui reflétait la dominance du riz indien à bas prix pendant cette période. Pourtant, depuis la mi-1996, les importateurs ont déclaré des prix moyens de 5 à 20 FCFA/kg supérieurs au prix de référence. Ceci pourrait refléter simplement la pratique de la "surfacturation" par laquelle les importateurs déclarent des prix élevés pour éviter de payer le prélevement, mais cette tendance a commencé bien avant le vote de la loi sur les prélèvements en Janvier 1997. Ce qui pourrait indiquer que les importateurs n'avaient pas beaucoup d'avantages quand ils achetaient leurs produits sur le marché international. Ceci n'était pas prévu et la preuve en était le volume des transactions déclarées qui ont été effectuées avec les bateaux flottants. Une explication possible est que les importateurs ayant une assise financière modeste limitent leur capacité pour obtenir des prix plus bas. Une autre possibilité est que les importateurs ont commencé à importer de plus en plus un produit de qualité supérieure pour satisfaire la demande des consommateurs et beaucoup de ces qualités ont des prix au-dessus du prix de référence mondial.

La seconde composante des marges brutes couvre des marges commerciales agrégées variées associées à l'importation, à la vente en gros, en demi-gros et au détail. Dans ce cas, la marge brute agrégée est calculée comme la différence entre le prix CAF déclaré par les importateurs et le prix de détail Dakar moins les taxes. Les résultats sont présentés dans la figure 3 4. Les marges brutes en 1995 étaient détenues par la CPSP, et étaient sous-estimées du fait des subventions par le moyen des prix administrés. À la fin des trois années qui ont suivi la libéralisation des importations, les marges brutes ont chuté de 25 % en moyenne, de 67 FCFA/kg en moyenne (ou 28% du prix de détail final).

en 1996 a 50 FCFA/kg en moyenne (22% du prix de détail) en 1997 (au cours du mois d'Octobre seulement) ¹⁰ Les marges de commercialisation apparaissent implosées puis explosées comme le soulignait Hirsch dans son rapport ¹¹ de 1996

Les estimations de l'ampleur des marges à chaque niveau du marché comme en fin 1997 sont résumées dans la Tableau 3.1. Les estimations sont basées sur les données de SIMRIZ à partir d'enquêtes hebdomadaires sur les prix et les enquêtes de panels menées par ACG Africa et doivent être interprétées avec précautions. Les résultats suggèrent que les opérateurs dans la chaîne de commercialisation gagnent des marges raisonnables, approximativement entre 4-7% sur le prix de détail, avec les grossistes gagnant une part moindre et les détaillants une part plus importante. Les marges des importateurs, d'autre part, paraissent être particulièrement variables et relativement élevées, reflétant en partie la taille réduite de l'échantillon.



¹⁰ Si la surfacturation a été largement pratiquée en 1997, l'amélioration apparente de la marge brute indiquée dans la figure 4 resterait intacte parce que la marge supplémentaire non rapportée réalisée par les importateurs par le moyen de la surfacturation serait convertie en un paiement de taxe dans le cadre d'une facturation corrigée de façon que le prix CAF après taxes resterait essentiellement le même.

¹¹ Hirsch affirme que les marges commerciales ont explosé après la libéralisation ce qui a poussé le gouvernement à faire une tentative de courte durée de reprendre le contrôle des marges commerciales en mars 1997. Wilcock (1997a) explique les erreurs analytiques commises par Hirsch dont la plus importante était d'ignorer les grandes marges cachées liées au système subventionné de la CPSP au cours des années 1994 et 1995.

Tableau 3 1 Estimations des marges commerciales a chaque niveau du marche du riz importe

Niveau de marche	D'apres les donnees de SIMRIZ				Marche ACG Enquête ^e
	Ouedraogo ^a	Randolph ^b	ACG ^c	Randolph ^d	
	Juin-Juillet 1997	Juin-Dec 1997	Juillet-Dec 1997	Jan 1998	
Importateur	na	na	na	3-17%	na
Grossiste	} 2 2 - 4 3%	na	0 - 2%	2-6%	2 - 5%
Demi-grossiste		na	4 9%	2-8%	3 - 8%
Detaillant	3 5 - 6 2%	4 6%	6 - 10%	4 6%	6 10%
Total				22-31%	

^a Utilise les observations hebdomadaires originales des prix pour un nombre non specifie de marches a Dakar
^b Utilise les eventails hebdomadaires agreges de prix du marche au niveau national
^c Utilise les eventails hebdomadaires des prix du marche national par categorie de riz (origine parfume non parfume)
^d Utilise les observations hebdomadaires originales des prix pour 5 marches a Dakar
^e Base sur un echantillon de 36 grossistes 100 demi grossistes et 64 detaillants

Marges nettes Un effort considerable a été fait par l'équipe UPA/APAP pour faire une estimation representative des coûts et des gains des operateurs a chaque niveau de la chaîne de commercialisation. Comme les donnees sont basees sur un petit echantillon d'enquête et sur des budgets synthétiques, les resultats ne sont que preliminaires. Ces resultats montrent que les gains estimatifs des operateurs sont en general raisonnables, et specialement quand ils tiennent compte des gains nets qui doivent remunerer les operateurs pour le coût d'opportunité de leur capital financier aussi bien que les divers risques (changement de prix, pertes etc.) ces gains doivent baisser. Aussi les coûts cites plus haut pour les importateurs prives qui sont estimés dans un intervalle compris entre 8 et 19 FCFA/kg donnent une idee sur l'efficience du gain dépassant celle de la CPSP dont les marges d'importation etaient de 28 a 31 FCFA/kg en 1994-1995.

Integration du marche Un autre indicateur habituel pour mesurer l'efficience de la competitivité du marché est le haut degre de corrélation des prix. En effet, l'analyse de corrélation des prix entre les marches regionaux (donnees du CSA) contenue dans le rapport de Randolph (1998) confirme que, depuis la liberalisation, les marches ont continue a être tres intégrés.

Effet de Transmission de la variabilite des prix mondiaux Les prix au consommateur dans les marches de Dakar sont demeurés remarquablement stables apres que les chocs nes de la fermeture de la CPSP se soient apaises et le passage a un systeme base sur un marche liberal au debut de 1996. Notre souci s'est augmenté du fait que cette stabilite ne reflétait pas la variabilite des prix mondiaux du riz qui sont tombés bas depuis leur point culminant a la mi-1995. Cependant, rien ne prouve que les negociants nationaux ont bloque le transfert de la chute des prix mondiaux du riz aux consommateurs. Les prix au detail sont restés stables en depit des fluctuations sur le marche mondial dus a des combinaisons de facteurs, comme decrit par Randolph (1998), specialement les

effets catalysant du taux de change et la politique du prelevement le changement des sources d'approvisionnement et l'excédent de l'offre dans les marchés intérieurs. Il n'est pas sûr que cela continue dans le futur.

Les bénéfices de la liquidation de la CPSP Avant les réformes, la CPSP était perçue comme un organisme inefficace et causant des pertes énormes à l'économie. La CPSP a généré ces pertes à la fois en termes de coûts d'opérations gonflés et en termes de subventions. Se basant sur les coûts opérationnels de la CPSP en 1994 et 1995 et les dépenses courantes du secteur privé, l'élimination de la CPSP a généré des bénéfices estimés entre 9-23 FCFA/kg. Avec des importations annuelles de 400 000 tonnes, ceci représente un gain total annuel compris entre 4 et 9 milliards de FCFA (6-15 millions \$EU¹²). En abandonnant la politique de subvention des prix au consommateur, le gouvernement a économisé en plus 8 milliards de FCFA (14 millions \$EU) par an éliminant ce qui était antérieurement un transfert substantiel vers le bien-être des consommateurs.

3.3 L'impact sur le marché du riz local

Pour le riz de production locale, une grande partie de la production est auto-consommée et n'est pas vendue. Entre 50 et 60% de la production est commercialisée chaque année et la plupart de ce riz est produit, commercialisé, et auto-consommé dans la zone de la vallée du fleuve. Seule une part relativement faible est exportée en passant par Saint Louis pour être vendue à Dakar et dans les autres régions du Sénégal.

Le marché du riz au Sénégal distingue généralement la production nationale de riz (riz local) comme un produit séparé des importations. Le système de commercialisation du riz local est néanmoins étroitement lié à celui du riz importé, et a été affecté par les changements du sous-secteur du riz importé si bien qu'il a été spécialement visé par les réformes. Cette section fera une brève présentation de l'impact des réformes sur le sous-secteur.

3.3.1 Structure

Le système de commercialisation du riz local comprend trois fonctions principales : (1) la collecte du paddy, (2) la transformation et (3) la distribution ou commercialisation du riz. Comme les activités de la SAED et de la CPSP ont été respectivement réduites et éliminées, différents types d'opérateurs privés sont arrivés dans le marché et une myriade de circuits de commercialisation se sont développés pour rendre ces fonctions performantes. La preuve la plus valable, basée principalement sur les enquêtes de marché dans la vallée par Liagre (1997) et l'ISRA/IFPRI (Gaye, 1997), indique que les circuits de commercialisation pour le riz local fonctionnent de façon satisfaisante comme des marchés compétitifs.

La collecte du paddy et la commercialisation du riz sont principalement le fait d'un groupe de petits négociants, dont le nombre a augmenté rapidement depuis les réformes. La dispersion, les petites structures de commercialisation du paddy et du riz local ont effectivement découragé la concentration dans le secteur.

¹²En utilisant le taux de change actuel de 600 FCFA par dollar EU.

Le secteur de l'usinage du riz dans la vallée est composé de 30 ou plus unités moyennes dont la capacité se situe entre 0,7 et 2,0 tonnes/heure, de rizeries industrielles et quelques 500 décortiqueuses artisanales de petite capacité (0,2-0,3 tonnes/heure). Le nombre de rizeries a augmenté rapidement depuis le milieu des années 80 et avec la chute de la production au milieu des années 90 ceci a créé une surcapacité substantielle. La première grande rizerie privée Delta 2000 a été particulièrement agressive et a réussi à maintenir un approvisionnement significatif du marché mais elle est apparue aussi suffisamment compétitive pour faire face au secteur de la transformation. Gaye (1997) rapporte que plus d'un quart des riziers enquêtés par l'ISRA/IFPRI sont entrés dans cette activité au cours des deux dernières années, ce qui dénote à la fois la facilité d'entrer dans le marché et son expansion continue.

3.3.2 Comportement

Les réformes ont procuré aux opérateurs une souplesse accrue pour développer des stratégies pour s'adapter à la situation évolutive de la vallée. Ceci implique des exportations temporaires dans les autres régions du Sénégal quand les conditions sont favorables. Les grands riziers cherchent à sécuriser leur demande à travers de nouveaux types d'arrangements avec les coopératives de production de riz ou en lançant leur propre activité de production de riz. Les grands producteurs cherchent à augmenter leur profitabilité avec des produits de qualité supérieure. Les producteurs et les groupes de producteurs essayent de gagner beaucoup plus de leur production en transformant leur paddy pour vendre le riz ou en évitant les coûts d'acheminement aux riziers en vendant le paddy à des intermédiaires, les riziers vendant directement aux consommateurs pour obtenir un plus grand bénéfice. Ces stratégies variées peuvent être interprétées comme des tentatives d'augmenter la coordination verticale avec le système de commercialisation du riz local face à une concurrence accrue, à la tension créée par un grand nombre d'opérateurs, la surcapacité des rizeries, et des changements dans le marché du riz importé.

3.3.3 Performance

Les prix intérieurs du riz local suivent généralement ceux du riz importé, avec l'augmentation des prix qui s'est produite après la dévaluation en janvier 1994 et la libéralisation des marges de commercialisation en mars 1995. Pendant la période suivant les réformes, le modèle établi a fait que le prix du riz local a été en dessous de celui du riz importé, avec un différentiel de prix de 19 FCFA/kg en moyenne à Saint Louis (données du CSA). De décembre 1996 à avril 1997, les prix du riz local ont atteint un niveau particulièrement bas par rapport aux prix du riz importé à cause des effets combinés à la surabondance du riz importé et l'influence saisonnière (période de récolte du riz). Les prix du paddy ont été plus volatiles que ceux du riz blanc, reflétant le facteur saisonnier en plus de la spéculation des producteurs vis-à-vis des politiques du Gouvernement.

Marge de commercialisation pour le riz local : la marge agrégée de commercialisation est la différence entre le prix du paddy à la production et le prix du riz blanc au détail. Il doit couvrir par conséquent les coûts de la collecte, de la transformation et de la distribution. L'image générale qui émerge des enquêtes disponibles sur la commercialisation du riz local est celle d'une faible profitabilité et une pression pour améliorer l'efficacité conformément à la compétitivité du marché. Gaye (1997) a estimé la désagrégation des différentes composantes du marché basée sur les données d'enquête de l'ISRA/IFPRI (Tableau 3.2). Selon ces estimations, toutes les opérations post

recoltes ne comptent que pour 10,4% seulement du prix de vente au détail la transformation ne comptant que pour près de la moitié de ce montant (47%) La collecte et la distribution représentent un pourcentage modeste (5,7%) du prix final

Tableau 3 2 Estimation des marges commerciales a chaque niveau du marche du riz local

Composantes du prix	FCFA/kg paddy	FCFA/kg riz	En % du prix de detail
Coût a la production	52 5	80 8	40 5%
Marge nette producteur	63 8	98 2	49 1%
Coût de l'usinage	6 2	9 5	4 7%
Coût de la distribution		6 5	3 2%
Marge nette des negociants		5 0	2 5%
Prix de detail		200 0	100 0%

Source Gaye (1997)

D'autres données d'enquêtes indiquent que les riziers gagnent couramment le cas échéant une petite marge nette Liagre (1997) cite des coûts de transformation en 1996 de 12,5 FCFA/kg de riz usine pour les grandes unités de transformation et de 5,5 à 6,0 FCFA/kg pour les petites unités pendant que les marges de transformation tournent autour d'une moyenne de 13,0 FCFA/kg et 5,9 FCFA/kg respectivement La marge nette apparemment faible s'explique à la fois par (1) la dure compétition parmi les riziers pour vendre leur service ou leurs propres stocks avec la pression à la baisse sur les frais et les prix de vente du riz et (2) une pression à la hausse sur les coûts, du fait à la fois de la compétition pour la matière première - le paddy — et le fait d'opérer généralement à des volumes bien en dessous de leur capacité De telles marges faibles pourraient toujours être prévues aussi longtemps que beaucoup de rizeries surdimensionnées existeront dans la vallée Ou bien la production de paddy augmentera de façon significative pour combler la capacité sous utilisée ou bien les riziers inefficaces continueront à être éliminés

3 4 Conclusion

Est-ce que le PASR a généré les gains prévus d'efficacité et de bénéfices dans la commercialisation du riz? Toutes les preuves suggèrent que la nouvelle libéralisation du marché du riz possède les caractéristiques structurelles associées avec la compétitivité du marché et sont exécutées comme telles Un nombre suffisamment important d'opérateurs participent au marché à tous les niveaux, et il n'y a aucun signe de monopole par un individu ou un groupe d'opérateurs Le danger de la concentration du marché se trouve plus grand parmi les importateurs ou le capital limite leur nombre À ce jour, le marché des importations a été suffisamment dynamique avec suffisamment d'opérateurs divers, pouvant entrer et sortir aisément du marché, et changeant continuellement le marché de la distribution, garantissant un niveau adéquat de compétition Il est conseillé, cependant, de continuer de surveiller le marché des importations en particulier parce que le potentiel de concentration de ce marché existe Pour le moment, il semble que les réformes aient

reussi a replacer le systeme de commercialisation avec le secteur prive operant sur des marches competitifs et integres

Du fait des données limitees il est difficile de conclure au sujet des reductions de coûts realisees. L'agregation des differents types d'information nous suggere qu'en general le coût social de la livraison de riz aux consommateurs s'est ameliore avec la liquidation de la CPSP qui etait inefficace et avec des frais generaux eleves. Les marges de commercialisation a chaque niveau de la chaîne n'apparaissent pas excessifs. Il serait tentant pour certains observateurs de faire des comparaisons simplistes des marges fixes des grossistes aux detaillants de 11 FCFA pour un prix de vente au detail de 180 FCFA/kg, pour la periode d'avant la réforme (ou 6%) aux marges actuelles agrégées de 20-30% citées ici et d'en conclure que les negociants prives sont en train de manipuler le marche et de presser les consommateurs pour obtenir des profits excessifs. Cette comparaison n'est pas correcte. Plus de la moitie de la marge agrégée estimée actuelle pour le riz brisé a 100 % se rapporte aux operations d'importations dont la CPSP cachait anterieurement les coûts qui n'etaient pas couverts par la marge officielle. Soustrayant les coûts d'importation de la marge agrégée laisse encore une marge commerciale des grossistes aux detaillants de 5-15%. Ceci n'est pas excessif si on se rappelle que les negociants prives ont a supporter maintenant des coûts qui etaient anterieurement supportes par la CPSP (detenir l'offre, coût d'opportunité du capital financier, pertes physiques, prix du risque). On peut prevoir qu'a l'avenir, les marges commerciales pourront s'améliorer si les operateurs continuent a acquerir plus d'experience dans le commerce du riz.

Les reformes ont par consequent clairement generé des benefices avec l'élimination des frais generaux de la CPSP, reduisant à la fois les depenses du gouvernement et les vraies marges de commercialisation. Elles ont aussi encouragé le developpement du marche du riz et offrent maintenant aux consommateurs une gamme variee de qualite de produits et de prix benéficaire, cependant difficile a quantifier. Les questions qui ne sont pas resolues, entre autres, sont les suivantes: (1) l'explication du différentiel de prix negatif entre Dakar et les autres marches regionaux, (2) la surcapacite des rizeries de la zone de la vallee du fleuve, et (3) les encouragements à la fraude crees par la politique de tarification des importations.

4 IMPACTS SUR LA CONSOMMATION ET LE BIEN-ETRE DES CONSOMMATEURS

Les consommateurs et la consommation du riz ont été affectés par les deux principaux objectifs visés par la libéralisation du marché : l'effet sur les prix et les quantités disponibles. Les prix nominaux ont augmenté mais à peine plus que 50 pour cent par rapport à leur niveau d'avant la dévaluation et d'avant la réforme, la plus grande partie de cette augmentation pouvant être attribuée à l'augmentation de 39 pour cent qui a suivi la dévaluation. Les prix réels déflatés par l'IPC (indice de prix à la consommation) (en valeur constante) sont restés stables, comme l'ont été les prix de riz relative aux prix de mil.¹³ Les prix cités ici sont des moyennes de prix pour différentes qualités et marchés. Avec la présence accrue de différents types de riz et de prix, l'éventail des prix s'est élargi offrant aux consommateurs un plus grand choix de types de riz et de prix. Aussi, alors que les prix ont augmenté en moyenne, on ne peut affirmer de façon absolue que les consommateurs sénégalais ont financièrement souffert des réformes du secteur du riz. Il importe de noter que le riz, bien que considéré comme un produit stratégique par le gouvernement, représente moins de 20 pour cent du budget en espèces de la famille sénégalaise moyenne.

Dans ce qui suit, nous examinons en plus grand détail les tendances dans la consommation du riz, la structure des dépenses et de la consommation et les effets des réformes du marché du riz sur la consommation et le bien-être des consommateurs. Dans le cadre de cet exercice, nous passons en revue des facteurs qui ont une influence sur la consommation du riz (et du mil et du sorgho) : la coutume, les prix et le revenu. Nous concluons avec une évaluation des effets possibles à long terme des réformes du secteur du riz sur la consommation du riz et le revenu des consommateurs.

4.1 Structure et tendances de la consommation du riz

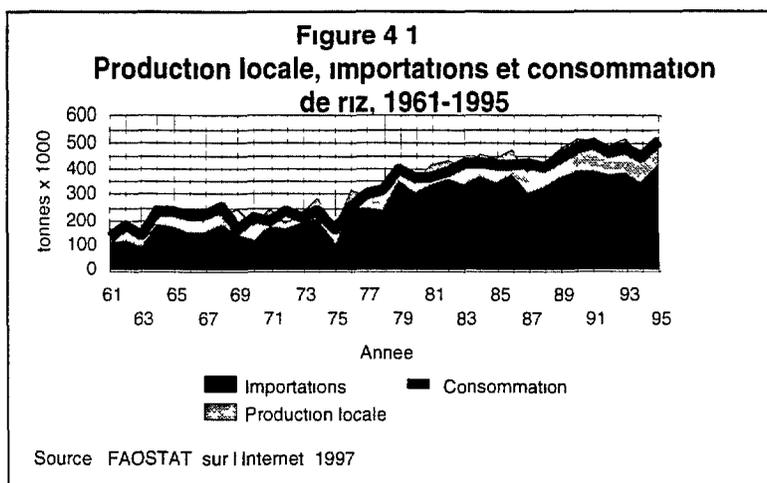
Au cours des 30 dernières années, la consommation du riz a supplanté la consommation de céréales plus traditionnelles, le mil et le sorgho ainsi que le maïs. Du point de vue historique, le riz n'est pas un aliment traditionnel pour la plus grande partie du Sénégal, sauf dans la vallée de la Casamance. Dans les années qui ont précédé l'introduction du riz, le mil et le sorgho (et le fonio) étaient les aliments de base. Avec l'urbanisation rapide, une politique visant à fournir du riz à bon marché et peu d'améliorations dans la production et la transformation du mil et du sorgho, le riz a supplanté ces céréales traditionnelles dans la ration sénégalaise. Ceci s'est tout d'abord produit dans les zones urbaines où la facilité de préparation (rapidité et bas prix) ont donné au riz un avantage net par rapport aux autres céréales. Plus récemment, des preuves anecdotiques montrent que le riz a pris le pas sur les autres céréales même dans les zones rurales.

4.1.1 Tendances à long terme vers une augmentation de la consommation

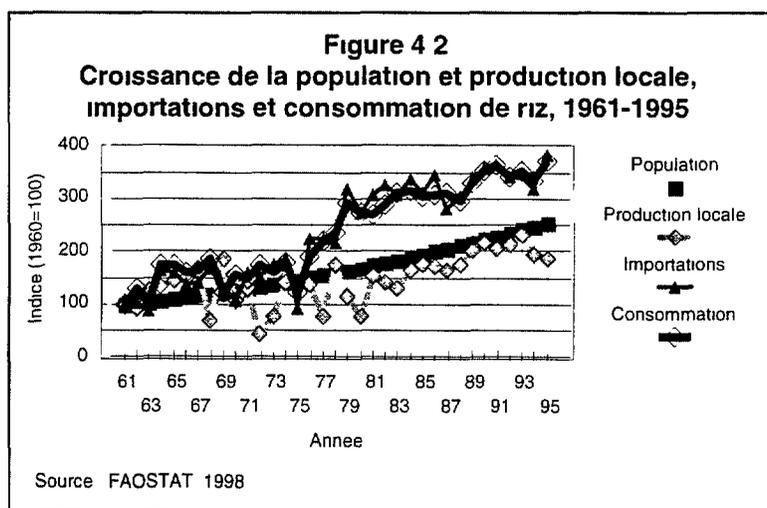
Le niveau global de la consommation du riz au Sénégal a augmenté de façon substantielle depuis les années 1960. Ceci est clairement indiqué dans la figure 4.1 qui retrace les 35 dernières années de la production locale, des importations et

¹³Variabilité exprimée en prix du mil par rapport au mil. La variabilité en ce prix relative (riz par rapport au mil) est liée avec une forte variabilité saisonnière du prix de mil.

de la consommation du riz. Au cours de cette période, la demande a augmenté au taux moyen annuel de 5,6 pour cent, passant d'environ 150 000 tonnes en 1961 à 500 000 tonnes en 1997¹⁴. Cette augmentation de la demande a été largement couverte par des importations de riz qui ont augmenté à un taux moyen annuel de 7,9 pour cent. La production locale de riz a augmenté au taux moyen annuel de 11,2 pour cent, mais la base de départ était très basse. La production locale a joué un rôle relativement modeste dans la satisfaction de la demande locale.



L'augmentation de la demande pour le riz a dépassé la croissance de la population. Ceci signifie que l'augmentation de la consommation du riz est due à la fois à un changement des goûts et à l'accroissement de la population. La figure 4 2 montre que la demande et les importations de riz ont dépassé la croissance de la population depuis les années 1960. Cependant, depuis les années 1980, la production locale n'a pas suivi le rythme de la croissance de la population.



¹⁴La consommation moyenne annuelle était d'environ 200 000 tonnes dans les années 1960, 256 000 dans les années 1970, 410 000 dans les années 1980 et 480 000 dans la première moitié des années 1990.

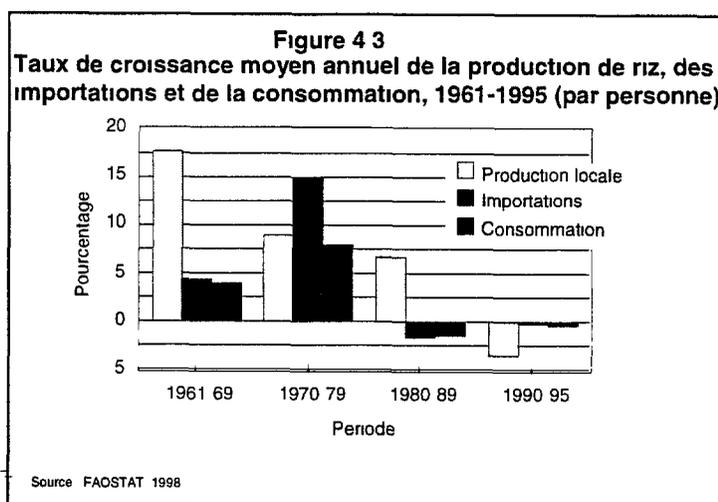
La consommation moyenne annuelle par personne de riz est passée de 55 kg dans les années 1960 à 62 kg dans les années 1990-1995. Cependant, la consommation a connu des fluctuations annuelles substantielles à la suite de fluctuations encore plus grandes des importations de riz et de la production locale. La plus grande partie de cette variabilité vient de la grande variabilité de la contribution de la production locale aux quantités de riz disponibles par personne. La variabilité des importations et par extension de la consommation a été beaucoup plus faible parce qu'elle dépend du marché mondial qui est beaucoup plus étendu. Un autre aspect qui mérite l'attention est que toute la variabilité a diminué de façon substantielle depuis le début des années 1980 (voir tableau 4.1). Comme la variabilité venait surtout de la production locale, quelque chose a dû se produire (l'amélioration des systèmes d'irrigation?) qui a stabilisé la production.

Tableau 4.1 Consommation Moyenne de Riz par Tête au Sénégal, 1961-1995

Periode	Kilogrammes/année	Coefficient de variation (CV)
1961-1969	55,1	0,20
1970-1979	53,9	0,19
1980-1989	64,9	0,05
1990-1995	61,6	0,06
1961-1995	59,7	0,15

Source FAOSTAT, 1998

Comme l'indique la figure 4.3, les taux d'augmentation de la consommation de riz par personne qui étaient élevés dans les années 1960 et 1970 ont baissé de façon significative dans les années 1980 et 1990. Les taux annuels moyens de croissance de la demande par personne sont tombés de 7,9 pour cent dans les années 1970 à -0,4 pour cent au début des années 1990. Cette chute du taux de croissance se reflète de façon semblable dans celle du riz importé et du riz de production locale. La baisse du taux de croissance de la consommation du riz peut signifier soit que le riz a saturé le marché sénégalais, soit que les prix élevés (ou le faible pouvoir d'achat) au début des années 1990 a poussé certains consommateurs à substituer d'autres produits alimentaires au riz.



4 1 2 Structure de la consommation et des dépenses du riz

Le marché sénégalais est unique pour sa haute dépendance envers le riz brisé à 100 pour cent au lieu du riz à grains entiers¹⁵. Pour des raisons historiques liées à la colonisation française au Sénégal, le riz brisé à bon marché est devenu le type dominant de riz consommé au Sénégal. L'importance dans l'histoire coloniale du Sénégal provient du fait que le riz consommé au Sénégal est parmi les moins chers au monde. Un des principaux critères de qualité du riz sur le marché mondial est le pourcentage de grains de riz entiers. Le riz est classé et son prix est déterminé selon le pourcentage de "brisés". Cependant, une distinction à faire pour le marché sénégalais est que l'uniformité compte même à l'intérieur des catégories de riz brisé. Par conséquent, dans toute catégorie de riz par type et origine, le grain entier reçoit une prime. Le prix du riz brisé à 100 pour cent et de taille uniforme vient immédiatement au-dessus du riz intermédiaire (20 à 80 pour cent de "brisés"), qui se trouve au bas de l'échelle des prix, toutes choses étant égales par ailleurs (Baudoin et Simantov 1996).

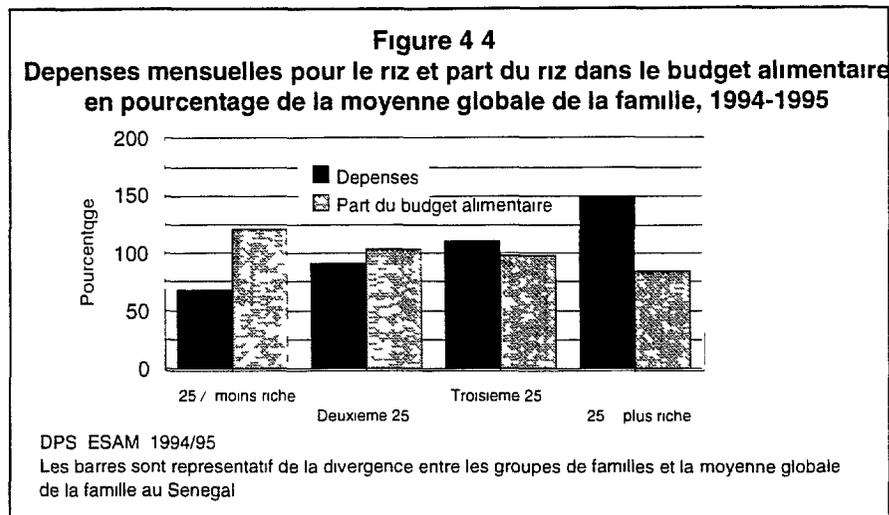
La famille sénégalaise moyenne consomme 54 kg de riz (presqu'exclusivement brisé) chaque mois et dépense près de 10 000 francs CFA pour son budget de riz. Près de 8 pour cent du budget total en espèces et 19 pour cent du budget alimentaire est dépensé pour acheter du riz. Les niveaux de la consommation dépendent d'un certain nombre de facteurs dont la région, le niveau du revenu et si la famille vit dans une zone urbaine ou rurale. Dans ce qui suit, nous examinons l'importance de ces différents facteurs.

Différences par groupe de revenu

La dépense moyenne mensuelle de la famille pour acheter du riz (en espèces) est estimée selon les données de l'ESAM (L'Enquête Sénégalaise auprès des ménages à 10 000 francs CFA, ce qui représente 19 pour cent des dépenses alimentaires totales (et 8,4 pour cent des dépenses totales en espèces)¹⁶. Près de 97 pour cent du riz consommé par la famille sénégalaise moyenne est du riz brisé, le plus souvent du riz brisé à 100 pour cent ou riz de Thaïlande A1 (qui définit une catégorie entière de riz communément appelée "Siam") qui, au cours des années, a dominé le marché sénégalais. La figure 4.4 illustre la façon dont les dépenses de riz et la part du budget consacrée au riz changent avec les niveaux des revenus. Les variations par rapport à 100 montrent le degré auquel la famille moyenne dans chaque catégorie diffère de la moyenne globale des familles sénégalaises. Les familles les plus riches dépensent pour le riz une fois et demie ce que dépense la famille sénégalaise moyenne, mais la part du riz dans leur budget alimentaire total est de huit dixièmes de la moyenne des familles. Par contre, les familles les plus pauvres ont une facture de riz égale à 68 pour cent de la moyenne, mais la part du riz dans le budget alimentaire est égale à 120 pour cent de la moyenne. Ainsi, les familles les plus pauvres sont naturellement plus exposées à la variabilité des prix du riz que les familles plus riches.

¹⁵ Seule la Gambie montre une dépendance semblable envers le riz brisé.

¹⁶ Dans ce rapport, les dépenses sont définies comme étant les dépenses en espèces par rapport aux dépenses totales y compris la consommation de biens produits par la famille. À moins d'avoir été spécifiée autrement, toutes les dépenses citées sont en espèces.



La difference des qualites de riz achetees par la famille moyenne dans les quartiles superieur et inferieur n'est pas aussi grande qu'on pouvait s'y attendre. Pour les 25 pour cent des familles les plus pauvres, l'importance des achats de riz brise par rapport au riz entier est identique a la famille moyenne¹⁷. Cette importance ne diminue que legerement pour les 25 pour cent des familles les plus riches, pour lesquelles la part du riz brise dans le budget du riz est de trois points de pourcentage inferieure a la moyenne. Cependant, il ne faut pas en conclure qu'il n'y a pas de differences de qualite dans les habitudes de consommation des familles riches et pauvres. Il existe de nombreuses combinaisons de qualite et de prix pour le riz brise - aromatise et non aromatise, brise à 100 pour cent par rapport aux intermediaires (moins de 100 pour cent) etc. Même lorsque les familles riches et pauvres consomment du riz brise a 100 pour cent pour le 'chebujen' traditionnel, les familles plus riches acheteront probablement du riz brise de choix et aromatise (caracterise par le riz de Thaïlande A1 aromatise), alors que les familles pauvres acheteront du riz meilleur marche, non aromatise et moins homogene (indien et pakistanais).

Differences de milieu urbain-rural

Les differences de milieu urbain-rural pour les depenses, la part du budget et la qualite du riz sont substantielles et contiennent aussi les differences de revenu. Ces differences sont presentees dans le tableau 4 2 qui montre trois differences importantes entre les familles urbaines et rurales. Premièrement, les familles urbaines depensent pour le riz une fois et un tiers par equivalent adulte de ce que depensent leurs homologues ruraux.

¹⁷ L'ESAM effectuee par la Division des Previsions et de la Statistique du Ministère des Finances subdivisait le riz en deux categories: brise et entier. En fait, les distinctions a faire sont plus nombreuses que cela. C'est l'une des limitations de l'enquête, mais elle ne devrait pas avoir beaucoup d'influence sur notre analyse.

Tableau 4 2 Differences Urbaines-Rurales Pour les Depenses, la Part du Budget et la Qualite du Riz

Famille	Urbaine	Rurale	Moyenne nationale
Budget moyen mensuel du riz par equivalent adulte (FCFA)	1410	1095	1221 58
Depense annuelle moyenne pour le riz (FCFA)	133 921	110 596	119 983
Part du riz dans le budget alimentaire (pour cent)	16 42	22 64	19
Part du riz dans le budget total (pour cent)	5,84	14 85	8 4
Part du riz brise dans le budget total du riz (pour cent)	94	99	97

Source Division des previsions et de la statistique, enquête senegalaise aupres des menages (ESAM)

Remarque la part du riz brisé dans le budget total du riz n'est encore qu'une estimation préliminaire. Les premiers questionnaires faisaient la distinction entre le riz entier et brisé, mais ces données n'ont pas subi le même degré d'analyse et d'épuration que d'autres données analysées par le personnel de l'ESAM.

Deuxièmement, malgré cette plus grande dépense, le budget du riz représente une part plus petite du budget global des familles urbaines que des familles rurales. L'importance du riz dans la ration moyenne senegalaise est indiquée par les différences entre les milieux urbains et ruraux des dépenses du riz comme part du budget alimentaire comparé aux dépenses totales. Le rapport des dépenses riz/produits alimentaires des familles urbaines est à peu près les trois-quarts de celles des familles rurales. Cependant si on le compare aux dépenses totales, la part du budget du riz des familles urbaines est le tiers des familles rurales.

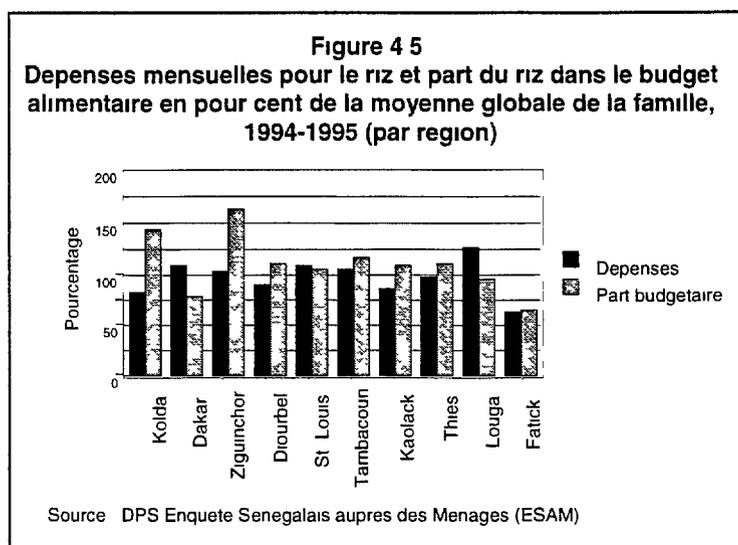
La troisième différence importante entre les familles urbaines et rurales est que les familles urbaines étant généralement plus riches achètent du riz de meilleure qualité et plus cher que leurs homologues rurales. Ceci ressort de la différence de l'importance du riz brisé dans les budgets du riz des familles urbaines par rapport aux familles rurales. Ces différences entre les familles urbaines et rurales se refléteront dans l'ampleur de leur réponse aux changements de prix du riz ainsi qu'aux changements de prix des aliments de substitution. Les différences ont aussi une influence sur la réponse de la consommation aux changements de revenu.

Nous avons observé des différences dans la consommation et les parts du budget du riz à travers les groupes de revenus et les régions et entre les familles rurales et urbaines. Dans ce qui suit nous poursuivons cette analyse avec l'évaluation des différences de consommation par régions.

Differences par régions

Il existe des variations régionales substantielles à partir de la moyenne mensuelle, du budget familial du riz estimé à 10 000 FCFA et des 19 pour cent de la part du budget pour le riz. Les plus grandes variations à partir des normes sont à Louga et à Fatick (voir figure 4 5) où les dépenses consacrées au riz sont respectivement de 127 pour cent et 65 pour cent de la moyenne des familles sénégalaises. Dans la région de Dakar, les achats de riz sont très proches de la moyenne. La part du

riz dans le budget alimentaire est tres bas a Fatick par rapport a la moyenne et extrêmement elevee a Kolda et a Ziguinchor (144 et 164 pour cent de la moyenne respectivement) Par consequent le degre d'exposition des familles aux variations des prix du riz est different selon les regions du Senegal En moyenne les familles de Fatick et de Dakar sont les moins vulnérables aux changements des prix du riz par ce que le riz represente une part du budget alimentaire plus petite que la moyenne dans ces deux regions A Dakar le peu d'importance relative du riz dans le budget est dû pour une large part à la grande influence des familles urbaines (et relativement riches) de ces regions La faible part du budget du riz a Fatick est un facteur purement regional Par contre les familles de la Casamance (Ziguinchor et Kolda) sont dans une position relativement plus vulnérable parce que leur budget du riz occupe une plus grande part



Conformement a la sagesse traditionnelle, les données de l'enquête indiquent que quelle que soit la region, les familles consomment presque exclusivement du riz brisé Il y a tres peu de variation entre les regions pour la part du riz brise dans le budget du riz Les seules regions ou le riz entier a une importance appreciable sont Dakar (effets du milieu urbain et du revenu), Kolda et Ziguinchor (coutume regionale et tradition) Les achats de riz brisé constituent 90 pour cent des achats de riz des familles a Dakar et 95 pour cent a Kolda et Ziguinchor Ailleurs ce chiffre se situe entre 98 et 99 pour cent

Différentiation de la consommation urbaine de riz par niveau de revenu

Nous avons vu plus haut que les familles urbaines consomment en moyenne plus de riz que leurs homologues rurales Mais le riz constitue une plus faible part de leur budget et par consequent leur alimentation est moins exposee au risque de variabilité des prix sur le marche du riz Ceci est encore vrai que si l'on compare la famille moyenne rurale avec la famille moyenne urbaine Il y a aussi de très grandes differences entre les familles urbaines a travers les niveaux de revenus

Les familles urbaines dans le quartile de revenu inferieur, et gagnant en moyenne 7 243 FCFA par equivalent adulte chaque mois, depensent pres de 18 pour cent de leur budget alimentaire sur le riz Ceci represente 107 pour cent de la part du riz dans le budget pour la famille urbaine

moyenne et 121 pour cent de la part du budget pour le revenu le plus élevé. La dépense en espèces de la famille au revenu le plus bas n'est cependant que de 65 pour cent de la famille urbaine moyenne. De l'autre côté de l'éventail les familles urbaines les plus riches ont une part de budget consacrée au riz qui est égale à 89 pour cent de celle de la famille urbaine moyenne alors que ces mêmes familles dépensent un tiers de plus pour le riz que la famille urbaine moyenne.

Differentiation de la consommation rurale de riz par niveau de revenu

La différentiation des dépenses de riz par niveau de revenu n'est pas très différente dans les zones rurales de ce qu'elle est dans les zones urbaines. Les familles à plus bas revenu ont un budget de riz compris entre deux-tiers et la moitié de celui de la famille rurale moyenne. Les familles à revenu le plus élevé dépensent pour le riz presque 50 pour cent de plus que la moyenne. Cependant il y a une plus grande disparité dans l'importance du riz dans le budget alimentaire (ou de la part du riz dans le budget alimentaire). Dans le budget alimentaire des familles les plus pauvres le riz occupe près de 25 pour cent de plus que dans celui de la famille rurale moyenne. Pour les familles riches, la part du riz dans le budget est juste en dessous de la moyenne.

4.3.1 Habitudes de consommation et préférences des consommateurs

Au Sénégal les habitudes de consommation du riz sont bien établies. La plupart des familles mangent du riz brisé, qui, comme nous l'avons vu plus haut, comprend approximativement 98 pour cent du riz consommé par la famille moyenne et 19 pour cent des dépenses alimentaires totales de la famille.

Les habitudes de consommation sont solidement ancrées

Les habitudes de consommation sont si solidement ancrées que selon la sagesse traditionnelle aucun changement d'habitudes n'est possible. Mais en faisant l'analyse de la consommation dans le court, moyen et long terme, il faut avoir à l'esprit que les habitudes reflètent une combinaison de facteurs qui comprennent le goût, le coût, le niveau de revenu et les alternatives (produits de substitution). Le riz n'a pas toujours eu une place dominante dans la ration sénégalaise. En fait le riz brisé a été introduit au Sénégal par les Français dans le cadre d'un commerce triangulaire de la France avec l'Indochine comme aliment à bon marché pour Saint-Louis, (et plus tard Dakar) capitale de l'Afrique occidentale française.

Pour des raisons combinant le prix et le goût, les consommateurs sénégalais, à la différence de tous leurs homologues dans la plus grande partie de l'Afrique de l'ouest, préfèrent le riz brisé au riz à grains entiers pour leur plat national le "chebujen"¹⁸. La sagesse traditionnelle veut que le riz brisé convienne mieux aux plats tels que le chebujen dans lesquels le riz et les condiments sont cuits ensemble avec de généreuses quantités d'huile. Mais on trouve parfois le même plat cuit avec du riz entier. Une étude faite dans le cadre du projet d'ajustement du secteur du riz (PASR) a trouvé qu'en fait, certains aspects physiologiques du riz brisé font qu'il conserve mieux les goûts et les sauces des plats dans lesquels les condiments sont cuits directement avec le riz (Baudoin et Simantov, 1996).

¹⁸ Le chebujen, aussi appelé Tieboudienne, est un plat de riz et de poisson dans lequel le poisson et les condiments végétaux sont cuits directement avec le riz.

Certains observateurs de la consommation senegalaise de riz ecartent cet argument en disant que le riz que les senegalais mangent est considere comme un sous-produit ailleurs dans le monde Mais, en ce qui concerne les senegalais cela n a pas d importance Les goûts varient dans le monde et si le consommateur senegalais a trouve que le riz brise qui coûte a peu pres la moitie du riz entier est ce qu'il ou elle veut manger cela ne fait que prouver la perspicacite de ce consommateur Cependant, la preference pour un riz importe a bon marche pose un serieux probleme au secteur du riz local qui a essaye de soutenir la concurrence mais ne peut y parvenir sans les subventions de l'etat

Les repas a base de riz sont relativement bon marche

La predominance et le bas prix du riz brise importe a aussi des ramifications sur la consommation des autres cereales locales Un des objectifs du PASR etait de creer des conditions qui aboutiraient à une augmentation de la consommation des cereales locales Parmi ceux-la les produits du mil sont les produits de substitution les plus plausibles¹⁹ Ici encore la sagesse traditionnelle semble limiter la mesure à laquelle on peut considerer les repas a base de mil comme produits de substitution aux repas a base de riz Les produits à base de mil peuvent entrer en competition pour les repas du soir, mais sont rarement consommes a midi L'étude de l'ICEA/IRIS (Baudoin et Simantov, 1996) a conclu qu'un certain nombre de facteurs etaient impliquees en particulier le coût, le temps de preparation la disponibilite et la coutume La réponse la plus frequente a la question pourquoi les repas a base de mil tels que le bassi,²⁰ sont moins consommes au dejeuner, est que le mil est trop lourd et tend a vous rendre lethargique

Une autre raison pour laquelle les repas a base de mil ne sont pas consommes plus frequemment est qu'il faut beaucoup de temps pour preparer les produits du mil tels que le soungouf et le sankhal, produits qui ressemblent au couscous, mais qui sont essentiellement des produits de substitution du riz assez imparfaits Le coût éleve de la transformation du mil se reflete dans les prix eleves des produits du mil qui coûtent en gros autant que le riz à grains entiers de haute qualite sur le marche Même le soungouf de production artisanale coûte pres du double des meilleures qualites de riz brise Il y a donc ici un facteur coût clair qui cependant ne s'accorde pas avec la perception predominante que les familles qui mangent des repas a base de mil à midi (ainsi que le soir) sont pauvres et peu "sophistiquees"

Le mil non transforme est (a peine) moins cher que le riz brise Par consequent les familles qui peuvent transformer le mil a la maison a bon marche peuvent probablement consommer des plats a base de mil qui seraient moins cher que le riz Le resultat d'une etude de groupe de consommateurs sur les cereales locales (IRIS 1997) a montre que même parmi les familles urbaines, la plupart des repas à base de mil consommes etaient prepares a la maison Mais ces familles ne faisaient que les phases finales de la preparation des produits a base de mil tels que le thièrè apres

¹⁹ Le mil n est pas un produit de substitution parfait pour le riz spécialement dans le court et le moyen terme Il y a de nombreuses habitudes et coutumes culturelles qui tendent a releguer la consommation du mil au repas du soir Dans le court terme le mil (et les autres cereales plus grossieres telles que le mais et le sorgho) sont a considerer comme des faibles produits de substitution

²⁰ Le bassi est un plat prepare avec du thièrè produit du mil semblable au couscous et de la sauce arachide

avoir achete les produits semi-finis tels que le sankhal ou le soungouf Pour ces familles le coût des produits du mil restait eleve

On admet partout que la préparation des produits semblables au couscous et a base de mil consommes au Senegal exige beaucoup de travail Pour que la consommation puisse augmenter il faut une double approche premierement le prejuge contre la consommation du mil qui le relegue a un nombre limite de repas peut être combattu par une campagne d'information Mais plus important encore, il faut réduire le coût des produits du mil pour les rapprocher de la parite avec le riz brise

L'alternative locale au riz importé a bon marche n'est pas le riz local cher mais les produits à base de cereales locales a bon marche tels que l'araw, le sankhal et le soungouf Parce qu'en fin de compte c'est autant le prix que l'habitude qui fait que le riz domine dans la ration senegalaise Il faudra aborder ces deux aspects si on veut que les cereales locales puissent se frayer une voie qui permettra d'augmenter les revenus des producteurs et des consommateurs

Nous avons vu plus haut combien la famille senégalaise moyenne paye pour son riz et quelle est l'importance de la part du riz dans le budget alimentaire et le budget global Nous avons aussi vu que ceci varie selon les niveaux de revenu les regions et les familles urbaines et rurales Afin de comprendre comment des changements dans la politique du riz et specialement les prix du riz affectent le comportement des consommateurs, la consommation du riz et l'etat nutritionnel global, il importe aussi de comprendre comment les familles se procurent le riz qu'elles consomment La vitesse à laquelle l'augmentation des prix affectera la demande depend dans une large mesure de la frequence a laquelle la plupart des familles achètent le riz Il est evident que la famille qui achete le riz chaque jour reagira (et ceci depend bien sûr de son elasticite prix individuelle de la demande pour le riz) plus rapidement aux changements de prix que la famille qui l'achete une fois par mois

Les resultats des enquêtes montrent que le plus souvent les achats de riz se font par unites de deux kilogrammes, dans une boutique de quartier, ou encore dans un marche local²¹ En general le riz est paye au comptant, mais il existe aussi des arrangements de credit (environ un pour cent de toutes les transactions) On possède des preuves anecdotiques de ce qui equivaut a des contrats d'avance ou un consommateur donnera un montant equivalent a un mois de fourniture de riz a l'epicier du quartier ou sa femme achete le riz de la famille Le riz que la famille achetera au cours de ce mois est vendu a un prix fixe d'avance Ce systeme sert les interêts de la famille et de l'epicier en effet, la famille peut réduire son exposition aux fluctuations journalieres de prix et l'epicier reçoit une avance de son client qui lui permet d'acheter plus de biens, y compris le riz

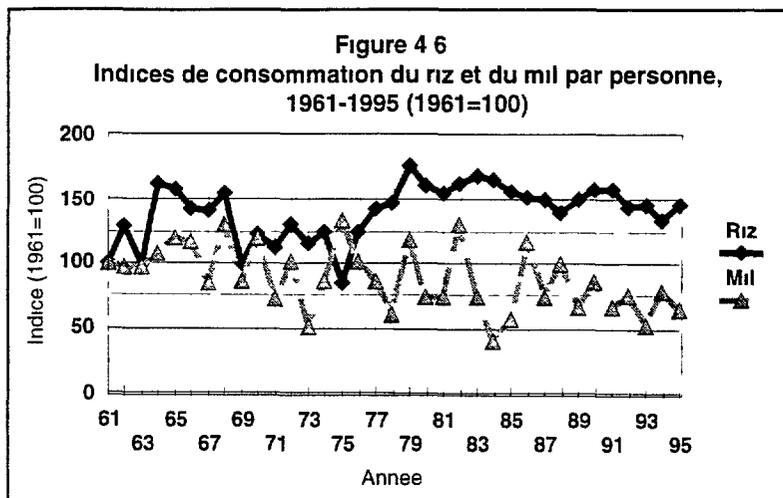
La consommation du riz par rapport aux autres céréales

Les preuves abondent que le riz a supplanté les autres cereales dans la ration du senegalais moyen Au cours des annees 1960 le sénégalais moyen consommait 55 kilogrammes de riz et 82 kilogrammes de mil par an Dans la premiere moitie des annees 1990 les niveaux de consommation etaient passes a 62 kilogrammes de riz et 55 kilogrammes de mil²² Ce changement d'importance

²¹ DPS Enquête Senegalaise Aupres des Menages (ESAM) 1994 1995

²² Lorsque le mil et le sorgho sont pris ensemble comme on le fait souvent leur consommation combinee est a peu pres egale a celle du riz

peut se voir dans la figure 4 6 qui presente les indices de consommation par personne du riz et du mil La consommation par personne du mil qui a suivi une tendance a la baisse au cours des 30 dernieres annees etait en 1995 a pres de 60 pour cent des niveaux de 1961 et il semble que cette tendance continue Mais par contre la consommation par personne de riz a suivi une voie moins claire En 1995, la consommation etait pres de 50 pour cent superieure a celle de 1961 mais ce niveau fait partie d'une tendance a la baisse depuis les niveaux de consommation eleves de la fin des annees 1970 et debut 1980



On possede aussi de nombreuses preuves anecdotiques selon lesquelles le riz est en train de supplanter le mil, le sorgho et les autres cereales plus grossieres (sorgho et mais) dans la ration senegalaise moyenne Les statistiques qui indiquent un ecart croissant entre la consommation par personne de mil et de riz, le confirment

Malgre l'apparence d'un mouvement continu s'ecartant des cereales plus grossieres (le mil, le sorgho et le mais), certaines preuves en 1996 et 1997 indiquent que les produits du mil se frayent une nouvelle voie dans la ration de certains senegalais L'opinion qui prevaut est que l'augmentation des prix du riz combinee avec des chutes reelles du revenu ont abouti a une certaine substitution du riz par les produits du mil, essentiellement pour les familles moins nanties Comme le disait un article publie dans un journal local (Le Sud, 6/97), on a note recemment une demande croissante pour les produits du mil parmi les familles les moins nanties L'Union Europeenne a soutenu les efforts faits au cours des dernieres annees pour comprendre les contraintes et promouvoir une consommation accrue des cereales locales Le fait que les prix du mil suivent de pres les prix du riz suggere que la substitution existe a un niveau global

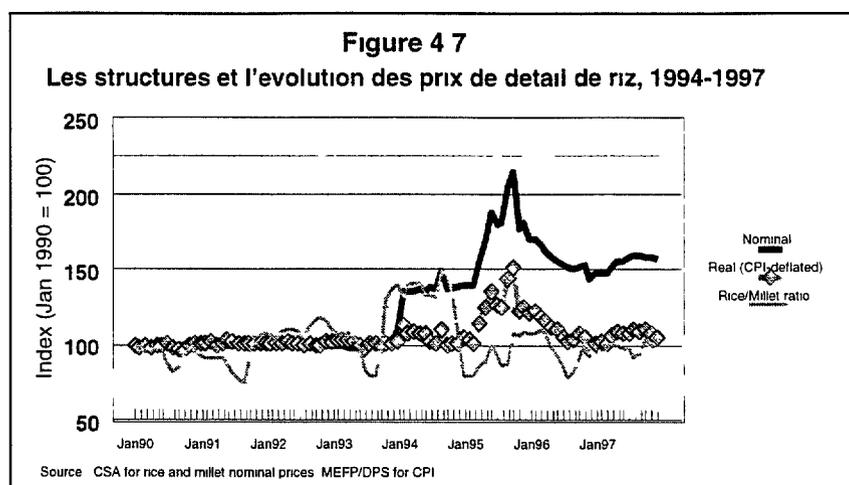
4 2 Impacts de la reforme du secteur du riz

Les composantes de la reforme du riz qui ont ete les plus significatifs pour les consommateurs ont ete ceux qui ont affecte la qualite le type et le prix du riz mis a la disposition des consommateurs Parmi ceux-la les plus importants etaient ceux qui affectaient directement les prix et la presence du riz importe Par consequent l'elimination des prix pan-territoriaux, la

liberalisation des importations des marges commerciales ainsi que des prix des importations du riz brisé et le demantelement de la Caisse de perequation et de stabilisation des prix (CPSP) ont eu les plus grands effets

4.2.1 Impact sur les prix à la consommation (nominal, reel et relatif)

La figure 4.7 montre les tendances des prix de detail pour le riz brisé a 100 pour cent au Senegal. Les series presentees sont des indices de moyennes non ponderees de moyennes regionales recueillies par le Commissariat a la securite alimentaire (CSA) sur le riz brisé de toutes origines et qualites. Comme les prix regionaux sont en correlation assez elevee il est peu probable que l'agregation des prix au niveau national sans ponderation pour tenir compte de l'importance relative de chaque region faussera les prix rapportes de façon appreciable. Nous presentons les indices de prix nominaux, reels (IPC déflaté) et relatifs. 1990 etant l'annee de base. Les prix relatifs sont le rapport des prix riz-mil.



La tendance de huit années dans les prix nominaux et ICP déflatés était stable jusqu'à la dévaluation de janvier 1994. Après la dévaluation, les prix nominaux commençaient une augmentation spectaculaire, atteignant leur point le plus élevé, plus que le double des niveaux de 1990 vers la fin de l'année 1995. En réalité, ceci reflétait simplement le processus de rattachement des prix intérieurs aux prix mondiaux. Pendant ce temps, le prix mondial du riz de Thaïlande A1 Super brisé a 100 pour cent augmentait rapidement lui aussi. Par la suite, les prix nominaux restaient relativement proches des baisses des prix mondiaux. Pendant les 48 mois écoulés entre janvier 1994 et décembre 1997, les changements des prix mondiaux étaient responsables ou expliquaient 68 pour cent des changements dans les prix intérieurs au détail. Cette liaison était plus tenue en 1994, lorsque le gouvernement décidait, par l'intermédiaire de la CPSP, de ne pas augmenter les prix du riz conformément à la dévaluation, et de les augmenter à la place d'environ 34 pour cent au lieu de les doubler comme l'aurait fait la dévaluation dans des conditions de marché libre.

Periode	Coefficient de determination (R-carre) (en pour cent)
1994	26
1995	72
1996	86
1997	46
1994-1997	68

Les prix réels, (prix nominaux déflatés par l'indice des prix à la consommation) n'ont pas augmenté autant que les prix nominaux parce que l'augmentation des prix nominaux était inférieure à l'inflation globale. Par conséquent les prix réels du riz à la fin de l'année 1997 n'étaient que de 5 à 10 pour cent supérieurs à ceux de 1990.

L'augmentation modulée des prix du riz comparée à l'inflation générale ou à l'augmentation des prix des autres produits de consommation se reflète aussi dans les tendances des rapports des prix riz-mil. Ce rapport, qui est le prix du riz par rapport au mil, possède des caractéristiques saisonnières substantielles dues au mil mais pas une tendance à la hausse généralisée. Les prix du riz n'ont pas augmenté en termes de prix du mil, en dehors de l'effet combiné de la saison et de la dévaluation entre le début et la fin-1994.

Les principaux moyens par lesquels les réformes du riz ont affecté les consommateurs et la consommation du riz dans le court et le moyen terme ont été leur effet sur les prix qu'ont dû payer les consommateurs. Ici, quelques précisions sont nécessaires. Premièrement, pas toutes les augmentations de prix enregistrées sur le marché local peuvent être attribuées aux réformes dans le secteur du riz. Une partie de l'augmentation était un mouvement naturel des prix vers un niveau qui aurait été normalement atteint si les effets de la dévaluation avaient été repercutés sur les prix du riz comme ils l'avaient été pour d'autres produits de consommation (tels que le mil). Lorsque le gouvernement décidait de n'augmenter les prix du riz que de **34 pour cent**, il remettait simplement à plus tard l'ajustement qui devait être fait pour refléter la valeur internationale réduite du franc CFA dont la dévaluation avait été de **100 pour cent**.

La procédure de réformes du marché du riz était associée à un rattachement des prix intérieurs aux prix mondiaux, qui augmentaient en flèche en 1995. La combinaison des prix mondiaux élevés et de la confusion dans le processus de la réforme poussait les prix de détail vers la hausse et les rendait de plus en plus volatils. Mais, à la fin de la période, les prix étaient revenus aux niveaux qui auraient été imposés par la seule dévaluation. Mais néanmoins, la perception commune était que les réformes (qui comprenaient la dévaluation) avaient abouti à des augmentations de prix, ce qui est vrai pour les prix nominaux.

Les prix réels ont très peu changé

Les prix déflatés par l'IPC ont très peu changé à la suite des réformes du secteur du riz. Après une première augmentation qui reflétait la dévaluation de janvier 1994, les prix réels augmentaient de façon spectaculaire immédiatement après la suppression des marges commerciales fixes, cette augmentation étant la plus grande enregistrée d'un coup, jusqu'à 130 pour cent de leurs niveaux de 1990-1994. À mesure que le marché libéralisé se stabilisait, les prix réels retombaient à des niveaux voisins de ceux d'avant la dévaluation.

Les prix relatifs suggerent la dominance continue du riz

Une mesure peut-être encore plus importante du changement du coût du riz pour le consommateur moyen est le rapport des prix du riz à ceux de produits de consommation qui pourraient être considérés comme produits de substitution. À cette fin le mil est le meilleur produit même si comme l'ont souligné Tardif-Douglin et Diouf (1998) la substitution au riz n'est pas parfaite. Quoi qu'il en soit avec des changements suffisants dans les prix relatifs il est probable qu'on puisse assister à des échanges de consommation entre les deux produits.

La grande variabilité du rapport des prix riz-mil provient principalement de la grande variabilité saisonnière de la disponibilité et des prix du mil sur le marché. Cette variabilité comporte un certain risque pour les consommateurs de riz ruraux qui essaient de maintenir une certaine parité entre les prix du mil qu'ils vendent et du riz qu'ils achètent. Mais à part cela, la tendance de ce rapport est plate. Les prix du riz n'ont pas augmenté par rapport aux prix du mil l'autre céréale importante dans l'alimentation des sénégalais.

Mais la variabilité des prix (et du risque de revenu) a augmenté

L'augmentation de la variabilité des prix est peut-être l'effet le plus problématique des réformes du marché du riz concernant les consommateurs. Mais même ceci doit être modéré par le fait que le riz ne représente que 10 pour cent des dépenses en espèces de la famille moyenne. Mais pour les familles les plus pauvres, celles dont la part du budget consacrée au riz est de 20 pour cent au-dessus des niveaux moyens, la variabilité des prix du riz dans les périodes de la réforme et après la réforme a augmenté leur vulnérabilité. Le meilleur indicateur de la variabilité des prix est le coefficient de variation qui était de 0,10 dans la période 1995-1997 par rapport à 0,07 dans la période 1993-1994. À cause du nombre limité de produits pouvant dans le court terme se substituer au riz (comme le prouve la faible élasticité-prix de la demande), cette variabilité accrue a des effets immédiats sur le revenu des consommateurs.

4.2.2 Impacts sur la disponibilité et le choix

Les effets des prix que nous avons cités plus haut sont basés sur les prix moyens que les consommateurs doivent payer au détail. Mais ce qui est caché dans cette analyse est le vaste éventail des qualités et prix du riz brisé place sur le marché sénégalais pendant la libéralisation du marché. Les réformes du marché du riz ont eu pour effet d'élargir l'éventail des prix du riz qui composent le prix moyen. Par conséquent les consommateurs de riz ont un plus grand choix. Au bas de l'échelle, les prix du riz tels qu'ils ont été enregistrés dans la période de juin à décembre 1997 par un SIMRIZ nouvellement créé étaient en moyenne de 85 pour cent les prix du CSA. Il est intéressant de noter que le haut de l'échelle (les prix maximum) étaient en moyenne de 115 pour cent ceux du CSA pendant la même période. Bien que la CPSP commençait à importer des qualités de riz brisé meilleur marché (indien, pakistanais, etc.), elle ne l'a fait que sous la pression de la libéralisation du marché. Dans la période qui a précédé les réformes, l'éventail des prix autour de la moyenne était certainement plus étroit.

En plus du fait d'avoir un plus grand choix, qui permet aux consommateurs d'acheter un riz qui convient plus à leur budget, l'approvisionnement du marché en riz a augmenté plutôt que

diminue comme l'avaient prédit certains détracteurs de la libéralisation. Les marchés de l'intérieur ne semblent avoir aucun problème d'approvisionnement. Ainsi donc, du point de vue de l'approvisionnement, les consommateurs ont suffisamment de riz et un plus grand choix.

4.2.3 Autres impacts

On avait espéré qu'un des effets des réformes du secteur du riz aurait été d'augmenter la consommation des céréales locales. À ce propos, le mil serait le produit de substitution le plus évident, compte tenu du fait qu'il existe de nombreux produits à base de mil qui font globalement concurrence au riz dans l'alimentation des Sénégalais. Malgré certaines preuves anecdotiques selon lesquelles un certain changement s'est produit, on ne sait pas de façon claire s'il y a eu un passage substantiel vers les céréales locales, et ni pourquoi un tel changement aurait dû se passer. Les prix du mil sont restés étroitement liés ou ont même augmenté plus rapidement que les prix du riz depuis la libéralisation du marché. Il est clair que le passage éventuel de la consommation du riz à celle du mil n'a aucune base dans les niveaux relatifs de prix. De plus, la comparaison que nous avons faite des prix relatifs se rapporte au riz prêt à cuire par rapport au mil non transformé. Si on compare le riz avec les produits du mil transformés et prêts à cuire, il est clair que du point de vue du prix, le riz reste une bonne affaire pour la famille sénégalaise moyenne.

Ainsi, la consommation du riz brisé n'a globalement pas changé ni sa répartition parmi les consommateurs, sauf qu'il est probable que les consommateurs les plus pauvres achètent maintenant des qualités plus faibles de riz brisé (indien ou pakistanais), qui exigent plus de préparation et de nettoyage avant d'être prêt à la consommation. Des preuves anecdotiques ainsi que les données des importations suggèrent qu'à l'heure actuelle on consommerait plus plutôt que moins de riz que par le passé (Tardif-Douglin et Diouf, 1998, et Randolph et Gueye, 1998).

Le revenu des familles les plus pauvres a été le plus affecté et ceci en partie parce que les achats de riz représentent une plus grande part de leur budget en espèces que pour les familles plus riches. De plus, l'élasticité-prix de la demande est en général assez basse. Tardif-Douglin et Diouf (1998) ont estimé à partir des données de l'ESAM que l'élasticité-valeur unitaire de la demande était de -1,014, laquelle, lorsqu'on tient compte des précautions à prendre en utilisant la valeur unitaire comme valeur de substitution au prix, suggère que l'élasticité-prix est probablement inférieure à un. Si c'est vrai, une augmentation d'un pour cent dans le prix du riz mène à une diminution de la consommation du riz de moins d'un pour cent. Ceci entraîne une baisse du revenu, qui a peu d'effet sur la consommation du riz. L'examen de la même base de données des ménages (Tardif-Douglin et Diouf, 1998) suggère que l'élasticité-revenu de la demande est nulle. De là, une baisse du revenu provenant de l'augmentation du prix du riz aura peu d'effet sur la consommation du riz.

Même si ce sont les consommateurs de riz les plus pauvres qui ont le plus senti l'effet des modestes augmentations des prix du riz, il est peu vraisemblable qu'ils subiront des effets nutritionnels négatifs des changements de la structure du marché du riz à la suite de la réforme.

Pratiquement aucun changement vers d'autres céréales

La consommation de mil et de sorgho par personne poursuit sa tendance vers le bas. La consommation de ces produits n'a pas beaucoup bénéficié des réformes du marché du riz. Les

contraintes qui s'opposent à une plus grande consommation sont tout autant l'approvisionnement global et la technologie que le prix. Les quelques minotiers qui ont coopéré avec une initiative financée par l'Union Européenne pour promouvoir les céréales locales ont trouvé qu'il leur était impossible de se procurer le type de produits dont ils ont besoin pour traiter le mil, le sorgho ou le maïs à un coût raisonnable. De plus, les méthodes traditionnelles de traitement du mil exigent beaucoup de travail et elles ne peuvent satisfaire la demande. Les méthodes plus industrielles produisent (avec un coût unitaire élevé) un produit de qualité inférieure à celui de la méthode traditionnelle.

Pour finir, il semble qu'il y ait une résistance substantielle à la consommation de produits à base de mil en dehors du repas du soir où le riz est aussi consommé. Les produits du mil ont moins de souplesse dans l'alimentation de la famille sénégalaise moyenne que le riz (Baudoin et Simantov 1996, IRIS, 1997).

4.3 Tendances possibles à long terme de la consommation du riz

À mesure que le Sénégal s'urbanise (le rapport urbain/rural est déjà de 40/60) la consommation de riz continuera à augmenter simplement parce que la consommation par personne est plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural. Ainsi, dans le moyen à long terme, la consommation totale ira probablement en augmentant.

Au même moment et à cause des améliorations du revenu à mesure que la population s'urbanise, le riz deviendra une composante encore moins importante du budget de la famille sénégalaise moyenne. Ceci suppose que le gouvernement maintienne la politique qui consiste à lier le marché intérieur au marché mondial avec des petits tarifs douaniers (16 à 40 pour cent) pour fournir une certaine protection au secteur du riz local. La consommation du riz a atteint un point de saturation au-delà duquel il est improbable qu'elle augmentera de façon substantielle. De plus, nous avons montré que l'élasticité de la part du budget du riz est négative, ce qui signifie qu'à mesure que les revenus augmentent, le riz deviendra moins important (Tardif-Douglin et Diouf 1998). Ceci éliminera une partie du caractère politique lié aux décisions prises par les décideurs en matière de riz et leur permettra de prendre des décisions économiquement plus rationnelles.

Parmi les événements imprévus qui pourraient changer la consommation du riz à long terme, citons une forte tendance à la hausse dans les prix mondiaux et des changements technologiques importants dans la transformation du mil, du sorgho et du maïs. Une campagne publicitaire concertée qui améliorerait l'image des produits de substitution du riz à base de céréales locales, pourrait aussi avec le temps avoir un effet important sur la consommation du riz en augmentant la quantité de céréales consommée.

4.4 Conclusions

En moyenne, les consommateurs de riz n'ont pas connu de difficultés financières extraordinaires dues à la libéralisation du marché, malgré ce que suggéraient certains avocats des consommateurs. Les prix nominaux ont augmenté en flèche plus à cause de la dévaluation que de la libéralisation du marché du riz. De plus, les prix réels du riz et les prix relatifs n'ont pas changé beaucoup depuis la libéralisation du marché. Il convient d'ajouter à ces observations que tandis que

les prix moyens augmentaient de 1994 à 1997. L'éventail des prix augmentait lui aussi. Il est possible qu'en choisissant des types de riz meilleur marché que ceux qui étaient achetés avant les réformes du marché, certaines familles ont pu éviter d'avoir des revenus négatifs ou des effets nutritionnels néfastes à la suite d'augmentations des prix nominaux moyens. Entre autres preuves que les consommateurs n'ont pas beaucoup été négativement affectés par les réformes du marché est le fait que la libéralisation du marché du riz et les augmentations associées des prix nominaux n'ont pas été accompagnées de grandes perturbations sociales.

5 L'IMPACT SUR LA PRODUCTION ET LES PRODUCTEURS

La première section de ce rapport précise les questions et les changements survenus l'année passée dans la performance de la production du riz. La deuxième section présente un résumé des conclusions plus étendues du projet de recherche sur l'impact de la réforme sur les producteurs de riz. Le détail des analyses rapportées dans cette section sont contenus dans le rapport sur l'impact sur la production. Une section finale identifie alors les problèmes de réforme de politique qui restent encore du point de vue des producteurs de riz.

5.1 La Performance De La Production De Riz En 1997/98

Au cours de l'année passée la performance du secteur riz au Sénégal a continué à stagner reflétant deux problèmes principaux dans l'économie de la production : une faiblesse continue des incitations financières à produire dans la vallée du Fleuve Sénégal et une contrainte sévère de crédit de campagne. En Casamance les problèmes de sécurité peuvent affecter défavorablement la production de riz dans cette région bien qu'à ce jour on en ait peu de preuves. Chacun de ces problèmes est examiné dans les sections qui suivent.

5.1.1 La vallée du fleuve Sénégal

Les tendances en saison des pluies La superficie semée pendant la saison des pluies de 1997 dans la vallée du fleuve dépassait à peine celle de 1996 à la fin de Septembre (2 pour cent seulement). La superficie récoltée en 1996 représentait 90,6 pour cent de la superficie semée. Cela dépassait la superficie récoltée l'année passée d'un peu plus que 100 hectares bien que presque 300 hectares en moins avaient été semés. Ainsi le rendement des surfaces récoltées par rapport aux surfaces cultivées a substantiellement augmenté l'année passée. Selon les estimations de la SAED les rendements ont dépassé ceux de l'année passée atteignant les 5 tonnes par hectare en moyenne²³. Si les rendements les plus élevés de la récolte de l'année passée se conservent cette année la production augmentera d'environ 10 pour cent par rapport à l'année passée dépassant tout juste les 100 000 tonnes.

Les tendances en saison sèche Bien que les données exactes ne sont pas encore disponibles les estimations de la SAED basées sur les superficies semées indiquent une augmentation de presque 30 pour cent de la production de riz au cours de la dernière saison sèche (1997). Ces données contredisent les prévisions d'un certain nombre d'observateurs bien informés qui prédisaient que la récolte en saison sèche allait tomber en 1997 par rapport à 1996. Ceci était prévu tout d'abord comme étant la continuation de la tendance à la baisse de la récolte en saison sèche depuis 1991. En 1996 la production en saison sèche tombait à un niveau inférieur à tout niveau enregistré depuis 1987. Les prévisions selon lesquelles la baisse de la production se poursuivrait en 1997 sont aussi dues à l'absence de crédit de la CNCA pour le riz de saison sèche.

²³ Les données de 1997 reposent sur des estimations faites par la SAED dans son Suivi hebdomadaire de la campagne agricole 1997-98 situation au 30/9/97 et remises à jour en se basant sur des conversations avec le DPDR/SAED.

5 1 2 La Casamance

Malgré l'insécurité politique en Casamance au cours des quelques années passées la production du riz semble avoir maintenu ses niveaux antérieurs. Ce manque d'impact témoigne du fait que cette production de riz est largement pour l'autoconsommation et arrive rarement sur le marché. De plus cette production ne dépend pas du marché pour ses intrants parce que les intrants commercialisés sont rarement utilisés.

Tableau 5 1 Superficies et rendements du riz en Casamance 1995/96 et 1996/97

Region	Departements	1995-1996		1996 1997	
		Superficie (ha)	Rendements (paddy kg/ha)	Superficie (ha)	Rendements (paddy kg/ha)
Ziguinchor	Bignona	14076	838	9951	1547
	Oussouye	4970	1251	5250	748
	Ziguinchor	3765	759	3543	871
	<i>Tot / Moy region</i>	<i>22811</i>	<i>949 3</i>	<i>18744</i>	<i>1055 3</i>
Kolda	Kolda	2943	902	4872	824
	Sedhiou	19192	1087	18057	941
	Velingara	2424	1087	2131	955
	<i>Tot Moy region</i>	<i>24559</i>	<i>1025 3</i>	<i>25060</i>	<i>906 6</i>
	Projet SODAGRI	610	3300	1127	4000

Source: DISA/DA données fournies par le projet PROGES

Les données en provenance des périmètres du PROGES confirment aussi l'absence apparente d'impact des questions d'insécurité sur la production du riz. Tandis que la superficie tombait de 9 pour cent dans les vallées du projet situées dans le département de Sedhiou, elle augmentait de 8 pour cent dans le département de Bignona. De plus à Sédhiou, les rendements ont plus que compensé la réduction de la superficie en augmentant de 77 pour cent. On ignore ce qui a pu contribuer à cette augmentation. Les interventions du projet en particulier une meilleure gestion de l'eau et l'utilisation des semences améliorées ont pu contribuer en partie, mais un climat favorable a probablement aussi été pour quelque chose. Dans la vallée de Bignona les rendements sont restés relativement inchangés.

En général, la situation actuelle tant dans la vallée du fleuve Sénégal qu'en Casamance suggère qu'au cours de ces dernières années, la production de riz s'est maintenue dans ces deux régions. En Casamance malgré les troubles politiques dans la région, le secteur du riz semble stable, fait dû largement à l'isolement de la production du riz par rapport aux grands marchés. La recherche sur la production de céréales dans d'autres régions d'Afrique avec des troubles politiques montre que lorsque les troubles augmentent, les agriculteurs tendent à cultiver des racines et des tubercules et à négliger les céréales parce que les cultures qui restent en terre offrent une plus grande

sécurité contre les destructions et les vols²⁴ Cette tendance pourrait être le cas en Casamance si l'insecurite venait a persister

Par contre dans la vallée du fleuve Sénégal ou les opérateurs économiques ont repris les marchés du riz et des intrants les tendances récentes indiquent une stagnation de la production bien que l'environnement politique dans lequel les producteurs travaillent continue à changer Cela suggère que les changements dans l'environnement ont probablement eu des effets perturbateurs et en l'absence d'alternatives nettement meilleures les agriculteurs des terres irriguées continuent à s'accrocher à la production du riz

5.2 L'impact de la réforme sur le système de production de riz

La réforme du secteur du riz couvrait la libéralisation du marché des intrants et des marchés de la production intérieure, les réductions de la protection contre les marchés extérieurs et la suppression des subventions publiques pour une variété de services tels que le matériel agricole le crédit et la vulgarisation Pour finir la grande dévaluation de 1994 est survenue au même moment que la libéralisation du commerce international du riz Ces changements ont fortement affecté l'environnement de la production dans la vallée du fleuve Sénégal à cause de la nature hautement commerciale de la production du riz dans la vallée mais ont laissé la Casamance relativement intacte à cause de son isolement relatif des marchés du riz

5.2.1 Les prix au producteur et les marchés de production

Concernant les prix du paddy, l'effet des réformes dans la dernière décennie a été une stagnation des prix réels à cause des effets de compensation de la dévaluation — qui a fait monter le prix sur le marché intérieur — et la libéralisation du marché — qui a aidé à faire baisser ces prix En plus de la stagnation du prix réel, la libéralisation du commerce du riz a augmenté la variabilité du prix du paddy sur le marché intérieur Cela s'est produit malgré une proposition de taxe de protection variable qui aurait atténué les fluctuations du prix mondial sur le marché intérieur mais n'a pas été appliquée à cause des problèmes posés par l'application pratique de cette proposition et aussi du manque apparent de volonté de la part de certains fonctionnaires pour appliquer ce plan

L'année passée les prix se sont un peu raffermis à cause de la dépréciation du franc CFA par rapport au dollar et à cause du renforcement des prix du riz sur le marché mondial Cependant, en termes réels cette amélioration ne faisait que ramener les prix intérieurs du riz à leur niveau moyen des dix dernières années L'augmentation des prix de cette année atteste de l'inefficacité du mécanisme de protection qui devait atténuer la baisse des prix de l'année passée de laquelle ils se sont maintenant remis

Un autre développement dans le marché du paddy cette année a été l'introduction de primes par les riziers participants, pour le paddy de qualité supérieure Ce paddy a été produit sous des normes relativement strictes dans le cadre d'un programme de la SAED pour promouvoir un riz de qualité supérieure Au niveau du producteur le programme exigeait que les producteurs emploient

²⁴Paul Collier présentation au séminaire HIID (Institut Harvard de développement international) sur l'impact économique des troubles civils Ouganda 1995

des semences homogènes certifiées qu'ils respectent certaines pratiques culturales pour assurer un grain de qualité supérieure et qu'ils récoltent le grain à un taux d'humidité approprié. Le projet a aussi travaillé avec les rizières pour assurer une haute qualité à l'usinage et pour distinguer ce produit d'autres qualités de riz sur le marché. Compte tenu du fait que les producteurs et rizières interrogés ont déclaré vouloir continuer et élargir cette activité, la première année du programme semble avoir été une réussite.

L'appréciation de la haute qualité du riz produit dans le programme reste encore à être documentée au niveau du consommateur, bien qu'un riz local de qualité semblable a pu être vendu à Dakar en petites quantités à des prix substantiellement plus élevés que le riz ordinaire lors des années précédentes. Une autre indication de la croissance du marché pour le riz local de qualité supérieure est le fait que du riz entier provenant de la vallée du fleuve Sénégal a été vendu au Mali et en Guinée-Bissau au cours de ces deux dernières années et des commandes pour plus d'exportations vers ces marchés ont déjà été reçues pour cette année.

5.2.2 Le marché des intrants

Depuis 1994, le marché des intrants a reçu de plein fouet l'impact de la dévaluation sur l'augmentation des prix réels. Cependant, un rétrécissement des marges pour les intermédiaires du marché due à une concurrence accrue et un accroissement de la qualité et de la fiabilité des livraisons de ces produits a quelque peu atténué la hausse des prix et a atténué l'effet négatif sur la demande des intrants. L'analyse des marges suggère aussi que dans la vallée du fleuve Sénégal, le marché est relativement concurrentiel à cause du grand nombre de détaillants, mais en Casamance, les prix sont beaucoup plus élevés à cause du bas volume des transactions et de l'absence de concurrence. Comme pour le riz, les prix ont commencé à refléter les variations du marché mondial. Ces variations sont importantes et continueront sans doute à susciter des plaintes de la part des agriculteurs.

Les marchés pour les services de machines agricoles sont aussi influencés par les réformes parce que tous les services de travaux mécanisés ont été entièrement repris par le secteur privé. La disponibilité et la fiabilité des prestations de services se sont améliorées et malgré l'augmentation des prix nominaux due à la dévaluation, ces augmentations de prix correspondent encore à celles des intrants commerciaux. Entre-temps, l'utilisation des machines agricoles a réellement augmenté dans certaines zones, particulièrement dans la moyenne vallée, où un marché serré du travail a rendu ces services plus attrayants. Cependant, on peut s'attendre à ce que l'augmentation des prix des services de travaux mécanisés se poursuive à mesure que les propriétaires commencent à renouveler les machines qu'ils avaient achetées avant la dévaluation.

5.2.3 Les marchés des facteurs de production

Les marchés des facteurs de production n'ont été qu'indirectement ou partiellement influencés par les réformes. Le marché du travail semble s'être resserré à cause du passage à des techniques à plus haute intensité de travail à la suite d'une augmentation des prix des services et vers une plus grande utilisation de la main-d'œuvre familiale. En outre, la décentralisation du contrôle des terres au niveau des communautés rurales a provoqué une expansion rapide de l'investissement privé dans l'irrigation entre les années 1988 et 1991, presque toutes ces terres étant destinées à la

production du riz. Ainsi l'impact immédiat des nouveaux investissements fonciers a clairement augmenté la production et amélioré le bien-être des producteurs. Cependant, des difficultés dans l'établissement d'un crédit de marché viable pour les agriculteurs ont eu des effets négatifs graves sur l'investissement dans la production et les activités de valeur ajoutée.

L'insuffisance et le retard du crédit ont été blâmés pour la diminution régulière de la production de la saison sèche et pour la réduction de l'utilisation des intrants dans toutes les saisons. Les analyses de productivité illustrent le taux élevé de productivité marginale du capital dans la production de riz, suggérant qu'il s'agit là d'une contrainte inévitable pour accroître la production. Cette contrainte a été exacerbée par des tentatives faites pour introduire des critères stricts de crédit de campagne après que les premiers efforts visant à promouvoir l'investissement aient conduit à de lourdes pertes pour la CNCA au milieu des années 90. Ces pertes étaient dues à la fois à de mauvaises analyses sur la faisabilité et de la capacité d'endettement des projets et aux ingérences politiques à la fois dans l'allocation du crédit et en donnant trop d'espoir aux emprunteurs sur le remboursement du crédit.

Un deuxième problème qui survenait dans les premières années après la libéralisation du marché intérieur du riz était l'effondrement des mécanismes de remboursement du crédit qui étaient opérationnels du temps de la SAED. Ces mécanismes prévoyaient que le remboursement du crédit à l'agriculteur était déduit des paiements faits par les riziers aux producteurs de paddy. Ces mécanismes étaient possibles quand la SAED gère à la fois les rizeries et le crédit. Ils devenaient impossibles à appliquer quand la CNCA reprenait le crédit agricole des mains de la SAED et que les rizeries étaient privatisées. L'échec en 1995, des contrats entre les riziers et les producteurs et associations d'agriculteurs rendait le système encore plus chaotique. L'échec des contrats d'achat de paddy à des prix garantis est dû à une chute soudaine et brutale des prix à la production au moment de la récolte. Les arriérés créés par ce problème se repercutaient en cascade jusqu'aux remboursements des agriculteurs à la CNCA. Le problème n'était résolu qu'après que le gouvernement était intervenu pour couvrir les pertes des riziers, deux années plus tard. L'incident a aussi gravement diminué la capacité de financement direct dans le secteur du décorticage en diminuant l'intérêt à passer des contrats d'avance pour les achats de paddy.

Enfin, la pénurie de crédit a provoqué des pénuries de semences certifiées en une certaine année et a aussi été accusée d'être à l'origine de la baisse des rendements à cause de la réduction de l'utilisation des intrants commerciaux en saison des pluies et en saison sèche. L'analyse des fonctions de production du riz dans la vallée montre le haut degré d'élasticité capital de la production, et suggère en priorité d'augmenter le crédit à la disposition des agriculteurs.

5.2.4 Les changements dans les techniques de production du riz

Certaines preuves indiquent une augmentation de l'emploi des semences certifiées et un passage vers de nouvelles variétés d'introduction récente. Au même moment, l'emploi d'intrants commerciaux dans la production est tombé comme prévu après que les prix relatifs aient augmenté depuis la dévaluation en 1994. En guise de compensation, l'emploi de la main d'œuvre dans la production a augmenté, en particulier l'emploi de la main d'œuvre familiale. Cependant, ces changements n'ont pas remplacé le service des machines ni pour la préparation des terres ni pour la récolte.

5 2 5 L'impact sur les incitations financières

L'impact global des réformes sur la rentabilité nette aux producteurs a aussi été mitigé. Tandis que les profits réels par hectare n'ont fait que garder le pas avec l'inflation, la marge de profit par rapport aux frais financiers s'est améliorée, suggérant une amélioration de l'efficacité économique de la production du riz. Une deuxième tendance détectée a été la stratification croissante des producteurs. L'expérience avec la riziculture, la gestion des affaires, les nouvelles technologies, et l'accès au capital a commencé à différencier la performance des producteurs. Ainsi, certains producteurs sont devenus des agriculteurs commerciaux d'un niveau professionnel élevé qui réalisent régulièrement des profits élevés dans la production du riz, tandis que d'autres ont une productivité beaucoup plus basse mais continuent à cultiver le riz principalement pour l'autosuffisance et non pas comme une culture commerciale. Les réformes du secteur du riz ont abouti à l'élimination progressive de ce deuxième type d'agriculteur dans la vallée du fleuve Sénégal, tandis que l'isolement de la Casamance lui a permis de continuer à travailler tout en restant largement non affecté par les réformes.

5 2 6 Les changements dans les activités de production

Un exercice de modélisation d'exploitation exécuté par le projet évaluait les types d'agriculteurs dans la basse vallée selon la taille de leur propriété et d'autres caractéristiques telles que les autres sources de revenu, l'éducation, la tradition de la culture du riz, etc. Il distinguait une progression dans les types d'agriculture qui suggèrent qu'à mesure que les agriculteurs ont plus de ressources et acquièrent l'expérience de l'agriculture irriguée, ils sont capables d'adopter des plans d'exploitation qui augmentent la diversification des cultures et facilitent les améliorations technologiques. De plus, l'analyse montre que l'effet des réformes adoptées dans la décennie passée (suppression de la protection pour le riz, crédit plus coûteux et intrants) accroît les perspectives pour l'introduction de cultures alternatives au riz, en particulier sur des exploitations commerciales plus grandes.

Et malgré l'espoir que les réformes aboutiraient à un accroissement de l'investissement privé dans les superficies productrices de riz et à une diversification de la production vers des cultures de plus haute valeur, on ne note à ce jour que peu de développement dans ce sens dans la vallée du fleuve Sénégal. Quelques essais d'investissements ont été faits par l'agro-industrie mais leurs expériences soulignent les problèmes politiques et techniques qui gênent l'investissement et la diversification de l'agriculture. Par exemple, l'année passée, la SODEFITEX (Société de Développement des Fibres Textiles) créait un périmètre cotonnier expérimental avec un groupe de producteurs à Donaye près de Podor. Les résultats de la première année semblaient fructueux, avec des rendements moyens dépassant 3 tonnes par hectare, certains agriculteurs obtenant jusqu'à 3,5 tonnes. Cependant, les agriculteurs et la SODEFITEX notaient certains problèmes. En particulier, des conflits de quantités d'eau disponibles et de main d'œuvre pour la production du riz à l'époque des semailles du coton. Par contre, aux yeux des agriculteurs, la culture avait l'avantage de diversifier les sources de revenu, avec une plus grande certitude quant aux prix des intrants et des produits et un accès facile au financement de la culture. Du point de vue de la SODEFITEX, l'expérience était aussi très encourageante et, par conséquent, le projet entend accroître la production en 1998.

Agri-Nord une grande exploitation horticole privée donne aussi l'exemple d'un nouveau type de producteur potentiel dans la vallée du fleuve. Au cours des quatre dernières années Agri-Nord a cultivé des produits horticoles pour le marché intérieur et pour l'exportation. Ses premiers essais de cultiver des pommes de terre et des oignons pour le marché intérieur avaient été une réussite mais en 1996 les résultats ont été désastreux à cause de la dure concurrence des importations au moment de la récolte. Ces pertes étaient apparemment dues au dumping des exportateurs européens et à l'échec de la structure des tarifs du Sénégal qui ne fournit aucune protection contre ces importations. Toutefois, Agri-Nord continue à produire de la tomate de conserve et des haricots verts pour l'exportation dans le cadre d'un contrat avec une société locale de conserves de tomates la SONACO.

L'expérience d'Agri-Nord suggère que l'expansion de l'horticulture dans la vallée exige la présence de grands acheteurs qui peuvent garantir des marchés pour les produits destinés à la transformation ou à l'exportation de produits frais. Les difficultés d'obtention du crédit auprès des institutions bancaires locales, les risques élevés de commercialisation sur le marché intérieur à cause de la forte concurrence des produits du dumping, l'incapacité de pénétrer sur le marché des exportations à cause des problèmes phytosanitaires, une mauvaise communication et des obstacles procéduraux non résolus, autant de contraintes supplémentaires auxquelles ils sont confrontés. Mais néanmoins, comme ces problèmes peuvent être résolus et comme la production du coton, de l'arachide et d'une gamme étendue de produits horticoles a été une réussite technique, on peut encore être optimiste et penser que ces types d'investissements offrent aux riziculteurs une stratégie à long terme pour diversifier et augmenter leurs revenus.

5.2.7 Les changements dans la productivité

Pour étudier la performance des producteurs de riz depuis que les réformes étaient instituées, plusieurs analyses économétriques étaient faites sur des données provenant de parcelles de la SAED et recueillies entre les années 1993 et 1996 dans le Delta et la basse Vallée du fleuve Sénégal (délégation de Dagana).

Effets des variables structurelles et de gestion sur les rendements Une première analyse a examiné les variables structurelles et de gestion qui expliquent les rendements. Il s'est avéré que les types de périmètre étaient étroitement associés avec les rendements, les agriculteurs des petits périmètres de village et les agriculteurs privés ayant des rendements nettement inférieurs à ceux des agriculteurs qui avaient travaillé dans des périmètres anciennement gérés par la SAED. Les bas rendements des agriculteurs des villages et des agriculteurs privés peuvent refléter un manque d'assistance dans la gestion de l'approvisionnement en eau et des activités culturelles afférentes.

L'effet apparemment pervers de systèmes de drainage sophistiqués sur les rendements semble refléter le problème sous-jacent de l'engorgement et de salinisation dans les périmètres qui ont ces systèmes de drainage et suggère qu'ils ne conviennent pas pour corriger le problème. Que les agriculteurs emploient les groupes moto-pompe ou reçoivent l'eau à partir de grands systèmes de pompage, cela n'avait pas d'effet significatif sur les rendements quelle que soit la saison, ce qui suggère que les avantages de chacune des technologies s'équilibrent.

Sur toutes les variables de la gestion seule la dette sur les emprunts passés des producteurs est significative pour prédire les rendements dans les modèles de la saison sèche et de la saison des pluies. Dans les deux cas cette variable a un degré de signification statistique élevée et se traduit par des réductions de 43 kilogrammes et de 200 grammes dans les rendements par mille francs CFA de dette pendant la saison sèche et la saison des pluies respectivement. On peut soupçonner que cette relation reflète l'accroissement de la contrainte de crédit sur l'emploi des intrants dans l'année en cours à cause de la dette passée. Les fortes réductions de rendement avec un nombre croissant de parcelles peuvent être liées à la perte de main d'œuvre à la saison sèche — période où de nombreux travailleurs migrent vers les villes pour y trouver du travail.

Le fait que l'agriculteur est aussi le chef de la famille est important pour l'augmentation des rendements et reflète vraisemblablement le fait que ces personnes ont plus d'expérience et maîtrisent mieux les ressources familiales. L'emploi des semences certifiées dans la production est aussi hautement significatif dans la saison pluvieuse mais ne paraît pas important pour la production de la saison sèche. La date du premier semis est aussi significative dans la saison des pluies, chaque semaine de retard dans les semailles se traduisant par une réduction de rendement de 125 kg/ha. Comme on pouvait s'y attendre, cette variable n'était pas significative pendant la saison sèche, parce que les retards des semis ne font qu'augmenter l'exposition de la culture à la chaleur et à la lumière.

La productivité des facteurs de production Les estimations économétriques de l'efficacité technique des facteurs de production et de l'utilisation des intrants dans la production illustrent l'importance du capital et de la terre, mais aussi la corrélation relativement faible de l'utilisation de la main d'œuvre dans la production. Ce dernier résultat est interprété comme étant surtout un problème de collecte et d'interprétation de données sur la main d'œuvre. L'introduction de variables muettes pour les périodes avant et après la dévaluation suggère des conclusions similaires mais suggère aussi que l'efficacité technique globale tombait immédiatement à la suite de la dévaluation et de la libéralisation du marché du riz qui avait lieu au début de 1994. L'impact négatif de ces réformes sur l'efficacité technique dans cette période de transition n'est pas surprenante parce que durant cette période les agriculteurs commençaient à changer leurs habitudes d'utilisation des facteurs de production et des intrants de façon à refléter les nouveaux prix relatifs. De plus, cette perte a vraisemblablement été compensée par des améliorations dans l'efficacité économique puisque les données indiquent des décisions d'allocations destinées à accroître l'utilisation de la main d'œuvre et à minimiser l'utilisation des intrants commerciaux. L'amélioration des marges de profit détectées dans l'analyse des revenus financiers nets confirme aussi cette interprétation. Cependant, les estimations séparées des fonctions de profit ne permettaient pas de confirmer ces résultats par suite de la faiblesse des données sur les prix.

5.2.8 L'avantage comparé

Compte tenu de l'évaluation relativement pessimiste des analyses précédentes de la valeur économique de la production du riz au Sénégal, une réévaluation des résultats était faite pour examiner la situation depuis l'introduction des réformes structurelles²³. Dans ce but, le premier modèle développé par Randolph pour l'ARDENT était remis à jour avec les données sur les intrants

²³Parmi les études précédentes Scott Pearson, Dirck Stryker et Le riz en Afrique de l'ouest, Abdoul Barry et Tom Randolph, ADRAO.

et les prix de la SAED dans la vallée du fleuve Sénégal celles de la SODAGRI et une reconnaissance rapide en Casamance pour la campagne 1996 / 97²⁶ Les résultats se trouvent dans le tableau 5 2 qui présente les coûts en ressources intérieures (CRI) pour chaque système²⁷ Les résultats confirment les résultats de l'étude précédente, ils suggèrent que dans la compétition avec le riz brisé aucun système de production de riz à l'exception de la production traditionnelle en bas-fonds ou sur terres de mangrove en Casamance avec pilonnage et decorticage traditionnel du paddy ne sont économiquement compétitifs aux prix actuels Ces conclusions ne sont pas surprenantes du fait que ces systèmes n'utilisent pratiquement pas de facteurs échangeables pour la production alors que tous les autres systèmes utilisent plus d'intrants et sont basés sur des coûts de développement de l'irrigation plus élevés comme dans le cas des grands périmètres dans la vallée du fleuve Sénégal

Tableau 5 2 L'avantage comparé du riz au Sénégal

(Coefficients de coûts en ressources intérieures [CRI])

Systeme de transformation	Pilonnage	Decortiqueuse	Mini Rizerie	Rizerie
Systeme de production Casamance				
Mangrove, traditionnel	0 78			
Bas-fond traditionnel		0 35	1 13	
Pluvial traditionnel	1 06			
Irrigue, semi-intensif (SODAGRI)		2 64	3 48	3 52
Vallee du fleuve Senegal				
Grande exploitation, ex-SAED, Delta		1 19	1 23	1 27
Exploitation privée, Delta		1 30	1 35	1 42
Grande exploitation ex SAED Moyenne vallée		1 25		1 85
Exploitation privée Moyenne vallée		1 19		1 34
Village, Moyenne vallée		1 53		

Les raisons pour l'absence de valeur économique positive pour les systèmes de production pour toute la vallée du fleuve Sénégal sont, premièrement, le coût élevé des infrastructures d'irrigation et des frais d'exploitation C'est particulièrement le cas quand l'irrigation exige le pompage comme dans la plus grande part de la vallée du fleuve Sénégal Le coût élevé des infrastructures est encore aggravé du fait que presque tous les systèmes de production dans la vallée sont incapables de produire deux cultures Ainsi les coûts d'investissement doivent être amortis sur une récolte par hectare bien que la plupart étaient conçus pour produire deux récoltes

²⁶L'analyse du cas de base utilise le prix actuel mondial du riz brisé (216 dollars par tonne) On suppose que tout le riz produit dans la vallée du Fleuve est consommé à Saint Louis et que le riz produit en Casamance est consommé dans cette région

²⁷Il convient de noter que le CRI est un rapport de la valeur des ressources intérieures utilisées dans la production à la valeur échangeable ajoutée dans la production Ainsi un CRI inférieur à 1 indique que la valeur échangeable ajoutée dans la production dépasse le coût des ressources utilisées dans la production et confirme ainsi un surplus économique donc un avantage comparé dans la production Un CRI supérieur à 1 indique le contraire et laisse entendre que la valeur économique est négative

Une deuxième raison pour la faible performance des revenus économiques dans les bas fonds est le bas prix de référence du riz dû en particulier au fait qu'il est vendu en concurrence avec le riz brisé. Ce problème est particulier au Sénégal à cause de la préférence des consommateurs sénégalais envers le riz brisé. Il résulte de cette préférence que la production locale de riz entier se vend en concurrence avec le riz brisé à très bas prix, ce qui abaisse la valeur économique de la production.

Le tableau 5.3 examine la sensibilité des résultats de deux de ces hypothèses. Tout d'abord étant donné le coût élevé des infrastructures, on peut se demander quel est l'avantage marginal de la production pour des systèmes qui existent déjà. La colonne B illustre le cas dans lequel les coûts antérieurs sont ignorés pour les systèmes existants. Elle montre que, selon ce scénario, tous les grands périmètres qui appartenaient à la SAED deviennent économiquement compétitifs.

Tableau 5.3 Comparaison des CRI selon les hypothèses d'amortissement des infrastructures et de la qualité du riz

Hypothèse de qualité	Riz brisé à 100 % (216 \$/tonne)		Riz brisé à 35 % (262 \$/tonne)	
	avec (A)	sans (B)	avec (C)	sans (D)
Hypothèse de valorisation des coûts d'investissement				
DELTA				
Grande exploitation ex SAED	1,55	0,65	1,26	0,53
Exploitation privée	1,43	1,33	1,13	1,03
Moyenne vallée				
Grande exploitation ex-SAED	1,59	0,75	1,32	0,62
Exploitation privée	1,30	1,20	1,07	0,97
Village	1,90	1,11	1,56	0,91

Note : tous les scénarios supposent que le riz est transformé par les décortiqueuses.

Les colonnes C et D du même tableau examinent le problème de la qualité du riz. Elles supposent qu'au lieu du riz brisé à 100 % le marché pour la production locale de riz est amélioré pour concurrencer le riz brisé à 35 % en provenance des marchés mondiaux. Cette qualité est à peu près ce qui est produit dans la vallée en utilisant les décortiqueuses. Dans cette hypothèse (colonne C) l'analyse suggère que tandis que les grands périmètres de l'ex-SAED restent largement non compétitifs, les périmètres privés dans le Delta et la moyenne vallée deviennent presque compétitifs.

Enfin le scénario de la colonne D représente le cas dans lequel à la fois un marché a été trouvé pour le riz de plus haute qualité et les coûts de l'infrastructure sont considérés à fonds perdus. Dans ce scénario plus optimiste, les résultats montrent que toute la production dans ces systèmes devient économiquement viable (ou presque pour les périmètres privés du Delta).

Ces scénarios justifient le maintien de la production dans les périmètres existants combinés avec une stratégie visant à trouver des marchés pour le riz de plus haute qualité. Ils suggèrent que

les agriculteurs actuels de la vallée du fleuve peuvent entrer en compétition avec les marchés mondiaux du riz s'ils peuvent trouver des marchés régionaux pour leur riz pour concurrencer au moins le riz de basse qualité (35% de riz brisé) provenant des marchés mondiaux. Cependant, il suggère aussi que l'expansion des infrastructures des périmètres a peu de chances d'être justifiée dans ces conditions. Ce n'est que si on trouve des marchés de valeur plus élevée ou si d'autres paramètres de production tels que les rendements peuvent être améliorés que les perspectives pour de nouveaux investissements en irrigation pour la riziculture pourraient être attrayantes.

5.3 Réformes Inachevées Et Questions Futures Pour Les Producteurs De Riz

Du point de vue des producteurs de riz, certains résultats de la réforme se font encore attendre et doivent encore être réalisés tandis que d'autres ont eu des effets préjudiciables et suggèrent de prendre des mesures pour les corriger. Enfin les développements qui ont eu lieu depuis la réforme suggèrent l'existence d'autres problèmes pour lesquels de nouvelles mesures de politique devront être prises. Les problèmes qui se trouvent dans une de ces catégories sont examinés ci-dessous.

5.3.1 Atténuation des risques de prix par la protection des producteurs

Les analyses faites dans le cadre de ce projet ont prouvé que le risque de revenu du producteur a augmenté par suite d'une plus grande variabilité de prix et dans un environnement politique moins certain pour les produits et les intrants de la production du riz. La variabilité du revenu a augmenté en grande partie grâce à l'exposition des marchés de producteurs à la concurrence directe des importations mondiales.

La planification des réformes de libéralisation du marché du riz a clairement prévu une plus grande exposition des marchés intérieurs aux marchés mondiaux et a proposé un mécanisme de prélèvement variable pour résoudre ce problème. Cependant, comme on l'a noté plus haut, à ce jour cette politique n'a pas été appliquée et par conséquent, la seule protection valable pour la production locale a été un tarif ad valorem de 15% appliqué aux prix mondiaux. Le problème immédiat est donc, soit appliquer le prélèvement variable envisagé, ou réviser la politique officielle pour l'éliminer et chercher de nouvelles mesures visant à résoudre les conséquences pour les niveaux des prix et la variabilité qui en résulte.

Trois raisons paraissent expliquer l'échec de la réalisation de la politique proposée. Premièrement les problèmes de conception du mécanisme du prélèvement variable en ce sens qu'il devait lui-même définir le prix de référence pour fixer le prélèvement variable en question. Le problème principal était que le prix de référence choisi (basé sur le riz de Thaïlande brisé à 100 pour cent, révisé tous les six mois) ne reflétait pas suffisamment le prix réellement payé par les importateurs. Ce problème était résolu en 1996/97 en basant le prix sur la moyenne des prix d'importation déclarés CAF Dakar.

Deuxièmement, certaines difficultés procédurales et techniques subsistent dans l'application du prélèvement. L'administration des douanes a refusé d'être responsable d'enregistrer la taxe parce que son système d'enregistrement informatisé ne peut pas manipuler un prélèvement variable. De plus, parce que ses règlements exigent d'évaluer les taxes sur la base du montant le plus élevé entre

celui fourni par la déclaration de l'importateur ou le prix certifié de la SGS elle a fini par appliquer le premier même quand les douaniers savent que les importateurs déclarent des coûts plus élevés pour éviter de payer le prélèvement

Pour finir il semble aussi y avoir une réticence de la part de certains agents du gouvernement à appliquer le règlement à cause des pressions politiques intérieures visant à maintenir le bas niveau des prix. Cette pression a été exprimée en plusieurs occasions par des importateurs de riz qui ont déclaré leur intention de ne pas importer plutôt que de payer le prélèvement

Le dernier problème paraît être fondamental et nécessite une solution avant que l'on puisse résoudre des problèmes plus mineurs qui pourraient se poser lors de l'exécution. L'application ou le changement de la politique de commerce du riz ne peut se déterminer qu'au niveau politique. L'UPA peut promouvoir ce processus en analysant et en publiant fréquemment des mises à jour de l'état actuel de la protection frontalière du riz. Il devrait aussi chercher à convoquer une tribune pour réunir le Ministère de l'agriculture et les producteurs de riz avec le Ministère des finances, les douanes, les négociants en riz et les consommateurs de riz intéressés à susciter la prise de conscience du problème. En supposant que l'on puisse renforcer la détermination publique à introduire le prélèvement, les problèmes techniques de l'exécution pourraient être effectivement abordés. Le problème de la détermination du prix de référence semble avoir été effectivement abordé, bien que la performance de la nouvelle procédure devrait être réexaminée. La question des problèmes avec la collecte du prélèvement sera vraisemblablement aisément résolue entre le Ministère des Finances, l'Administration des douanes et la SGS lorsque les signaux politiques pour le faire seront clairs.

5.3.2 Restructuration des services publics aux producteurs

Les mesures de réforme ont aussi réduit les services publics fournis aux producteurs. Les analyses ont montré à la fois les effets positifs et négatifs de cette procédure. Parmi les effets positifs, le développement de marchés plus transparents et fiables pour les prestations de services de machines agricoles, les intrants et l'écoulement des produits. Dans certains cas, les coûts réels sont tombés à mesure que les marges se retreussaient bien que dans d'autres la perte de la subvention implicite publique provoquait l'augmentation des coûts. Le retrait du Gouvernement des services publics a aussi réduit l'accès des agriculteurs aux services de vulgarisation et de conseil bien que la qualité de ces services semblait s'être améliorée.

La valeur de ces services a parfois été mise en question, mais l'analyse des variables expliquant les rendements de riz est en faveur de leur continuation. Ces analyses montrent que, les autres caractéristiques physiques et de gestion des périmètres restant constantes, les agriculteurs qui étaient dans les périmètres de la SAED sont encore plus productifs que les agriculteurs privés ou ceux des périmètres villageois. L'analyse ne discerne pas de raisons spécifiques de cet effet. Mais néanmoins, ce résultat suggère l'importance des services de gestion que la SAED a fournis aux agriculteurs des périmètres. Ces résultats ne sont pas surprenants pour les grands périmètres vu la complexité de leurs plans de gestion. D'autres domaines où la présence de la SAED semblait être hautement valorisée sont en fournissant la liaison avec la recherche, en offrant des analyses et des données aux nouveaux investisseurs, en suivant le secteur pour identifier les problèmes pour la

politique publique et en étant le porte-parole des intérêts des producteurs auprès du gouvernement. Alors que ce document n'évaluait pas directement la performance de la SAED, ces résultats militent en faveur du maintien de ses services sous une certaine forme dans la région. Dans le cadre du suivi et des évaluations économiques, la collaboration entre ce projet et la SAED a permis de faire une évaluation relativement claire de la capacité et de l'utilité de la SAED. Dans cette zone, la SAED a établi une unité sophistiquée d'études et d'évaluation qui a déjà en place une base de données et un appareil d'analyses. Cette unité est dotée d'un personnel bien formé et hautement motivé qui a prouvé sa capacité d'exécuter des analyses précises de l'état des exploitations, des revenus financiers, et de l'impact des politiques publiques sur les producteurs de cultures irriguées. Cette unité paraît aussi avoir des liens proches avec les départements régionaux qui s'occupent des problèmes journaliers de la gestion des périmètres. Enfin, ce service est crucial pour l'UPA et le Ministère de l'agriculture pour suivre toute l'activité agricole dans la vallée du fleuve Sénégal. Si les acteurs privés sont attirés pour investir dans l'agriculture dans la vallée, la demande pour les services de cette unité ne fera qu'augmenter. Pour ces raisons, il est recommandé que cette unité de la SAED continue à recevoir l'appui des fonds publics.

5.3.3 Restructuration des marches du crédit

Le crédit a été identifié comme une contrainte principale pour la production du riz dans les conditions actuelles. Un crédit insuffisant ou tardif a été blâmé pour la chute régulière de la production de saison sèche, et pour la réduction des intrants à toutes les saisons. Les analyses de productivité montrent aussi un niveau élevé de productivité marginale du capital dans la production de riz, suggérant que c'est la contrainte obligatoire pour accroître la production. La contrainte a été exacerbée par des tentatives faites en vue de resserrer les critères du crédit de campagne après que des efforts initialement faits pour promouvoir l'investissement se sont traduits par de lourdes pertes pour la CNCA vers la mi 1990. Ces pertes étaient dues à la fois à de mauvaises analyses de faisabilité des projets et de la valeur du crédit, et aux ingérences politiques à la fois pour l'allocation de crédit et en suscitant certaines attentes auprès des débiteurs quand au remboursement du crédit. Les difficultés du programme de la CNCA vont bien au-delà des problèmes abordés dans ce rapport.

Quoiqu'il en soit, dans le contexte des impacts sur les producteurs, plusieurs recommandations pour rationaliser la procédure d'octroi du crédit ont été identifiées dans les analyses de ce projet. Premièrement, concernant le crédit de campagne, il a été souligné que l'incapacité des producteurs d'obtenir du crédit en saison sèche est due en grande partie au retard dans la vente de la récolte de la saison des pluies, qui a retardé le remboursement du crédit de campagne de la saison des pluies, ce qui, à son tour, a rendu les agriculteurs inéligibles pour le crédit de la saison sèche jusqu'à ce qu'il était trop tard pour semer sans empiéter sur la prochaine saison des pluies.

Pour aborder ce problème, une suggestion est que la CNCA introduise un cycle annuel de crédit pour les agriculteurs qui sont intéressés à faire deux saisons de culture. Les modalités d'une telle approche n'ont pas été examinées par ce projet. Cependant, il s'agit là d'un problème qui doit être étudié si on veut que la production de riz de saison sèche se rétablisse dans la région.

Un deuxième problème cité plus haut a été l'effondrement du mécanisme de remboursement du crédit avec le retrait de la SAED de la participation directe. La performance du remboursement

du crédit a commencé à se rétablir à mesure que les acteurs à chaque niveau apprenaient à opérer dans le nouvel environnement. Des critères plus stricts pour les emprunteurs et des pénalités pour les mauvais payeurs ont commencé à produire des résultats bien qu'ils soient constamment menacés par des interventions politiques visant à alléger la peine immédiate des débiteurs. Dans ce contexte, des procédures meilleures pour accorder et assurer le service des emprunts doivent être établies entre les producteurs, les associations de producteurs, les riziers et les négociants. Ce processus exige des analyses approfondies des besoins d'intermédiation financière et certaines de ces analyses sont déjà en route. En même temps, d'autres types d'institutions de crédit, tels que de petits systèmes d'épargne et de crédit capable de mobiliser les économies des agriculteurs, devraient être encouragés dans les zones de riziculture.

5.3.4 Le développement du marché des intrants

Le marché privé des intrants dans la vallée du fleuve Sénégal semble être bien établi et semble avoir amélioré l'accès des agriculteurs à ces intrants. Les plaintes relatives à des produits de basse qualité et à la contrebande suggèrent que le marché a encore besoin de développer ses propres mécanismes pour certifier ses produits en vue de maintenir la confiance de sa clientèle.

En Casamance, le problème est plus fondamental : le volume de la demande des intrants est trop bas pour établir un marché concurrentiel pour ces intrants. Il en résulte que les prix des intrants sont élevés, reflétant à la fois les coûts élevés des transactions et des gains dus aux conditions de monopsonie. La région paraît être prise dans un piège dans lequel le développement de marchés commerciaux des intrants ne pourrait se faire que si des technologies de production intensive étaient adoptées, processus lui-même découragé par les prix élevés des intrants.

Une partie de la solution de ce problème consiste à utiliser les variétés améliorées des cultures déjà pratiquées qui répondent le mieux aux intrants commerciaux. Cette approche est encouragée par des projets tels que Winrock et PROGES. Une autre stratégie pour encourager ce processus est d'offrir des intrants par les canaux publics à des prix subventionnés. Cela pourrait augmenter l'utilisation dans le court terme, mais à la longue pourrait aussi entraver le développement d'un marché privé. Une stratégie pour subventionner indirectement les intrants par le secteur privé pourrait éviter ce problème, mais exigerait un contrôle strict pour assurer que les subventions sont effectivement transmises aux agriculteurs avec des prix réduits.

5.3.5 Le développement des marchés du riz

La réussite initiale du programme riz de qualité de la SAED, ainsi que la preuve d'un marché croissant pour le riz de qualité supérieure au Sénégal et dans les pays voisins suggère qu'une initiative pour trouver des marchés meilleurs pour le riz pourrait améliorer de façon substantielle la santé économique et financière du secteur du riz dans la vallée du fleuve Sénégal. En Casamance, l'émergence d'un marché du riz vigoureux doit encore attendre que les agriculteurs développent un excédent commercial plus substantiel. Cependant, à la longue, les analyses économiques ont montré qu'en Casamance les conditions pourraient être meilleures pour une production de riz à bas prix que dans la vallée du fleuve Sénégal.

Dans ce contexte il faut mettre l'accent sur les tentatives de différencier le riz par la qualité afin de permettre au marché de trouver les préférences relatives reposant sur les différences de qualité. Ce processus implique que l'on enseigne aux producteurs et aux riziers comment préserver les caractéristiques de haute qualité de la production tout en élevant la conscience des consommateurs sur les différences de qualité et en établissant des stratégies de fixation des prix qui récompensent les producteurs de riz de meilleure qualité. Avec cette information le marché révélera les préférences des consommateurs pour les différentes caractéristiques de qualité à travers les prix. Si les marchés dans les autres pays de la région peuvent nous servir de guide il semblerait que la prime attachée à l'homogénéité et à la propreté soit très élevée. Cependant, les préférences locales pour le riz brisé pourraient bien ne résulter en aucune prime (ou même aboutir à un rabais) pour le grain entier.

5.3.6 Promouvoir la diversification des cultures dans les exploitations irriguées

Les analyses de l'avantage comparé montrent que les exploitations avec irrigation doivent passer à des cultures qui produisent une valeur ajoutée plus élevée afin de justifier la poursuite des investissements dans leur infrastructure d'irrigation. Alors que certains systèmes pourraient être viables en produisant du riz de meilleure qualité d'autres devront ajouter d'autres cultures à la production du riz. La diversification permettra de trouver des solutions au problème de l'insécurité du revenu et à celui de l'allocation des ressources dans l'exploitation. Des essais prometteurs n'ont pas encore engendré des changements à grande échelle vers d'autres cultures pour des raisons qui semblent être moins en rapport avec la production qu'avec des contraintes extérieures à l'exploitation agricole telles que des marchés d'écoulement sous-développés, une attention insuffisante aux restrictions de qualité pour les exportations et des politiques commerciales et fiscales qui pénalisent la production. Ces problèmes suggèrent la nécessité de faire un effort concerté pour attirer des partenaires qui peuvent garantir les normes de qualité et fournir les liens nécessaires entre les agriculteurs pratiquant l'irrigation et les marchés mondiaux, et restructurer les politiques et réglementations des tarifs internes et frontaliers pour encourager ce commerce.

6 REALISATIONS DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE ET DE LA FORMATION

6.1 Les activités du projet

Un des objectifs de la commande spéciale APAP III du PASR était de renforcer la capacité d'analyse et de formulation de politique du Gouvernement du Sénégal. L'équipe spéciale APAP devait fournir une assistance technique et de la formation pour que cet objectif soit atteint principalement avec l'unité d'analyse de politique du Ministère de l'Agriculture (UPA). Les réformes du secteur du riz, qui ont évidemment une grande importance en elles-mêmes, devaient fournir en quelque sorte le mécanisme par lequel la capacité en la matière serait renforcée.

Outre l'UPA, d'autres institutions publiques et privées qui jouent un rôle important pour la mise en place d'un marché du riz solide et stable devaient être renforcées en collaborant à l'analyse des effets de la réforme du secteur du riz. Les institutions du secteur public qui devaient recevoir un appui étaient le Bureau d'analyse macro-économique (BAME) de l'Institut sénégalais de la recherche agronomique (ISRA), la Direction des prévisions et de la statistique du Ministère des finances (DPS), le système d'information du marché du commissariat à la sécurité alimentaire (CSA) et le système proposé d'information du marché du riz (SIMRIZ) qui devait être créé au sein du Ministère du commerce. Ces organisations recevraient des ressources (ordinateurs, imprimantes, logiciels, formation) pour les aider à collaborer avec les équipes APAP/UPA et à participer aux études pour la compréhension de l'effet des réformes du secteur du riz. De par leur participation, tout un réseau de personnes et d'institutions ayant une capacité d'analyse de politique seraient développées et renforcées, les statistiques et les informations se rapportant à la politique seraient recueillies et rendues plus accessibles.

Le renforcement des capacités devait s'étendre au secteur privé par le moyen de sous-contrats passés avec des firmes de consultations sénégalaises pour toute une gamme de sujets et d'activités, en particulier l'analyse de la structure du marché et des marges commerciales, l'étude de la demande du riz entier de production locale. En travaillant avec des firmes locales, le personnel APAP organisait la formation sur le tas du personnel de l'UPA pour la préparation des descriptions de tâches et autres aspects de la gestion des contrats. Un autre aspect du travail avec le secteur privé était d'encourager un esprit de collaboration des secteurs public et privé et un caractère ouvert de l'analyse et la formulation de la politique qui brillait par son absence.

Les ressources de l'assistance technique de l'APAP ont été utilisées durant cette période pour quatre types d'activités (dont le détail se trouve dans le tableau 6-1, qui commence à la page suivante),

- **L'analyse de sujets techniques spécifiques liés au programme de réforme du PASR**
L'APAP a fourni un appui considérable en poussant à la création par le GDS d'un système d'information du marché du riz qu'il a aussi aidé à planifier. De plus, le personnel APAP affecté à cette tâche a aidé à deux reprises à planifier ou à modifier le système de protection tarifaire du riz qui avait précédemment été mis au point par un groupe mixte GDS/Banque mondiale (malheureusement avant l'étude détaillée de l'APAP dans son rapport NE3). Cependant, l'intervention de l'APAP a été très utile pour proposer les changements dont on avait tant besoin dans le système tarifaire du riz.

- **La planification et la mise en place d'un systeme global de suivi et evaluation (S&E)** pour evaluer les effets des reformes du PASR sur les consommateurs les riziculteurs et les systemes d'importation et de commercialisation du riz Ceci a absorbe l'essentiel des ressources de la commande speciale et constituait l'objet principal du contrat Chacune des trois equipes S&E etait composee d'un membre de l'APAP et d'un membre de l'UPA Ils ont tous utilise de façon tres active les autres centres locaux d'expertise (ISRA MF/DPS CSA SAED et les firmes de consultation locales) pour faire l'essentiel du travail de terrain
- **L'analyse du fonctionnement de l'UPA** et une proposition de restructuration de cet organisme afin d'accomplir un travail pour approfondi dans l'analyse de la politique agricole De plus les membres de l'APAP ont consacre beaucoup de temps avec la Banque mondiale et les cadres d'autres bailleurs de fonds sur les questions relatives aux directions futures que suivrait l'UPA
- **Des sessions de formation fournies à l'UPA et autres cadres du GDS** Trois series de formation formelle ont ete financees par les ressources de la commande speciale (a) un programme de formation pratique informatise sur la technique de la matrice d'analyse de politique, pour 25 cadres du GDS en fevrier 1996 (b) l'organisation et la direction d'un voyage d'études de 10 jours au Maroc pour 14 cadres du GDS s'occupant de politique agricole, pour y visiter des institutions de politique agricole (ces institutions avaient fait l'objet d'un renforcement au cours de dix annees d'investissement par l'USAID dans la formation du personnel et l'assistance technique), et (c) l'organisation d'un voyage combine d'etudes et de deux cours de courte duree dans des universites americaines (Purdue et Missouri) centres sur l'analyse du rapport coût/benefices et la modélisation du secteur agricole De plus des sessions de formation sur le tas etaient offertes aux cadres de l'UPA sur toute une serie de sujets tels que le suivi et evaluation, le calcul des elasticites de la demande et l'utilisation de simulations stochastiques en conjonction avec l'analyse faite avec la matrice d'analyse des projets (MAP)

Tableau 6 1 Realisations de l'equipe APAP/UPA (8/95-3/98)

Commande No	Consultant/organisation	Realisations
1	Kingsbury (DAI)	8 10/95 Travail en profondeur avec le comite de coordination du PASR/GDS A produit le rapport "Analyse du mecanisme de protection du riz local au Senegal" APAP/UPA rapport NE3
2	Wilcock (DAI)	9/95 Planification du systeme de suivi et evaluation
3	Dorosh (ISTI)	12/95 Etude de la necessite d'un SIM pour le riz Rapport produit "Expansion du systeme d'information du marche du riz du GDS", APAP/UPA, rapport NE4
4	Ouedraogo (Abt)	3-4/96 A fait la planification detaillee de la partie "impact sur le systeme de commercialisation" du programme S&E Rapports produits (avec AA Gueye) "Impacts sur la structure et le fonctionnement du systeme de commercialisation du riz" APAP/UPA, rapport NE8 et (aussi avec AA Gueye) "Protection du riz local au Senegal quel mecanisme de prelevement degressif sur le riz importe?" APAP/UPA rapport NE10

5	N Diaye (ACG) Diouf (ACG)	Ont travaille avec Dorosh sur la commande NE3
6	Wilcock (DAI)	1/96 Planification de commande
7		annule
8	Randolph (DAI)	2 3/96 Randolph a ete enseignant principal dans un cours de 7 jours organise a Saly Portugal pour 25 stagiaires du GDS La commande couvrait aussi la location des lieux le per diem des participants etc
9	Wilcock (DAI)	2 3/96 Participation a la formation sur les matrices d'analyse des projets (MAP)
10	Metzel (AIRD)	2-3/96 Collaboration avec Youssou Diagne pour la planification detaillee des etudes de l'effet au niveau des producteurs Rapport produit "Rapport de mission sur l'impact des reformes au niveau des producteurs" APAP/UPA, rapport NE6
11	Poulin (DAI)	2 6/96 Le consultant a travaille avec l'UPA pour comprendre leur mandat et leur performance a ce jour et proposer une restructuration institutionnelle Rapport produit "Restructurer l'Unite de politique agricole au Senegal", APAP/UPA rapport NE5
12	Tardif-Douglin (DAI)	3-4/96 Le consultant a travaille avec A Diouf de l'UPA sur les effets du PASR sur les consommateurs Rapport produit "Plan operationnel pour le suivi et l'evaluation de l'impact des reformes du secteur du riz sur les consommateurs senegalais , APAP/UPA rapport NE7
13	Wilcock (DAI)	5/96 A aide a planifier l'etude du panel de consommateurs, le suivi des etudes de S&E et la planification de l'ordre des tâches
14	Baudoin, Simantov (DAI)	5-9/96 Avec l'aide de la firme de consultants locale IRIS, ont fait des interviews de panels de consommateurs sur le riz Les resultats sont resumes dans "Les caracteristiques qualitatives de la demande de riz et autres cereales locales au Senegal" APAP/UPA rapport NE9
15	Tardif-Douglin (DAI)	4-8/96 Execution des premieres activites dans le cadre de la partie ' impacts sur les consommateurs" du programme de S&E du PASR A contribue au second rapport de situation Rapport APAP/UPA NE11
16	Ouedraogo (Abt)	4 8/96 Execution de la premiere phase de la partie "Systemes de commercialisation" du programme S&E du PASR Cette contribution a ete preparee pour le second rapport de situation, Rapport APAP/UPA NE12 Autre document prepare (avec AA Gueye) "Un atout du riz local oublie pour trop longtemps la carte des restaurants", Rapport APAP/UPA NE11
17	Metzel (AIRD)	4-8/96 Execution de la premiere phase de "l'impact sur les consommateurs" du programme de S&E du PASR Cette contribution a ete preparee pour le second rapport de situation Rapport APAP/UPA NE12
18	Kebe Fall (ISRA-Abt)	12/96-5/97 Financement de l'execution par le personnel de l'ISRA d'une partie de la partie impacts au niveau des systemes de commercialisation du programme S&E du PASR
19	Wilcock (DAI)	10/96-1/97 Financement d'un voyage d'etudes de 14 cadres du GDS pour visiter des institutions de politique agricole au Maroc (voyage organise et dirige par D Wilcock) et pour l'assemblage et la redaction, par Wilcock, du rapport "Programme de reforme de la politique du riz au Senegal

		second rapport de situation) Rapport APAP/UPA NE12
20	Tollens (DAI)	1-6/97 Financement fourni pour le Professeur Tollens pour travailler avec le CGSMR du Ministère du commerce pour produire et mettre en route un "Plan d'action" pour le SIM du riz du GDS Financement prévu pour trois voyages du consultant
21	Metzel (AIRD)	2-3/97 Participation au séminaire du PASR et assistance aux cadres de l'UPA pour présenter à ce séminaire leurs observations sur les effets des réformes du riz au niveau des consommateurs L'assistance couvrait aussi la préparation d'un matériel de présentation informatisé
22	Tardif-Douglin (DAI)	2 3/97 Participation au séminaire du PASR et assistance aux cadres de l'UPA pour présenter leurs observations sur les effets de la réforme du riz sur la consommation et le bien-être des consommateurs L'assistance comprenait aussi le matériel de présentation de Powerpoint
23	Ouedraogo (Abt)	1-3/97 Participation au séminaire du PASR et assistance aux cadres de l'UPA pour présenter leurs observations sur l'effet de la réforme du riz sur les systèmes de commercialisation Assistance à la préparation des termes de références et des descriptions de tâches pour un travail de suivi de l'effet sur le marché confié à l'extérieur
24	Wilcock (DAI)	1-2/97 Commande spéciale de l'APAP pour un appui en organisation et en gestion du séminaire PASR Présentation du rapport de situation sur les commandes spéciales à l'USAID/Senegal
25	Tardif-Douglin (DAI)	5-6/97 Mise à jour de l'information sur les prix du riz analyse des données de l'enquête sur les ménages (ESAM) de la DPS pour la préparation du rapport technique sur l'effet de la réforme du secteur du riz sur la consommation du riz et le bien-être des consommateurs A modifié et mis à jour le programme de formation pour l'UPA
26	Ouedraogo (Abt)	6-7/97 Mise à jour de l'état du système de commercialisation du riz, en particulier le développement d'une information de départ sur les importations et les importateurs de riz Consultations avec et termes de référence pour confier l'étude sur les marges commerciales à une firme de consultation locale Consultations avec CGSMR/SIMRIZ et autres entités faisant le suivi et les rapports sur les importations de riz Préparation d'une note sur les marges commerciales
27a	Tyner (Purdue)	8/97 Formation pour l'UPA sur l'analyse coûts/bénéfices des projets agricoles Formation dispensée lors d'un voyage d'études de l'UPA aux États-Unis
27b	Metzel (AIRD)	
28	Tardif-Douglin (DAI)	1-2/98 gestion du projet révision et mise à jour du programme de formation de l'UPA, collecte et analyse des données sur les prix et les dépenses des familles pour le riz, pour le rapport technique sur les effets au niveau des consommateurs, dont une version préliminaire a été remise à l'USAID/Senegal Plan général du "troisième rapport et rapport final de situation sur le PASR" Consultations avec le SIMRIZ et mémo à l'USAID/Senegal sur la situation du système d'information du marché du riz du CGSMR
29	Annule	

30	Randolph (DAI)	2-3/98 Preparation avec les collegues de l'UPA du rapport technique relatif a la structure, le comportement et la performance du marche du riz, depuis que les reformes ont ete appliquees (en se concentrant sur la vente du riz importe sur le marche interieur) A fourni une assistance technique a une firme sous-traitante locale pour separer les composantes des marges commerciales du riz sur le marche de Dakar
31	Metzel (AIRD)	2-5/98 Participation a une analyse MAP menee par l'UPA pour le riz et autres sous secteurs de l'agriculture Presentation des resultats de l'evaluation des reformes du riz sur le secteur du riz local dans un seminaire d'un jour avec l'USAID/UPA Version finale du rapport technique sur "les impacts sur la production"
32	Tardif-Douglin (DAI)	2-5/98 Assistance au personnel de l'UPA dans la planification et la programmation de la formation et du seminaire MAP Assistance a la formation a la programmation et activites finales de suivi et evaluation du PASR (activites dirigees par l'UPA) Presentation des resultats de l'evaluation de l'effet des reformes du riz sur la consommation et le bien-etre des consommateurs Version finale du rapport technique "Impacts sur la consommation et le bien-être des consommateurs" et du "Troisieme rapport et rapport final"

6 2 L'assistance technique fournie

Pendant la periode d execution du projet, l'equipe de l'APAP a fourni une assistance technique dans trois domaines essentiels. L'assistance s'est surtout concentree sur le suivi et l'evaluation des reformes du secteur du riz. Une assistance technique a aussi ete fournie pour aider a renforcer la capacite de l'Unite de politique agricole (UPA) actuelle. Enfin, grace au travail effectue en collaboration par les equipes de l'APAP avec les agences publiques associees et les firmes de consultation locales, l'assistance technique a ete fournie a tout un reseau d'agences et d'organisations, et toute une clientele de la reforme a ete renforcee. Cette assistance dans les domaines techniques, depuis la reconnaissance rapide jusqu'a l'utilisation de la matrice d'analyse des projets (MAP) a ete centree sur le renforcement de la capacite interne du Senegal d'analyser les effets des changements de politique sur tout l'eventail des acteurs economiques (et parties interessees) qui seront vraisemblablement affectes par des changements de politique.

6 2 1 Activites de suivi et evaluation

L'appui au suivi et a l'evaluation des effets des reformes du secteur du riz s'est fait en mettant sur pied des equipes APAP/UPA pour examiner les effets sur (1) les producteurs et le systeme de production (2) le systeme de commercialisation du riz (3) la consommation et le bien-etre du consommateur. Les travaux de S&E ont ete coiffes par des rapports finaux detailles dans chacun de ces trois domaines.

Effets sur les systemes d'importation et de commercialisation du riz. Quatre activites constituaient l'essentiel du travail de cette equipe.

- L'analyse des données SGS/douanes sur les importations de riz** cette serie de donnees est cruciale pour faire des evaluations precises et quantitatives de la structure le comportement et la performance du marche L'equipe s'occupant de l'effet sur le marche a collabore de façon tres étroite avec le CGSMR pour l'aider a identifier et a recueillir les donnees de l'administration des douanes et de la SGS les plus pertinentes a l'evaluation de l'influence sur le marche ainsi qu'a l'analyse et le suivi a plus long terme du marche du riz Cependant il existe encore des incompatibilites (les formats systemes de numeration etc) dans les donnees fournies par la SGS l'administration des douanes et l'autorite portuaire qui doivent être resolues De plus dans les conditions actuelles, les grossistes n'ont pas été tres enthousiastes pour fournir des donnees sur les stocks et les ventes de riz Un certain travail reste encore a faire dans ce domaine
- Estimation des coûts de la commercialisation** une question importante concernant les reformes du systeme de commercialisation du riz etait de savoir quels effets elles auraient sur la performance du marche et en particulier sur les depenses et les marges commerciales L'equipe APAP/UPA de l'effet sur le marche a travaille avec une firme de consultation locale (ACG) pour préparer et mener une enquête aupres des marchands de riz aux niveaux de l'importation et des marches de gros demi-gros et detail Achevee en mars 1998 l'etude portait l'analyse du marche une etape plus loin que cela n'avait été possible auparavant Jusqu'à present les marges étaient calculees indirectement en prenant la difference entre les prix des ventes aux differents niveaux du marche L'etude des marges commerciales a permis de repartir les composantes des marges entre chacun des niveaux de la chaîne de commercialisation
- Proposition de recherche pour la promotion du riz local de qualité supérieure** les equipes de l'effet sur le marche et de l'effet sur le consommateur ont lance un essai a petite échelle pour evaluer le potentiel de vente de riz local de haute qualite aux consommateurs urbains, en particulier à Saint-Louis et a Dakar Cet essai, fait par une firme locale de recherche sur la consommation, IRIS consistait a enquêter aupres de restaurants locaux auxquels ils demandaient d'utiliser le riz entier local dans des plats normalement prepares avec du riz entier importe ("Carolina") et de le classer Alors que le riz entier ne represente qu'une portion infime de l'utilisation du riz dans les restaurants a Dakar il a sembler que dans ce creneau les restaurateurs étaient satisfaits des resultats obtenus en utilisant le riz entier local, tant pour la qualite que pour le prix

Effet sur les consommateurs La partie suivi du travail de ce groupe couvrait des donnees provenant de quatre sources La premiere etait l'analyse continue des donnees des prix du marche fournies par le CSA pour le riz La plupart des analyses etait centree sur les moyennes au niveau national (moyennes non ponderées des prix régionaux) L'analyse des changements des differences de prix dans l'espace apres que les marches aient pu repondre plus de façon plus complete a la liberalisation (et l'elimination totale de la CPSP du marche), fournit une information supplémentaire sur la performance du marche et sur les conditions auxquelles les consommateurs doivent faire face Une seconde source de donnees qui devenait inutile lorsque le SIMRIZ commençait a recueillir et a diffuser l'information du marche, etait l'opinion des consommateurs sur la disponibilite et les prix du riz sur le marche recueillie lors de sondages trimestriels faits par les agents du CSA

L'evaluation des effets sur les consommateurs reposait essentiellement sur l'analyse des series de donnees de l'ESAM faite par la DPS. Les donnees de l'ESAM au niveau des familles etaient analysees pour obtenir l'information sur les niveaux moyens de consommation et de depenses pour le riz en general et pour le riz brise par rapport au riz entier. Ce genre d'information etait stratifie par la suite selon les regions et les zones urbaines et rurales. De plus, les valeurs unitaires calculees pour les achats de riz par les familles etaient utilisees comme donnees de remplacement pour les prix dans l'estimation des elasticites-prix de la demande, qui sont des indicateurs importants de la façon dont les augmentations de prix pourraient affecter les consommateurs. Les elasticites-revenu de la demande etaient aussi estimees et utilisees pour determiner l'effet des reformes du secteur du riz sur la consommation et le bien-être du consommateur.

Les series de donnees de l'ESAM couvrent essentiellement la periode d'avant la réforme. Les donnees ont ete recueillies entre les mois de mars 1994 et avril 1995. La plupart des familles ont ete enquetees avant que les principales reformes aient ete appliquees. Cela a permis d'établir une base de départ sur la consommation d'avant la réforme. Dans le cadre de l'effort fait par l'UMOA pour recalculer les indices des prix a la consommation dans les pays membres, la DPS a fait une enquête des revenus et des depenses des familles de la zone urbaine de Dakar. L'enquête a ete menee entre les mois de Mars et de Juin 1997 et fournissait, pour la zone urbaine de Dakar, un point de comparaison, une photo instantanee, apres pour comparer avec les donnees de l'ESAM. Les résultats ont ete presentes dans le rapport technique sur les effets au niveau du consommateur. Cependant, pour une evaluation plus precise, il serait souhaitable qu'un certain nombre de bailleurs de fonds financent un second tour d'entretiens aupres d'un sous-echantillon significatif des familles enquetees par l'ESAM a l'origine pour voir dans quelle mesure ces familles ont change leurs habitudes d'achat et de consommation du riz a la suite du programme de reformes du PASR. Le PASR n'a pas les ressources necessaires pour mener une telle enquête mais cette enquête est necessaire pour analyser de façon plus definitive les effets a long terme du programme de reformes.

Effets sur les producteurs Le groupe des effets sur la production a lance un certain nombre d'activites visant a déterminer l'effet des réformes du secteur du riz sur la production et le revenu dans le sous-secteur du riz local. Ces activites etaient les suivantes :

- **Modélisation des exploitations agricoles** cette modélisation a permis de tester les revenus relatifs du riz et des autres cultures (avec une strategie de diversification) au niveau de la famille
- **Analyse du marché des intrants** en liaison avec la SENAGROSOL, l'equipe de la commande spéciale de l'APAP a analyse les effets des réformes du secteur du riz, et en particulier la suppression du rôle de fournisseur d'intrants subventionnes de la SAED sur le coût et la disponibilite des intrants pour la production et l'usinage du riz
- **Déterminants de la production du riz dans la vallée** cette tâche a ete accomplie conjointement avec la SAED, et avec les objectifs suivants : evaluer les variables structurelles de gestion de l'exploitation et du marche qui affectent les rendements du riz, developper une fonction d'approvisionnement à court terme pour le riz dans la vallee, et developper un modele de projections a court terme pour la production de riz dans la region

- **Analyse du risque et MAP** un travail additionnel a été fait avec l'UPA et d'autres collègues pour faire une utilisation plus poussée du programme de simulation @Risk. Ceci a été fait en liaison avec les efforts en cours pour développer une série plus complète de matrices MAP sur le riz et d'autres cultures qui pourraient jouer un rôle dans la diversification agricole dans la vallée

6.2.2 Autre assistance technique fournie

Outre l'assistance dans le suivi et l'évaluation, le personnel de l'APAP a fourni une aide à l'UPA pour analyser ses besoins en personnel, formation et équipement afin d'améliorer sa capacité de faire l'analyse et de formuler une politique agricole sophistiquée. Une assistance technique a aussi été fournie aux cadres de l'UPA dans la préparation des termes de référence et la négociation des descriptions des tâches avec des personnes ou des firmes recrutées pour faire une partie des études et des analyses financées de l'extérieur. De plus, les équipes de l'APAP ont beaucoup travaillé avec des firmes et institutions locales sous-traitantes de diverses activités relatives à l'analyse des effets de la réforme du riz. Ces équipes ont ainsi contribué à renforcer les capacités analytiques des organisations collaborant avec les équipes des commandes spéciales.

L'UPA a été créée en 1990 par décret ministériel pour superviser l'exécution des réformes des politiques relatives au secteur agricole. Elle n'a été rendue opérationnelle qu'en 1991. En 1996, un membre de l'équipe de l'APAP faisait une analyse de l'organisation, du personnel et de la performance de l'UPA (Poulin, 1996). Plusieurs recommandations étaient faites sur son organisation et son personnel. Parmi les recommandations les plus importantes, il suggérait que le nombre d'économistes de haut niveau de l'UPA soit augmenté et que les fonctions de secrétariat que l'UPA fournissait au ministère soient confiées à une autre unité. Ces recommandations et les discussions et l'analyse à la base de ces recommandations étaient centrées sur l'amélioration de la capacité de l'UPA de faire des analyses et de formuler une politique de façon rigoureuse. Malheureusement, comme nous le verrons dans la section sur les recommandations, peu de suggestions ont été appliquées.

Au cours des trois années et quelques d'exécution du projet (35 personnes-mois d'AT), une quantité substantielle d'assistance a été fournie à l'UPA dans toute une gamme d'activités, depuis l'analyse de l'équipement (informatique et communication), jusqu'aux besoins d'assistance pour des études confiées à l'extérieur et à l'organisation de grands séminaires. Le personnel de l'APAP a beaucoup contribué à "brancher" l'UPA et qu'elle ait accès au courrier électronique, ce qui a amélioré la communication entre l'USAID/Dakar, l'UPA, DAI et d'autres institutions. En outre, en accédant à l'Internet, les cadres de l'UPA sont en mesure d'accéder à une information de politique importante tels que les prix du riz dans le monde publiés sur le réseau *World Wide Web* (WWW).

Le personnel de l'APAP a aussi fourni de l'équipement et de l'assistance technique à des institutions et firmes collaboratrices. Parmi les institutions publiques qui ont bénéficié d'un appui des plus rapprochés, le système d'information du marché du CSA et la DPS, qui ont reçu des ordinateurs et des imprimantes pour faciliter la collaboration. L'assistance offerte aux institutions privées était purement sous forme d'aide à la planification et à l'exécution des études concernées. Les firmes de consultation ACG et IRIS étaient les plus grands bénéficiaires de cette assistance.

6.3 La formation

Le personnel de l'APAP a fourni et a aidé à programmer de la formation formelle pour les cadres de l'UPA ainsi que le personnel des organisations collaboratrices. Cette formation visait à élever le niveau des aptitudes techniques des analystes (formation technique et analytique) et améliorer l'efficacité du travail (formation en informatique).

La formation technique analytique comprenait (1) une formation de sept jours sur la matrice d'analyse de politique (MAP) pour le développement agricole, (2) un voyage d'études pour visiter l'unité d'analyse de la politique agricole du Ministère marocain de l'agriculture et (3) un voyage d'études aux États-Unis combiné avec deux cours de courte durée (Université de Purdue et Université du Missouri).

La formation sur la méthodologie de la MAP s'est révélée être une contribution de haute valeur du programme PASR en termes de renforcement des capacités. Non seulement elle fournissait une structure autour de laquelle on pouvait mettre au point une politique agricole cohérente et logique, mais elle contribuait aussi à augmenter les connaissances économiques des analystes de l'UPA qui avaient appris la méthodologie et avaient eu l'occasion de l'appliquer au sous-secteur du riz et à d'autres systèmes agricoles. En se fiant de plus en plus aux forces du marché, l'analyse MAP permet à l'analyste de déterminer si les systèmes sont compétitifs à l'heure actuelle et s'ils ont des chances de le devenir dans l'avenir et si cette compétitivité a des chances de changer avec des changements dans les politiques sectorielles ou macroéconomiques. Le très important concept de l'avantage comparé fait intégralement partie de l'utilisation de la méthodologie MAP et a été souligné au cours de la formation. À la base même de l'analyse MAP se trouve la question de savoir si la rentabilité privée (c'est-à-dire financière) et sociale (c'est-à-dire économique) sont harmonisées.

La formation à l'analyse MAP ne s'est pas limitée à cette session de sept jours en 1996. Le principal utilisateur de la méthodologie MAP de l'UPA s'est rendu en Côte d'Ivoire à plusieurs reprises pour des sessions de travail avec le formateur de l'APAP pour aider à affiner les modèles MAP pour le riz et pour d'autres sous-secteurs agricoles. Cette formation continue, qui mettait l'accent sur l'expérience pratique, atteindra son point culminant dans une session de formation et un séminaire combinés qui se tiendront au début du mois de mai à Dakar.

Le voyage d'études au Maroc, pour visiter l'unité d'analyse de politique, a permis aux cadres de l'UPA de se faire une idée plus claire des types d'activités d'analyse et de formulation de politique dont l'unité a besoin pour apporter une contribution efficace au secteur agricole. Un facteur important qui détermine la capacité d'une unité telle que l'UPA de veiller au développement durable du secteur agricole est la mesure dans laquelle son approche, sa mentalité et ses instruments lui permettent de mieux comprendre la façon dont les priorités agricoles s'insèrent dans les buts plus larges et trans-sectoriels de l'économie. L'importance pour la production agricole de briser son carcan et de s'insérer dans un mode coûts/bénéfices d'appui aux activités agricoles alternatives, mode qui considère les coûts et les bénéfices tant des producteurs que des consommateurs (avec une méthodologie du type MAP) ne saurait être surestimée.

Le voyage d'études et les cours de courte durée étaient centrés sur trois aspects de l'agriculture (1) exposer les cadres de l'UPA aux instruments et approches récentes de l'analyse du rapport coût/bénéfices des projets agricoles, (2) les exposer à la modélisation des systèmes agricoles dans le monde afin de déterminer les tendances les plus vraisemblables de disponibilité et de prix (3) leur montrer les relations entre les secteurs de la recherche du gouvernement et de la production agricole aux États-Unis. Ce dernier aspect comprenait des visites à des producteurs de céréales et des minotiers, des rencontres avec des fonctionnaires agricoles des états et locaux et les services de la recherche économique et de l'agriculture étrangère du Département d'État.

La formation en informatique couvrait le traitement de texte et les tableurs pour les cadres techniques et administratifs de l'UPA et pour les cadres d'organisations associées telles que le CGSMR/SIMRIZ. Une formation plus spécialisée en programmes statistiques et gestion de bases de données était donnée aux cadres de l'UPA et du SIMRIZ. D'autres sessions de formation combinées sur des logiciels de statistiques et des cours de recyclage sur les bases de la statistique et la théorie économique sont prévues pour l'été 1998. Le cours de recyclage dans la théorie économique viendrait compléter une session de deux heures sur la théorie de la demande organisée en 1996 pour le personnel technique par l'économiste spécialiste de la consommation dans le cadre du programme de formation informel dispensé au cours de son assistance technique.

7 ENSEIGNEMENTS ET RECOMMANDATIONS POUR UN CONTROLE DURABLE DU MARCHE PAR LE SECTEUR PRIVE ET LE RENFORCEMENT DE L'UPA

Le projet d'ajustement du secteur du riz a été conçu afin de suivre et évaluer l'effet des réformes du secteur du riz et utiliser le processus de cette réforme pour renforcer la capacité de formulation et d'analyse de la politique agricole du gouvernement du Sénégal. D'une façon générale le PASR a réalisé une application réussie des réformes du marché du riz grâce à laquelle le secteur privé contrôle maintenant l'ensemble de l'importation et de la commercialisation de tous les types de riz au Sénégal. Par contre le renforcement des capacités de la politique agricole du gouvernement du Sénégal n'a pas été aussi réussi, et la mise sur pied d'un système d'information du marché du riz (le SIMRIZ) a connu un retard substantiel.

Les enseignements que l'on peut tirer du processus et des résultats du projet seront très utiles au Gouvernement du Sénégal et à l'USAID pour les analyses futures et le suivi des efforts de libéralisation du marché. Nous les présentons dans ce qui suit. Nous verrons en premier les enseignements et recommandations pour assurer que le secteur privé garde le contrôle des marchés après l'avoir obtenu. Puis nous examinerons les enseignements et recommandations qui concernent le renforcement des capacités du gouvernement pour la formulation et l'analyse de la politique agricole. Pour finir, nous faisons un cas spécial pour la poursuite de l'appui au système d'information du marché du riz. Beaucoup dépend du SIMRIZ en tant que mesure d'accompagnement des réformes du marché du riz et il constitue une alternative très peu coûteuse à l'intervention massive sur le marché qui caractérisait l'époque de la CPSP/SAED.

7.1 Le suivi et l'évaluation des réformes du sous-secteur par le PASR a été une réussite

En l'espace de trois ans, le marché sénégalais du riz a connu une transition spectaculaire, passant d'une domination presque totale du marché par des organismes d'état (CPSP SAED) à une libéralisation non moins totale. Pendant toute cette période, le projet PASR, avec le financement de l'USAID, a assigné des ressources substantielles pour garantir que les réformes soient appliquées et pour suivre et évaluer l'effet de ces réformes sur l'économie du Sénégal. Ces activités ont renforcé les liens de travail d'équipe entre le personnel de l'USAID/Sénégal, l'assistance technique APAP et le personnel de l'UPA, et ont permis d'élever le niveau des connaissances de l'UPA.

Des équipes de contrôle constituées de cadres du GDS et de l'USAID/Sénégal ont parcouru le pays pour vérifier que les réformes acceptées dans le cadre du PASR étaient appliquées.

7.2 Enseignements et recommandations pour un contrôle durable du marché du riz par le secteur privé

Alors que le PASR ne peut avoir d'influence directe que pendant sa réalisation, le but des activités du PASR est d'établir des bases économiques, de politique générale et institutionnelles pour faire que le secteur puisse contrôler le marché. C'est loin d'être négligeable pour un produit de consommation hautement politisé qui a une grande importance stratégique au Sénégal. C'est d'autant plus difficile dans un environnement politique qui a souvent été méfiant envers les intentions du secteur privé tout en dédaignant ses capacités.

Avec la sagesse apres coup et en realisant combien les perdants potentiels resisteraient a ces reformes on peut affirmer que le PASR s'est trop centre sur ce qui devait être demantele (certaines missions de la SAED la CPSP etc) et trop peu sur ce qui devait être bâti. Par consequent le PASR a été critiqué pour n'avoir realise que tres tard les mesures d'accompagnement telles que le SIMRIZ et pour avoir mis en place des mecanismes de protection frontaliere inadéquats. Les critiques sont valables sur ces deux points. Le systeme d'information du marche du riz aurait été spécialement utile dans les premiers debats sur les marges commerciales. En fait si le Ministère du commerce avait eu acces a une information sur les prix du riz desagregés les decisions de fevrier 1997 sur le gel des marges commerciales n'auraient peut-être pas été prises.

Le fait que la protection frontaliere des prix ait été totalement inefficace a augmente la resistance des producteurs et des decortiqueurs locaux a la reforme du secteur du riz. Un des objectifs du PASR a été d'augmenter le revenu des producteurs de riz. Alors qu'on a toujours pense que ce serait un resultat improbable des reformes du secteur du riz comme une partie importante des reformes consistait a supprimer les subventions au secteur du riz local c'est resté un des objectifs declares. Le manque d'efficacite du systeme de protection base sur les tarifs rendait la realisation de cet objectif encore plus difficile.

Un des enseignements positifs est que l'attitude envers le fait d'impliquer le gouvernement dans la gestion des produits de consommation strategiques comme le riz peut changer lorsqu'on montre aux responsables politiques que le secteur prive est capable de garantir un approvisionnement du marche regulier.

Ceci a pour corollaire le fait que les mesures telles que la liberalisation du marche sont souvent bloquées par la peur des risques socio-politiques associes au fait qu'on essaye de "bricoler" avec des produits de consommation importants. Si on peut concevoir des programmes pour reduire ces risques, en donnant une compensation partielle aux perdants (systeme de protection frontaliere, admission de certains cadres du CPSP dans le SIMRIZ, etc) les responsables politiques feront les reformes necessaires plus aisement.

Une attitude qui subsiste au sein du gouvernement et parmi les consommateurs est que les marchands de riz, pratiquement a tous les niveaux, ont un pouvoir exagere sur le marche. Ceci s'exprime par la crainte d'avoir remplacé un monopole d'etat par un monopole du secteur prive. C'est probablement l'attitude qui a le plus de chances de nous ramener en arriere c'est-a-dire une intervention du gouvernement sur le marche. La meilleure façon de changer cette attitude sera de disseminer des information sur les prix aux differents niveaux de la chaîne commerciale et dans les differentes regions, ainsi que des informations sur les composantes des marges commerciales.

De plus, un appui substantiel aux capacites "anti-trust" du gouvernement garantira d'une part que le marche fonctionne de façon concurrentielle et efficace et d'autre part que les bailleurs de fonds sont bien decides a ce qu'aucun comportement anti-concurrentiel eventuel ne soit tolere.

La meilleure façon de prouver que la confiance existe envers la capacite du secteur prive de garantir que les livraisons du riz seront suffisantes est l'attitude quelque peu blasee envers la question du riz depuis avril 1997. Apres le conflit de fevrier et mars 1997 entre le Ministère du commerce et les marchands de riz qui faisait la une dans les bruyants médias senegalais, aujourd'hui

on en parle très peu. C'est là un signe selon lequel et au moins pour le moment, alors que les prix mondiaux et locaux du riz se sont stabilisés, les Sénégalais ne se soucient pas trop des prix ou des quantités de riz sur le marché. Si le marché actuel sous la direction du secteur privé peut tempérer de fortes augmentations des prix mondiaux ou encore une période d'augmentation des prix prolongée, il sera clair qu'un tournant décisif de l'histoire économique du Sénégal aura été atteint. L'USAID, par le moyen du PASR et des initiatives plus générales du secteur privé qui ont suivi, peut veiller à ce que le marché du riz continue à être dominé par le secteur privé.

7.3 Enseignements et recommandations pour le renforcement de la capacité d'analyse de la politique agricole

L'intention du PASR était d'utiliser les réformes du secteur du riz dans un double but. Il est clair que l'objectif premier était de libéraliser le sous-secteur du riz et de le rendre plus efficace. Mais un second objectif tout aussi important était de renforcer la capacité d'analyse et de formulation de la politique agricole au sein du gouvernement. Cet effort devait se concentrer sur l'UPA.

Bien que l'UPA existe depuis 1990, sa capacité d'analyser et de formuler la politique agricole et de fournir une aide intellectuelle au développement des objectifs stratégiques du secteur ne s'est pas beaucoup développée avant l'arrivée du PASR avec son assistance technique et sa formation.

Même avec l'impulsion donnée par le PASR, les analystes extérieurs sont en général d'accord que la capacité économique de l'UPA est restée faible. La preuve en est que la Banque mondiale a fait un effort considérable pour créer une institution parallèle sous la forme du Groupe de réflexion stratégique (GRS). Le GRS devait faire des analyses et des consultations ciblées afin d'aboutir à une stratégie agricole qui devait refléter la réalité et les besoins des consommateurs et des producteurs. Sans ajouter des agro-économistes du niveau maîtrise ou doctorat, on ne pourra sans doute pas surmonter la perception ou la réalité de la faiblesse analytique de l'UPA. D'autres indicateurs du manque de confiance se trouvent dans la reorganisation (et une nouvelle considération des missions) du Ministère de l'agriculture inspirée par la FAO (1997). Le nouvel appareil politique du Ministère de l'agriculture est un peu un super-UPA : il serait chargé de l'analyse, des prévisions et des statistiques pour l'ensemble du ministère et son rôle serait de fournir l'appui intellectuel aux stratégies et politiques à l'échelle du ministère. Sans entrer dans les détails de la reorganisation suggérée de l'UPA, pratiquement tous les observateurs pensent qu'on a grand besoin de renforcer la capacité d'analyse économique de l'unité. À moins que le gouvernement et/ou les bailleurs de fonds fournissent les ressources nécessaires à l'UPA ou à son successeur, il ne peut espérer recevoir les conseils de politique qu'il est en droit d'attendre d'une telle unité.

7.4 Considérations spéciales pour l'appui et le renforcement du SIMRIZ

7.4.1 Le potentiel du SIMRIZ

Le SIMRIZ est une source potentielle riche d'information sur le marché du riz. Les prix recueillis par la cellule peuvent être utilisés pour estimer les marges commerciales brutes. La capacité de faire de telles estimations est importante en ce qu'elle permettrait aux défenseurs de la libéralisation du marché de contredire des perceptions non prouvées mais populaires que les

marchands de riz travaillent en connivence. Si d'un autre côté le marché se comporte vraiment de façon non concurrentielle les prix peuvent aider à déterminer ce qui se passe. De plus l'information sur les importations de riz - quantités, types, nombre de fournisseurs et d'importateurs, etc - peut fournir des mesures de la structure du marché et de la concentration des marchands au niveau des fournisseurs (exportateurs) et des importateurs. Ceci peut aider le gouvernement à gouverner indirectement le marché. Des analyses plus approfondies, telles que le degré d'intégration des marchés à travers le pays pourraient aussi être faites à l'avenir. Il s'agit là d'analyses relativement simples qui ne demandent ni modèles sophistiqués ni expertise spéciale.

7.4.2 Questions et problèmes possibles (limites à l'efficacité)

Pour pouvoir faire ces analyses les analystes doivent pouvoir obtenir les données brutes sur les prix et les importations. Concernant les prix, des moyennes qui reposent clairement sur le marché et les moyennes régionales, c'est-à-dire reposant sur toute la gamme des informations (lire observations) sur les prix pourraient aussi être utilisées pour l'analyse. Certaines informations sur les importations, telle que les noms des exportateurs (ou fournisseurs) et importateurs, peut être délicate et doivent être manipulées avec soin, peut-être même codées avant d'être transmises à l'analyste. Avec quelques réserves faites pour des informations commerciales délicates, un service tel que le SIMRIZ doit être aussi ouvert que possible et accepter toute demande d'information. Il n'y a aucune raison de ne pas fournir librement des données de prix à toute personne qui le demande à condition que la partie requérante fournisse sa propre disquette (libre de tout virus). Finalement, cette information doit aussi pouvoir être transmise par la voie électronique (E-mail).

Deux barrières s'opposent à ce que les analystes publics (par exemple l'UPA) et privés (journalistes, étudiants en économie à l'Université de Dakar) aient directement accès à l'information du SIMRIZ. La première est la réticence des cadres subalternes de la cellule de fournir une information sur demande. La seconde est tout simplement l'absence d'information informatisée. Cette dernière contrainte est particulièrement inquiétante pour l'information sur les prix, qui continue à s'accumuler chaque semaine. Bien sûr, les cadres de la cellule sont encore un peu novices en informatique et n'ont leurs ordinateurs que depuis quelques mois. Cependant, on ne voit aucune impulsion évidente pour informatiser les données brutes. C'est là peut-être un vestige bureaucratique des jours de la CPSP, mais il n'y a là aucune mauvaise intention. Le fait est que l'informatisation allégera presque certainement la masse de travail des cadres de la cellule et leur permettra même de faire les analyses préliminaires de leur propre information.

Le volume de l'information produite chaque semaine est considérable. Si rien n'est fait pour commencer au plus tôt l'informatisation à un certain niveau, cette information sera perdue (si elle ne l'est pas déjà) simplement parce que la saisie des données sera une tâche trop intimidante. Lorsque les données des prix et des importations du SIMRIZ seront entièrement informatisées, la cellule aura fait un pas de géant en donnant à cette information toute sa valeur pour mieux comprendre le marché du riz. Il est recommandé que le PASR fournisse la formation et l'aide nécessaire à la cellule pour concevoir une base de données des prix (le type d'information à inclure, de quelle manière et avec quelle base de données) et pour la saisie et la gestion des données. Une telle assistance est absolument cruciale pour que le SIMRIZ puisse fonctionner aussitôt que possible.

7 4 3 La collecte et la transmission de l'information sur les prix

Ce qui suit représente de manière schématique la façon dont l'information sur les prix est communiquée à partir des marchés aux sièges régionaux et au siège du SIMRIZ à Dakar. Cette perception repose sur trois réunions avec les cadres de la cellule.

Les observations des prix sont recueillies une fois par semaine dans chacun des 83 marchés (ou zones de vente du riz) suivis par le SIMRIZ. En se servant d'un formulaire conçu par la cellule, chaque enquêteur (ou enquêteuse) demande à quelques marchands quels sont les prix au niveau détaillant, demi-grossiste et grossiste dans le marché dont il/elle a la charge. Ceci est fait pour chaque type et origine de riz qui peuvent être identifiés. On ne sait quelle est la valeur de cette collecte de l'information sur chaque type et origine de riz (de nombreux marchands ignorent quelle est l'origine). L'information sur les prix est transmise au superviseur régional sous forme de fourchettes de prix (minimums et maximums) et moyenne pour chaque combinaison type/origine de riz. À cause de leur importance pour les rapports hebdomadaires du SIMRIZ, les fourchettes de prix sont régulièrement transmises vers le haut (vers les régions puis vers Dakar). On sait moins si et comment les moyennes de prix et les données brutes sont manipulées. Il semble que les dossiers de données brutes (copies imprimées, rien n'étant encore informatisé) contenant les observations des prix restent entre les mains des enquêteurs pour classification et gestion. Le bureau central semble pas disposer d'information venant du niveau du marché.

Le superviseur régional établit à son tour les fourchettes (et les moyennes) de prix régionales pour le riz qui se trouve sur le marché. Les prix minimum et maximum de chaque région sont conçus pour être les moyennes des minimums et des maximums des différents marchés de la région. Ceci requiert une clarification : il se peut que les superviseurs prennent les minimums et maximums absolus de la région. Quoi qu'il en soit, avec cette approche de collecte des prix et de transmission sur la chaîne du SIMRIZ, une quantité substantielle d'information se perd. L'économiste du marché et l'économiste de la consommation de l'équipe APAP en ont séparément fait la remarque au personnel de la cellule. On comprend pourquoi la cellule veut présenter l'information des prix sous forme de fourchettes, mais on ne sait pas comment la cellule espère maintenir et gérer une base de données de prix utile en se limitant à ces fourchettes. Le spécialiste du système d'information du marché de l'APAP qui a travaillé avec la cellule semblait avoir prévu que l'information des prix serait transmise sous forme de moyennes et de fourchettes (Tollens, 1997). Comme personne ne fait pression pour publier les moyennes des prix, elles ne semblent pas être traitées avec autant de soin que les fourchettes. Le superviseur de la collecte des données du marché local de la cellule a déclaré que les données brutes et les moyennes avaient tendance à rester au niveau du marché ou de la région.

Les fourchettes de prix régionaux (et les moyennes) sont transmises à Dakar où elles sont examinées, modifiées, corrigées et présentées sous deux formes principales : au niveau régional par catégorie et par origine, puis elles sont réunies et présentées au niveau national par catégorie.

Avec sa façon actuelle de recueillir, enregistrer et publier ses données sur les prix, la cellule perd une grande quantité d'information. L'argument de la cellule est que son objectif principal est de communiquer les fluctuations hebdomadaires des prix du riz et qu'elle n'est pas équipée pour analyser les données. Un système bien conçu pour la collecte et la saisie des données de prix brutes

du terrain fournirait à la cellule un outil puissant pour suivre et analyser le marché du riz. De plus, ce système réduirait aussi la masse de travail du personnel du SIMRIZ plutôt qu'elle ne l'augmenterait.

À l'heure actuelle, l'informatisation du SIMRIZ se limite aux Tableaux de WordPerfect (ou MS WORD) qui contiennent des fourchettes de prix (et quelques moyennes) pour divers types et origines de riz aux niveaux régional et national depuis juin 1997 jusqu'à présent. Aucune analyse ne peut être faite de ces données, à moins que l'analyste n'accepte d'entrer ces prix sur son ordinateur.

Le directeur de la cellule ainsi que les directeurs des sections des marchés extérieur et intérieur, ont fait remarquer que la cellule prévoit d'informatiser ses données, mais il ne semble pas qu'on ait consacré une pensée systématique à la façon de le faire. Le personnel utilisera probablement un logiciel de base de données de Microsoft appelé Access, qui est apparemment simple et facile à utiliser.

Bien que les données doivent être informatisées et le plus vite possible, on ignore encore quel sera le niveau des données à porter sur les ordinateurs. L'idéal serait que les données soient saisies au point de collecte. Mais avec plus de 80 marchés et plus de 40 enquêteurs, ceci n'est pas faisable. Si le budget le permet, l'information doit être saisie au niveau régional. Cela signifie fournir des ordinateurs aux superviseurs régionaux qui recevraient les formulaires d'enregistrement des prix des mains des enquêteurs et veilleraient à ce que ces données soient saisies sur ces ordinateurs. Il semble, selon le directeur de la cellule, qu'il y a des ordinateurs pour les superviseurs régionaux, mais leur qualité et les possibilités de les utiliser est incertaine. Si l'informatisation au niveau régional est impossible, les fiches de prix au niveau des marchés doivent être transmises à Dakar pour être saisies sur ordinateur. Lorsque l'information atteindra Dakar, elle sera sans doute volumineuse et il faudra probablement une personne à plein temps pour les saisir sur ordinateur, avec quelques connaissances rudimentaires en statistique (nul besoin d'un statisticien de haut niveau). Cette personne pourra gérer la base de données des prix (et des importations) et être chargée de répondre aux requêtes concernant les prix. Enfin, cette personne et le directeur de la composante information du marché local du SIMRIZ devront veiller à ce que les fourchettes de prix publiées et les données informatisées concordent. Le tableau ci-dessous donne un exemple de la façon dont les données du SIMRIZ peuvent être saisies.

Tableau 7 1 Structure possible pour le base de données SIMRIZ

Region	Categorie	Origine	Niveau du marche	Unite de vente	Prix 1	Prix 2	Moyen	Per kg
					(CFA FRANCS)			
National	Riz brise non parfume	Tout origine	Demi grossiste	Sac de 50 kilogramme	8000	11750	9875	197
National	Riz brise non parfume	Tout origine	Detaillant	Kilogramme	160	250	205	205
National	Riz brise non parfume	Senegal (riz local)	Demi grossiste	Sac de 50 kilogramme	9000	12500	10750	215
National	Riz brise non parfume	Senegal (riz local)	Detaillant	Kilogramme	190	290	240	240
National	Riz brise non parfume	Tout origine	Demi grossiste	Sac de 50 kilogramme	8500	12000	10250	205

Toutes les colonnes sauf les deux dernières sont des données saisies sur l'ordinateur. Les deux dernières sont calculées à partir des données saisies, fournissent des moyennes de prix (pour un niveau de marche particulier) et convertissent les prix par sac ou par tonnes en prix par kilogramme.

L'intérêt de ce modèle est qu'en utilisant des codes, qui seront connus de la personne chargée de saisir les données, on peut maintenir un seul "tableau" plutôt que des tableaux multiples pour les régions, marches, types de riz, etc. Par exemple, dans la colonne catégorie, les codes suivants peuvent rendre compte de la plupart des types de riz présents sur le marché.

- 1 = riz brisé non parfumé
- 2 = riz brisé parfumé
- 3 = riz intermédiaire
- 4 = riz entier non parfumé
- 5 = riz entier parfumé

Pour les importations

La cellule ne doit enregistrer et maintenir qu'une petite quantité d'information provenant du marché mondial. Une grande partie se trouve sur l'Internet et peut être saisie par la cellule et mise à la disposition des analystes potentiels.

La cellule devra enregistrer et maintenir l'information sur les importateurs et les fournisseurs (peut-être sous forme codée pour les protéger) : les types de riz, le tonnage, la valeur déclarée, la date d'importation, etc. Cette information est produite par trois sources : la SGS, l'Administration des douanes et le Port autonome de Dakar. Le rôle de la cellule sera d'harmoniser cette information parfois disparate provenant des diverses sources et de fournir des données sur tout l éventail des opérations relatives à l'importation du riz.

=

BIBLIOGRAPHIE

LISTE DE RSAP/APAP/UPA RAPPORTS

- 1 David Wilcock, Steven Block and David Tardif-Douglin "Plan de Travail January 1995 (French only)
- 2 David Wilcock Steven Block and David Tardif-Douglin "Situation Report on the Senegal Rice Policy Reform Program " February 1995 (English and French)
- 3 David Kingsbury "Analyse du Mécanisme de Protection du Riz Local au Senegal " October 1995 (French only)
- 4 Paul Dorosh with ACG Afrique "Expansion of the Government of Senegal Rice Market Information System," December 1995 (English and French)
- 5 Roger Poulin "Restructuring the Unité de Politique Agricole in Senegal " June 1996 (English and French)
- 6 Jeffrey Metzler "Rapport de Mission sur l'Impact des Réformes au Niveau des Producteurs," March 1996 (French only)
- 7 David Tardif-Douglin and Amadou Diouf "Plan Operationnel pour le Suivi et l'Evaluation de l'Impact des Reformes du Secteur Riz sur les Consommateurs Sénégalais, April 1996 (French only)
- 8 Ismael Ouedraogo and Abdoul Aziz Gueye "Impacts sur la Structure et le Fonctionnement du Systeme de Commercialisation du Riz," April 1996 (French only)
- 9 Michel Baudouin et Emmanuel Simantov "Caractéristiques Qualitatives de la Demande de riz et autres Céréales Locales au Senegal," September 1996 (French only)
- 10 Ismael Ouedraogo and Abdoul Aziz Gueye "Protection du Riz Local au Senegal Quel Mécanisme de Prelevement Degressif sur le Riz Importe?" March 1996 (French only)
- 11 Ismael Ouedraogo and Abdoul Aziz Gueye "Un Atout du Riz Local Oublie pour Trop Longtemps La Carte des Restaurants," August 1996 (French only)
- 12 David Wilcock, Abdoul Aziz Gueye Jeffrey Metzler, Ismael Ouedraogo and David Tardif-Douglin "Senegal Rice Policy Reform Program Second Situation Report, November 1996 (English and French)
- 13 Jeffrey Metzler "Production Impact Report," May 1998 (English and French)
- 14 Thomas Fitz Randolph and Abdoul Aziz Gueye "Impact of the Rice Sector Reform Program on Rice Marketing in Senegal," May 1998 (English and French)

- 15 David Tardif-Douglin and Amadou Diouf "Rice Consumption and the Effects of Rice Sector Reforms in Senegal" May 1998 (English and French)
- 16 David Tardif-Douglin Jeffrey Metzler and Thomas Randolph "Senegal Rice Policy Reform Program Third and Final Situation Report," May 1998 (English and French)

D'AUTRES RAPPORTS

- 1 ACG-Afrique, 1996
- 2 ACG-Afrique, "Etude des marges de commercialisation du riz au niveau des différents stades de commerce et circuits de distribution à Dakar" fait pour PASR/APAP/UPA, Dakar 1998
- 3 Consultative Group Meeting for Senegal "Statement of the United States Government Delegation" Paris, April 23-24, 1998
- 4 "Déclaration de Politique de Développement Agricole, DPDA" Gouvernement sénégalais, Dakar, juin 1994
- 5 FAO Investment Centre *Etude de l'impact de la dévaluation du FCFA sur la compétitivité des productions rizicoles dans les pays de l'UEMOA* Report 107/94 BOAD-WAF 2 Rome 1994
- 6 FAO "Rapport de synthèse Diagnostic et proposition de restructuration du Ministère de l'Agriculture," Projet TCP/SEN/6612, Appui à la restructuration des services agricoles, Dakar, février 1997
- 7 Gaye, M "La filière riz au Sénégal face aux réformes structurelles" ISRA/IFPRI, Dakar June 1997
- 8 Hirsch R "Premiers constats sur la libéralisation de la filière rizicole sénégalaise" document provisoire, CFD DPE, 25 novembre, 1996
- 9 Kite, R "Evidence on Food Consumption Patterns and Behavior in Senegal Implications for the Food Policy Dialogue," USAID/Dakar, March 1992
- 10 Liagre L "Les effets de la dévaluation du FCFA et des politiques de libéralisation sur la filière riz irriguée de la région du Fleuve Sénégal" OSIRIZ, Montpellier octobre 1997
- 11 Ouedraogo IS and A A Gueye "Protection du riz local au Sénégal Quel mécanisme de prélèvement dégressif sur le riz importé?" Technical note, UPA/Abt Associates Inc Dakar, March 1996
- 12 Ouédraogo, I S and A A Gueye "L'Impact des modes d'enlèvement du riz importé au port de Dakar sur les prix et marges du riz au Sénégal" UPA/Abt Associates Inc, Dakar, March 1997

- 13 Randolph T F "The economics of rice production in Sierra Leone DAI Bouake 1995
- 14 Randolph T F "The economics of rice production in Senegal DAI Bouake 1997
- 15 Schnepf R "Rice Situation and Outlook Annual Report ' USDA Washington D C November 1995
- 16 SAED "Prix de revient des prestations de services pour la preparation du sol et de la recolte Résultat de suivi du materiel en 1996 dans le delta du fleuve Senegal ' Saint Louis fevrier 1997
- 17 Sourisseau J-M "*Donnees generales sur la filiere riz au Sénégal Campagnes 91/92 92/93 93/94 et 94/95* " Mimeo CIRAD/OSIRIZ Paris, 1996
- 18 Tardif-Douglin, D "Use of CGSMR information for market analysis Results comments and suggestions " DAI memorandum to USAID/Senegal, Dakar January 1998
- 19 Traore, B et E Tollens "Séminaire/atelier sur la situation de liberalisation de la filiere rizicole au Senegal " Hotel Ngor Diarama 26-27 février 1997
- 20 USAID/Senegal "R4 FY 1996-1999 Strategic Objective 3, internal document, Dakar 1998
- 21 Wilcock D C "USAID/Senegal RSAP Rapid analysis of recent rice liberalization policy issues ' Development Alternatives Inc , Dakar March 1997a
- 22 Wilcock, D C "Senegal agricultural sector reform, 1992-1997 Background analysis for the ASAC ICR " FAO Agricultural and Economic Development Analysis Division, Rome October 1997b